

La SGF conclut l'accord définitif avec Peugeot et Renault • En page 15

La Régie des alcools rouvrira ses portes dans quelques jours

M. Lesage espère voir reprendre mercredi; il assure les employés qu'ils n'ont pas à craindre d'être mis à pied pour cause d'automation.



M. René Chartrand, président du Syndicat des employés de la Régie des alcools: "Maintenant, nous avons le pied dans la porte."

par Michel Lapalme et André Béliveau

QUEBEC — Le premier ministre Jean Lesage a déclaré ce matin, à l'Assemblée législative, qu'il espérait que les magasins de la Régie des alcools ouvrent leurs portes mercredi matin de la semaine prochaine.

Au moment où il faisait cette déclaration, le premier ministre venait de quitter la salle du Conseil des ministres, où l'ensemble des ministres s'étaient entretenus avec l'administrateur de la Régie des alcools, et avaient approuvé le règlement voté hier par les syndicats.

M. Lesage a encore déclaré: "Je veux aussi assurer les employés de la Régie, en particulier le personnel des entrepôts, qu'il n'ont pas à craindre de la part de leur employeur, d'être victimes d'une mise à pied pour cause d'automation."

M. Lesage a dit qu'il avait demandé aux négociateurs de se réunir aujourd'hui, demain et dimanche, afin de rédiger les dernières clauses sur lesquelles est intervenue une entente de principe. Il s'est lui-même mis entièrement à leur disposition.

Accord sur les salaires et la sécurité d'emploi

Hier, les employés montréalais et québécois de la RAQ ont accepté avec une forte majorité les propositions patronales sur les deux points les plus litigieux de leur convention de travail: la sécurité d'emploi et les salaires.

A Québec, les employés de la

RAQ ont voté le retour au travail dans la proportion de 99%, tandis qu'à Montréal, 634 des 984 travailleurs réunis à l'école Cardinal Newman se sont prononcés en faveur de l'acceptation des offres patronales relatives aux deux clauses majeures encore en litige.

Entre temps, le chef de l'opposition à l'Assemblée législative,

Me Daniel Johnson, a réitéré la demande de renvoi de l'administrateur de la RAQ, M. Lorne Power. M. Johnson alléguait que M. Power est "un obstacle au règlement de la grève" et que, jusqu'à maintenant, "il a été l'une des causes de la longue durée de cette grève".

La motion de M. Johnson a

été déboutée à deux reprises, les ministères refusant d'en discuter.

"Accrochage" encore possible

A la suite des votes d'hier à Québec et à Montréal, les négociations devaient reprendre ce matin entre les représentants patronaux et ceux du

syndicat. Il reste encore quelques points mineurs à régler: congés sociaux, congés de maladie, vacances, régime de retraite, conditions de la rentrée au travail.

Selon M. René Chartrand, président du syndicat, on devrait en venir assez rapidement à un accord sur ces clauses, une seule d'entre elles — celle concernant la banque de maladie — pouvant donner lieu à un "accrochage" de quelque importance.

C'est à l'unanimité que les grévistes ont accepté les propositions du gouvernement touchant la sécurité d'emploi. En vertu de cette clause, nous ont déclaré MM. Jean Marchand, président de la CSN, et René Chartrand, les employés réguliers bénéficieront d'une "sécurité absolue". Près de 80% des employés de la régie entrent dans cette catégorie.

Quant aux quelque 750 ouvriers de la RAQ, aucun d'entre eux ne pourra être mis à pied suite d'une réduction de personnel sans un préavis de 12 mois. On versera à l'ouvrier congédié une indemnité de départ correspondant à deux semaines de salaire par année, jusqu'à un maximum de 36 semaines: il gardera son droit d'ancienneté, et il aura priorité pour rempiler toute vacance — dans un poste équivalent — qui pourrait ensuite se produire au sein de la fonction publique québécoise, dans quelque ministère que ce soit.

La question des salaires a été décidée au vote secret. Le gouvernement offrait une augmentation hebdomadaire globale de \$18 à tous les employés de la régie, augmentation répartie sur trois ans de la façon suivante: \$8 par semaine pour la première tranche, rétroactivement au 13 février 1964 — date de la reconnaissance du syndicat — et jusqu'au 31 octobre 1965; \$3 pour l'année suivante et \$7 pour la troisième année.

Plusieurs grévistes ont manifesté leur mécontentement ce matin par suite de l'assemblée générale d'hier soir. Ils en ont surtout sur l'offre monétaire. Selon eux, ce n'est pas \$8 de plus par semaine ajoutés à leur revenu modeste la première année qui les "empêcheront de crever de faim". Un gréviste



QUEBEC ACCLAME SA REINE

Il est une période de l'année où tout Québécois bien né se sent royaliste sans fausse honte. C'est pendant le Carnaval d'hiver dont les festivités ont commencé hier soir par le couronnement de la duchesse de Cartier, Carole Beliveau. Désignée par le sort parmi sept gracieuses duchesses, la jeune souveraine a reçu les attributs de la royauté des mains du truchement Bonhomme devant la foule réunie au stade municipal.

Procédure pour retarder l'assemblée de la SSJB

par Jean Dénéchaud

Le différend qui met aux prises deux groupes de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, entre dans une nouvelle phase, et l'on se demande si l'assemblée générale, convoquée pour le 11 mars prochain, pourra avoir lieu à cette date.

La bataille légale engagée autour de la réorganisation des cadres de la Société, et du changement du nombre des délégués ayant droit de vote à l'assemblée générale, se poursuit comme de plus belle.

La semaine dernière, le juge Georges S. Reid, de la Cour supérieure, permettait l'émission d'un mandamus pour faire reconnaître un amendement adopté à la dernière assemblée, qui se déroula dans un chaos indescriptible et au cours de laquelle le président Paul-Emile Robert et une partie de l'assistance générale soit remise par suite d'une déclaration diffusée par l'agence communiste "Chine Nouvelle".

Procédure pour empêcher l'assemblée

Hier, une nouvelle procédure a été signifiée à la SSJB. Par l'intermédiaire de Me Alphonse Barbeau, le groupe des neuf membres qui ont obtenu l'émission du mandamus a fait signifier une injonction pour empêcher la tenue de l'assemblée générale, pour le motif qu'il existe une procédure pendante (le mandamus) dont le but est de changer le mode de représentation à l'assemblée générale.

Vu que l'on entend procéder selon l'ancien mode de représentation, on demande que l'assemblée générale soit remise et aussi longtemps que la

question du mode de représentation n'aura été décidée par le tribunal.

D'après le nouveau règlement qui fait l'objet de la contestation, le nombre des délégués au congrès de la Société

est porté de un par cinquante membres pour toutes les sections, jusqu'à concurrence de 25.

L'injonction a été signifiée hier, et sera présentée le 17 février prochain.

Pékin et Moscou interviendraient au Vietnam

SAIGON (UPI, PA, Reuter, AFP) — La possibilité que la crise vietnamienne dégénère en une guerre comme celle de Corée est évoquée aujourd'hui par suite d'une déclaration diffusée par l'agence communiste "Chine Nouvelle".

Selon Pékin, certaines unités militaires chinoises se sont engagées à appuyer le Vietnam du Nord "par des actes" en conséquence des bombardements effectués par les Américains en territoire nord-vietnamien. Le régime de Hanoi a qualifié les raids d'hier de "très grave acte de guerre".

L'agence chinoise n'allait pas jusqu'à dire que les Chinois ont l'intention d'envoyer des volontaires au Vietnam du Nord comme ils l'ont fait durant la guerre de Corée, en 1950. Le bulletin disait simplement que des militaires chinois "ont tenu une réunion et ont promis d'ap-

puyer par des actes" le gouvernement communiste de Hanoi.

Réplique du bloc communiste

De son côté, le Kremlin a averti aujourd'hui les États-Unis qu'ils pourraient bien "ne pas rester impunis" pour leurs raids contre le Nord-Vietnam. Dans un éditorial, la "Pravda", organe officiel du parti communiste, écrit: "Le gouvernement soviétique a déclaré et confirme de nouveau qu'il ne restera pas indifférent envers le maintien de la sécurité dans un pays socialiste frère et lui fournira l'aide et le soutien nécessaires. Il est temps que Washington renonce à l'illusion que l'agression contre le Nord-Vietnam restera impunie."

Pour la deuxième journée consécutive, la Pravda laisse

Voir VIETNAM en page 2

Voir REGIE en page 2

En juillet, la RCMP savait qu'une somme d'argent considérable était disponible pour empêcher l'extradition de Lucien Rivard

Les procureurs pourront voir les derniers rapports de la RCMP quand le ministre de la Justice sera interrogé

par Jean-V. Dufresne et Jacques Pigeon

OTTAWA. — L'inspecteur J. R. Carrière, de la RCMP, a appris au début du mois de juillet dernier qu'une somme d'argent considérable était disponible pour aider Lucien Rivard dans sa cause d'extradition.

Le témoin, devant la Commission d'enquête Dorion, a fait cette affirmation après que Me Norman Mathews, procureur de la Gendarmerie, se fut violemment objecté à ce que le témoin soit interrogé sur de telles rumeurs. C'est Me Ross Drouin qui lui avait demandé s'il avait entendu parler de rumeurs au sujet de pots-de-vin qui auraient été offerts à Me Pierre Lamontagne.

L'inspecteur Carrière a également affirmé qu'il était normal que le bureau d'Ottawa de la RCMP se charge de la conduite de l'enquête, même sur les faits qui se sont déroulés dans la métropole. D'après lui, cette ligne de conduite était normale dans les circonstances, vu qu'un bon nombre de personnes travaillant dans la capitale fédérale étaient impliquées dans l'affaire.

Après que l'inspecteur Drapeau, du bureau d'Ottawa de la RCMP, eut pris charge de l'enquête, la participation de l'inspecteur Carrière s'est trouvée très réduite. Tout ce qu'il a fait, ce fut de vérifier certains renseignements à la demande du bureau-chef.

On lui a demandé de s'enquérir des allées et venues de M. Guy Masson, de sa participation à l'entreprise Beaubien Construction, et d'entreprendre une enquête sur MM. R. Masson et Robert Gingras.

Le juge, quelque peu embarrassé, a proposé l'ajournement de quelque 10 minutes, pour discuter privément de l'affaire avec les procureurs intéressés. Il en est venu à la conclusion que la question de Me Drouin était légitime.

L'avocat québécois a questionné en anglais l'inspecteur Carrière, pour faciliter la tâche au procureur unilingue de la Gendarmerie. Il a demandé à l'inspecteur si le rapport qu'il avait présenté au commissaire McClellan, à la suite de son entrevue avec Me Pierre Lamontagne, était "top secret".

"A mon niveau, cette conversation que j'ai eue avec Me Pierre Lamontagne était certainement secrète."

Un jeune criminaliste de la métropole, Me Roland Blais, âgé de 30 ans, a déclaré devant le tribunal qu'il n'avait jamais entendu au Nouveau palais de justice des rumeurs voulant qu'une somme d'argent considérable ait été offerte à Me Pierre Lamontagne, pour faciliter la mise à caution de Lucien Rivard.

Le jeune avocat, qui l'été dernier travaillait dans le bureau de Me Raymond Daoust, a cependant rencontré Me Pierre Lamontagne le 24 novembre, au restaurant "400". Il venait d'apprendre par la radio la déclaration aux Communautés de M. Eric Nielsen, et c'est à la demande de son patron, retenu ailleurs par des clients, qu'il alla rencontrer Me Pierre Lamontagne, accompagné de sa femme et du sergent Crevier de la Gendarmerie.

C'est au cours de leur discussion sur ce qui venait de se dérouler à la Chambre des Communautés, que des journalistes vinrent à demander à Me Pierre Lamontagne si la déclaration de M. Nielsen était exacte. M. Lamontagne s'empressa d'ajouter que c'était exact, mais

quelqu'un lui fit remarquer qu'il ne pouvait donner une opinion exacte étant donné qu'il n'avait pas lu le Hansard.

Me Lamontagne aurait répondu: "Vous avez raison, et en substance, je sais que c'est exact."

Un autre jeune procureur de la métropole, Me Raymond Bernier, dit avoir entendu des rumeurs dont il ne peut préciser la source à l'effet que Me Lamontagne "faisait beaucoup d'argent". Le témoin dit qu'il est possible qu'il ait parlé de ces rumeurs à un avocat du bureau Geoffrion et Prud'homme. Me Pothier.

L'enquête a été ajournée à une heure et demie, et reprendra mardi matin pour se poursuivre jusqu'à jeudi prochain. Hier, l'inspecteur J. R. Carrière, de la RCMP, a juré de l'authenticité du rapport qu'il a rédigé à l'issue d'un entretien avec l'avocat Pierre Lamontagne, dans lequel ce dernier retracait jusqu'à Guy Rouleau, député libéral de Dollard, les origines de l'affaire Rivard.

Le témoin, qui dirige la division criminelle de la RCMP à Montréal, a déposé le rapport de son entretien du 11 août avec Me Pierre Lamontagne, conformément à la décision que le président du tribunal, le juge Frédéric Dorion, a rendue, hier matin, à l'issue d'un vif débat qui devait opposer le procureur de la RCMP, Me Norman Mathews, et la plupart des avocats présents à l'enquête.

En effet, Me Mathews dut céder aux instances de ses collègues qui réclamaient le droit de s'entretenir avec le témoin.

Me Jean-Paul Deschatelets

Agé de 52 ans, il quitte le cabinet pour des raisons personnelles

OTTAWA (PC) — Le ministre des Travaux publics, Me Jean-Paul Deschatelets, a remis sa démission au premier ministre, M. Pearson.

C'est ce qu'a déclaré hier soir un porte-parole du bureau du premier ministre. Le porte-parole a confirmé que la lettre de démission avait été reçue après que des journalistes eurent cherché à savoir si la rumeur de la démission de M. Deschatelets était fondée.

Agé de 52 ans, le député de Montréal-Maisonnette-Rosemont quitte le cabinet pour des raisons personnelles. Dans les milieux politiques, on dit que le ministre songeait depuis quelque temps à retourner à la vie privée. On ne sait pas encore si M. Deschatelets reste-

ra ou non député à la Chambre des Communautés.

Le porte-parole a ajouté que le premier ministre, M. Pearson, abordera probablement la question de cette démission à une conférence de presse qu'il tiendra aujourd'hui, après la séance du cabinet de ce matin.

Seconde démission en 3 semaines

C'est la seconde démission d'un ministre du Québec au cours des trois dernières semaines. Le 22 janvier M. Yvon Dupuis, ministre d'Etat, résignait ses fonctions à la demande du premier ministre, quelques heures après qu'un journal de Toronto eût relié M. Dupuis à un présumé scandale de demande de permis pour l'exploitation d'une piste de

courses dans son comté de St-Jean-Iberville-Napierville.

On assure cependant, de bonne source, qu'il n'existe aucun lien entre ces deux démissions.

M. Deschatelets fut élu au parlement pour la première fois aux élections fédérales de 1953, dans le comté de Montréal-Maisonnette-Rosemont. Il obtint le porte-feuille des Travaux publics quand les libéraux formèrent leur gouvernement minoritaire actuel, issue des élections générales d'avril 1963.

Des renseignements recueillis à Ottawa disent que M. Deschatelets voulait depuis quelque temps retourner à la pratique du droit et démissionner plus tôt du cabinet, mais qu'il avait

accepté d'attendre à la demande d'express de Pearson.

Un poste pour M. Lesage

Le chef de l'Opposition, M. Daniel Johnson, a suggéré hier soir en Chambre que la démission du ministre fédéral, M. Jean-Paul Deschatelets, crée un poste vacant à Ottawa que le premier ministre, M. Jean Lesage, pourrait remplir.

"Je ne suis pas surpris", a commenté M. Lesage, apprenant la nouvelle de la démission du ministre fédéral des Travaux publics. "Ce sont ses affaires personnelles."

On parle couramment dans la capitale provinciale d'un retour éventuel de M. Jean Lesage sur la scène politique fédérale.

Rivard: nouvelle tentative

Me Dollard Dansereau, c.r., a présenté ce matin une requête en Cour d'appel pour l'émission d'un second bref d'habeas corpus à la demande de son client Lucien Rivard. La procédure sera présentée à un juge de la Cour d'appel le 19 février prochain.

Lucien Rivard avait déjà présenté une telle requête, qui, si elle avait été acceptée, lui aurait permis de demeurer au Canada. Auparavant, le juge Claude Prévost de la Cour supérieure avait autorisé l'extradition de Rivard à la demande des autorités américaines. On sait que Rivard est réclamé par la justice du Texas en marge d'une affaire de narcotiques.

Mais le juge François Caron n'a pas acquiescé à la première requête d'habeas corpus et a rejeté la procédure présentée par Rivard.



Me Jean-Paul Deschatelets

J'ai été roulé dans l'affaire des faux certificats

—l'ex-juge Lamarre

par Léopold Lizotte

L'ex-juge Roland Lamarre, de la Cour municipale de Montréal, qui, le jour même où les faux certificats d'électeurs devaient être saisis, à la consigne de la gare Windsor, avait trouvé la clef du casier 5-T-7 dans la boîte aux lettres de son appartement, est venu raconter devant le juge Jacques Trahan, hier après-midi, l'incident qui avait troublé momentanément sa paisible retraite.

Tout rondet, le témoin a répondu avec assurance à la question que l'on pose d'abord à tous les témoins:

— Votre profession, monsieur?

— Conseil en loi de la reine et juge municipal de la cité de Montréal à sa retraite.

Un peu plus tard, lorsque le procureur de l'accusé Marcel Sauvé lui demanda de quelle façon on devait s'adresser à lui, le témoin répondit:

— Vous pouvez m'appeler M. Lamarre si vous le voulez, mais vous pouvez m'appeler aussi monsieur le juge. Car j'ai pris ma retraite pour cause de santé, en gardant tous les droits et privilèges attachés à ma charge.

Me Louis-Philippe Landry, qui occupe pour la Couronne, lui demanda alors si, dans la matinée du 1er novembre 1962, il avait trouvé un objet quelconque dans sa boîte aux lettres.

— Oui, dit-il. Un clef portant l'inscription 5-T-7, parmi mon courrier.

— Et qu'en avez-vous fait?

— Je l'ai déposée dans un plateau de porcelaine où je mets ordinairement mes cartes de visite. J'ai cru que cette clef avait été jetée là par erreur par le concierge ou un autre locataire, et qu'un videntrait me la réclamer.

La clef dans un égout

— Et le 3 novembre, est-il survenu autre chose?

— Oui. J'ai pris connaissance d'une nouvelle, en première page du quotidien LA PRESSE, et j'ai... monté au plafond. Je n'en revenais pas.

Le témoin tire alors de ses poches une découpe jaunâtre qu'il dit avoir relue 25 ou 30 fois, ce jour-là, et déclare y avoir trouvé la "clef" de l'énigme.

J'ai compris alors que j'avais été victime d'un traquenard, d'un vulgaire "frame-up". Cette clef, dans mes mains, c'était quelque chose comme



Des aspirations nationalistes aux réalités économiques

Mercredi dernier, l'Assemblée législative discutait l'opportunité de créer un service provincial de l'immigration. De part et d'autre, on insistait sur la nécessité d'accroître la population d'expression française et de créer des services pour aider aux nouveaux venus à s'intégrer dans le milieu canadien-français.

La veille, René Lévesque avait publié le compte rendu

Voir DEMOCRATIE en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 22 à 33
Bandes dessinées / 20
Décès, Naissances, etc. / 39
Éditorial / 4
Finance / 18, 19
Horoscope / 14
Les patrons / 24
Loisirs et récréation / 17
Mots croisés / 25
Nouvelles internationales / 21
Nouvelles métro / 39
Radio et Télévision / 16
Session provinciale / 15
Spectacles et Concerts / 12, 13
Sports / 36 à 38
Tribunaux / 11
Vie féminine / 8 à 10
Vie mondaine / 9
Votre médecin / 17

Masson s'est fait excuser

L'organisateur politique Guy Masson, dont les témoignages sont fort "en demande" ces temps-ci, s'est fait excuser devant un tribunal montrealais, hier, pour n'avoir pas répondu à une assignation en tant que témoin dans la cause des faux certificats d'électeur.

C'est son procureur, Me Simon Vienne, qui s'est présenté devant le juge Jacques Trahan pour expliquer que Masson était présentement retenu à Ottawa, devant la commission d'enquête Dorion. Il avait reçu l'ordre d'être en cour montrealaise hier même.

"Il a cependant ajouté que le résident de la rive sud serait disponible dès que l'on n'aurait plus besoin de ses services devant la commission royale". Le procureur de Me Masson, Me Raymond Daoust, qui avait assigné Masson, déclara à son tour qu'il n'aurait définitivement pas besoin de ce témoin avant la semaine prochaine, mais qu'il comptait sur sa présence à ce moment-là.

Me Vienne promit alors que son client serait au rendez-vous.

FAUX

SUITE DE LA PAGE 1

A Me Raymond Daoust, qui le contre-interroge, l'ex-magistrat dit avoir passé la journée du 2 novembre 1962 à faire sa correspondance et à lire.

"Vous n'auriez pas reçu M. Masson chez vous, ce jour-là ? La réponse est un "non" emphatique.

"Je n'avais confiance en personne".

Revenant à sa décapituration de la Presse, le témoin dit qu'il avait vu à un roman à la Perry Mason, et mal fait par-dessus le marché.

"Vous n'avez pas songé à avvertir la police, la P.P., par exemple ?

—Non monsieur, je n'avais confiance en personne.

Et il ajoute : —Quand on voit des membres du cabinet croire à des choses semblables... Il a toutefois pas le loisir de continuer son envolée.

Me Daoust lui fait remarquer que ce n'est pas l'endroit pour parler politique, même s'il a beaucoup d'expérience dans ce domaine.

Ce à quoi le témoin répond : —Mais c'est votre question qui m'a provoqué.

L'avocat de Sauvé lui demande finalement s'il n'a pas cru qu'il avait mieux à faire pour coopérer avec la justice que d'aller jeter la clé dans la mare.

Mais le juge Trahan décide que le témoin n'a pas à répondre à cette question.



L'ex-juge Roland Lamarre

Par la suite, M. Lamarre soutient que s'il n'a jamais fait de déclarations à la police, à ce sujet, il a par contre prévenu M. André Lagarde (qu'il ne connaissait pas) dans les heures ou les quelques jours qui ont suivi.

Le témoin, en quittant le box, demande aux deux parties s'il en ont définitivement fini de ses services. Et comme on lui répond en double affirmative, il déclare, tout souriant, que voici : — Eh bien ! alors, je vais partir pour la Floride.

Me Guy Desjardins prie à tout dire.

Relève de son secret d'office par le procureur général, le

La météo

CETTE NUIT: 40
DEMAIN: 25

Bureau météorologique du Canada, Direction (Québec) : Région de Montréal, Ottawa, Estrie et Laurentides : Nuages, pluie intermittente ce matin, se changeant en pluie vergaleuse plus tard dans la journée. Minimum et maximum à Montréal et Ottawa : 20 et 32, à Sherbrooke 15 et 32, à St-Jeacques 15 et 30. Région de Québec, Mauricie et Lac St-Jean : Nuages ce matin avec pluie intermittente, se changeant en pluie vergaleuse plus tard dans la journée. Minimum et maximum à Québec : 15 et 25, à Saguenay 10 et 25, à Châteauguay 10 et 25. Région de la Gaspésie : Nuages ce matin avec pluie intermittente, se changeant en pluie vergaleuse plus tard dans la journée. Minimum et maximum à Rimouski : 10 et 25, à Gaspé 10 et 25. Région de la Nouvelle-Écosse : Nuages ce matin avec pluie intermittente, se changeant en pluie vergaleuse plus tard dans la journée. Minimum et maximum à Halifax : 10 et 25, à Sydney 10 et 25.



photo Real Saint-Jean, LA PRESSE

Manifestation antiaméricaine

Environ 200 personnes ont défilé hier soir devant le consulat américain à Montréal en guise de protestation contre la politique de Washington au Vietnam. Le groupe des manifestants était surtout composé de membres des divers mouvements socialistes de la métropole, ainsi que d'étudiants de l'Université de Montréal et de l'Université McGill.

Un peu plus tard, il devait ajouter : "Je n'ai rien à cacher, et je ne cache rien à personne". Il soutint que Boissely ne lui avait pas parlé d'Archambault et de Lagarde avant l'arrestation d'Omer Fontaine, à la gare Windsor.

Par contre, le jour même, il avait averti que quelqu'un irait chercher le colis à la consigne.

C'est bien difficile. J'en suis tellement de choses... Il raconte donc comment il avait été mis au courant des premiers faits par Me Jean-Paul Grégoire, et comment il avait immédiatement transmis ses renseignements à l'inspecteur-chef Gérard Houle, de la P.P., avec instruction de faire enquête.

C'est ainsi que deux mandats furent subsequmment émis pour perquisition... à la gare Windsor et au domicile du juge Lamarre, où devaient se trouver respectivement les faux et la clé.

Lorsque Omer Fontaine fut amené aux quartiers généraux de la P.P. par ailleurs, il écouta, par le truchement d'écouteurs spéciaux, la conversation qui eut lieu entre le détenu et les policiers.

Il examina également le colis que l'on avait apporté de la gare.

C'est alors qu'en possession de la déclaration assermentée de Fontaine, qui impliquait à la fois MM. Gaston Archambault et André Lagarde, des indications apparaissant sur les deux colis, et s'appuyant par ailleurs sur le fait qu'au moment même de l'arrestation du "courrier", une personne se nommant Lagarde avait tenté de rejoindre celui-ci à la gare même, il déclara des mandats d'arrêt contre les deux personnes qui furent acquittées depuis.

Je referais exactement la même chose... C'est alors que Me Landry pose à Me Desjardins une question visant à lui faire dire si, oui ou non, il croyait avoir les éléments de preuve suffisants pour justifier les accusations qu'il avait portées.

Le témoin répond alors : —Remplace dans les mêmes circonstances et ayant en main les mêmes indices que nous avions alors, je referais exactement la même chose.

Quant aux noms des informateurs de Grégoire, Me Desjardins dit n'avoir connu celui de l'un d'eux que vers le 26 janvier, et de la bouche du procureur général d'alors. Quant à l'autre, il ne le connut qu'en cour.

Il dit également n'avoir pas été mis au courant de l'entrevue de Boissely et de Sauvé avec deux policiers provinciaux venus de Québec, tout comme il ignora, au moment où elles furent prises, les procédures contre les dénommés Bright et Di Palma, mais s'il est lui qui, par la suite, déclara à l'intention de la Couronne n'avoir aucune preuve à présenter contre eux.

Quant au témoin Moreau, il raconte par le menu détail les circonstances dans lesquelles il avait recueilli sa déclaration assermentée, et il dit avoir pris toutes les précautions possibles pour s'assurer que celui-ci disait bien la vérité.

—Je l'ai même averti que si je découvrais qu'il mentait, ce serait moi-même qui irais à l'accusé de parjure.

Il rappelle par ailleurs que peu après sa déposition en cour, ce jeune chômeur de Montréal-Nord lui avait demandé : "Ai-je bien témoigné ?". Puis qu'il avait ajouté, du même souffle : —Est-ce que je peux entrer dans la police provinciale ?

L'inspecteur Houle lui avait alors donné les renseignements nécessaires pour faire sa demande, mais celle-ci avait apparemment échoué quand le jeune homme s'était présenté aux quartiers généraux de la rue McGill en état d'ébriété.

Jamais, cependant, il ne fut question de rémunération quelconque pour son témoignage, et il n'y en eut effectivement jamais.

Me Grégoire : "Je n'ai rien fabriqué".

Me Jean-Paul Grégoire, pour

A un certain moment, le drapeau étoilé du FLQ fut déployé, un leader du groupe prononça un laïus et la police fit mine d'arrêter un étudiant de McGill qui était en possession d'un bidon de kérosène destiné à allumer des flambeaux, mais le tout se termina dans un ordre relatif.

Le président de ce mouvement, M. John Roche, dans une déclaration à la presse, a préconisé un cessez-le-feu et une réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations unies pour tenter de mettre fin à la guerre sur une base multilatérale, avec une neutralisation du Vietnam garantie par les grandes puissances sous l'égide de l'ONU.

"Les bombardements américains, affirme M. Roche, peuvent aboutir à une unification des politiques de la Russie et de la Chine communiste, au détriment des intérêts et des objectifs à long terme des États-Unis".

A l'ONU, le secrétaire général U. Thant a déclaré à New York qu'il étudie quelle attitude il doit prendre dans la crise vietnamienne. Dans les corridors de l'organisation internationale, on mentionne la possibilité que le Conseil de sécurité intervienne, avec ou sans la demande des États-Unis ou de l'URSS.

Le terrorisme continue. A un signalé hier, dans les milieux américains de Saigon, que les cadavres de quatre soldats américains avaient été découverts dans la ville de Duc Phung, à 100 milles au nord de Saigon.

Les militaires auraient été battus à mort. Duc Phung est tombé entre les mains du Vietcong, avant-hier, mais les gouvernements ont repris les lieux.

Hier soir, deux grenades ont été lancées près du siège social de l'Union nationale des étudiants sud-vietnamiens, à Saigon. Deux Vietnamiens ont été blessés.

Hier matin, une centaine de Vietnams ont tenté de débarquer au port de Qui Nhon, à bord de 50 jonques. L'artillerie et les hélicoptères américains les ont repoussés. Les rebelles seraient encerclés dans les marais de la région.

A Saigon, on vit maintenant dans la crainte des bombardements. Des abris, creusés lors de la crise d'août dernier, existent. Chaque famille a été invitée à creuser son propre refuge à proximité de sa maison.

L'évacuation des femmes et enfants de militaires américains continue en bon ordre. Près de 400 personnes ont quitté Saigon, avant-hier, à bord de cinq avions, et 450 autres sont parties, hier.

A Washington, 500 étudiants américains ont manifesté hier devant l'ambassade de l'URSS. Une centaine d'agents de police ont contenu les jeunes gens qui se sont tenus à une distance respectueuse.

Le porte-parole du groupe a déclaré que la manifestation avait été organisée pour protester contre l'impérialisme communiste, contre l'aide de l'Union soviétique au Nord-Vietnam et pour montrer que les étudiants américains étaient capables d'organiser des manifestations contre la politique étrangère de certaines nations sans qu'elles ne dégénèrent en désordre.

REGIE. SUITE DE LA PAGE 1. a déclaré qu'au cours de la prochaine assemblée sur l'acceptation définitive du contrat, plusieurs de ses confrères réviseraient le vote qu'ils ont accordé hier. On ne sait toutefois pas dans quelle mesure cela pourrait retarder l'issue du conflit.

Les dernières négociations. "Il nous reste maintenant à

Un juge fédéral ordonne aux débardeurs de retourner au travail pour 5 jours

Et dans son appel aux grévistes, le président Johnson déclare que la crise du Vietnam nécessite le mouvement des navires

WASHINGTON. (AP-AFP) — En laissant entendre que la crise du Vietnam nécessitait le mouvement des navires, le président Johnson a fait appel aux

débardeurs afin qu'ils reprennent le travail.

Le secrétaire au Travail, M. Willard Wirtz, a transmis le message présidentiel à une

réunion d'urgence demandée par la Maison Blanche en vue de mettre fin à la grève déclenchée par 60.000 débardeurs, il y a un mois, dans les ports de

l'Atlantique et du golfe du Mexique.

Au même moment, le juge fédéral Sidney Sugarman, de New York, ordonnait, hier soir, aux dockers du port new-yorkais de reprendre immédiatement le travail pour une période de cinq jours.

L'ordre expirera mardi prochain, jour fixé pour l'audition des témoins relativement à la demande formulée par le Conseil national des relations ouvrières qu'une ordonnance judiciaire soit émise pour enjoindre aux débardeurs de reprendre le travail dans le port de New York.

Le directeur régional du Conseil alliege que l'International Longshoremen's Association n'a pas l'intention de se livrer à des pratiques ouvrières déloyales en maintenant la grève à New York bien qu'un contrat de travail ait été conclu.

M. Wirtz n'a pas caché la gravité de la situation. "Nous devons agir", a-t-il dit. M. Thomas Gleason, président du syndicat des débardeurs, ne veut pas ordonner le retour au travail avant qu'un règlement ait été conclu à Miami et à Galveston. Il a fait remarquer que les dockers n'ont pas refusé de charger les navires militaires indiqués par le gouvernement, depuis le début de la grève.

La grève aurait coûté environ 50 millions de dollars à l'économie américaine.

Les marins: le président de la curatelle serait nommé aujourd'hui

OTTAWA. (PC) — Le ministre du Travail, M. Allen MacEachen, doit annoncer aujourd'hui le nom du successeur du juge Victor Dryer comme président du Conseil d'administration des syndicats de transport maritime du Canada.

Le poste de président est vacant depuis la démission de M. Dryer, le 15 décembre dernier. Les deux autres curateurs sont

MM. René Lippé et Charles Millard.

M. MacEachen a refusé de commenter la rumeur à l'effet qu'il nommerait le juge Lippé comme président.

On s'attend généralement que le troisième curateur soit choisi parmi une personnalité de l'Ouest du Canada pour conserver l'équilibre représentatif de

la commission de tutelle. Le juge Dryer était natif de Vancouver, M. Lippé est de Montréal et M. Millard, de Toronto.

La démission de M. Millard.

Par ailleurs, un avocat de Montréal, spécialisé dans les affaires syndicales, Me William J. Miller, a déclaré aujourd'hui la démission de M. Millard et une reorganisation de la commission de tutelle.

M. Miller a suggéré que trois nouveaux membres soient nommés pour remplacer les curateurs actuels et que ces membres aient pour mission de faire respecter les recommandations de la Commission d'enquête Norris sur les troubles des Grands Lacs.

M. Miller n'est pas d'accord avec une déclaration récente de M. Millard à l'effet que les curateurs ont pratiquement terminé leur besogne. Il est d'avis que si la tutelle sur les marins du Canada était supprimée, la situation deviendrait ce qu'elle était en 1957-58.

Les arrêts de trains entre les grandes villes seront bientôt supprimés

M. Pierre Delagrave, vice-président responsable des ventes et des services de voyageurs aux Chemins de fer nationaux a prédit hier que les arrêts intermédiaires des trains de voyageurs, entre les grandes villes, seront éventuellement abolis.

"A l'heure actuelle, à une ou deux exceptions près, le service interurbain des trains de voyageurs perd de son attrait par suite des arrêts en cours de route", a-t-il dit devant les membres du Club Richelieu.

Il a ajouté que ces arrêts prolongent la durée des trajets; si s'ensuit des retards, du mécontentement et des désagréments. Il a prédit que le service ferroviaire idéal, pour les grands centres, sera rapide,

sans arrêt, confortable et attrayant.

"Il ne faut pas continuer à éloigner du service ferroviaire la masse des clients des grandes villes sous prétexte que le chemin de fer ne peut assurer la même service-voyageurs, aller et retour, aux villes de moindre importance situées sur son parcours", a dit M. Delagrave.

Il a ajouté que les Chemins de fer nationaux sont désireux de continuer leur service-voyageurs partout où il y a un marché rentable et que le progrès de la science et de la technologie dans le domaine ferroviaire, est constant.

"Des études ont démontré que le service-voyageurs augmentera dans les décennies à venir, plutôt qu'il ne diminuera".

Guy Masson et André Letendre, chef de cabinet du ministre Fauriol.

Il appert cependant que cette rencontre a eu lieu en janvier 1964, au moins six mois avant l'arrestation de Lucien Rivard, et qu'elle y est parfaitement étrangère.

Pour sa part, Me Ross Drouin affirme qu'il ignorait l'existence d'un appel téléphonique logé au motel "Fontaine Bleue", le 22 juin 1964, par M. Robert "Bob" Gignac, à Mme Lucien Rivard, et ce 28 minutes avant le départ de Me Raymond Denis qui se trouvait dans une chambre de ce motel ce soir-là, en compagnie de Gignac lui-même et de son associé M. Guy Masson.

Des "manquements de bonne foi" de la RCMP. "Il était du devoir de la RCMP de se soumettre aux consignes du tribunal sans aucune restriction. C'était le devoir de Me Mathews de nous faire part de toutes les déclarations des témoins faites devant la Gendarmerie avant que ceux-ci ne soient interrogés", a déclaré Me Ross Drouin.

Le procureur de la Commission Me André Desjardins a trouvé injuste qu'on s'attaque ainsi à la RCMP. Il a affirmé que les rapports contiennent toutes les déclarations et que seuls sont omis des faits découverts ultérieurement par la Gendarmerie à la suite des dépositions.

Pour sa part, le juge Dorion a rappelé qu'il avait prévu que les avocats devraient présenter des témoins. Il admet toutefois que la RCMP avait fait "quelques manquements de bonne foi" mais qu'on pourrait facilement corriger la situation.

Quant au procureur Mathews, il affirme que les seules omissions faites aux rapports sont celles qui furent autorisées par le juge parce qu'elles n'avaient aucun lien avec la présente enquête.

"Nous avons fait tout ce qu'il fallait pour informer les avocats et leurs critiques ne sont pas justifiées", a-t-il dit.

Signalons que dans le cours d'un interrogatoire par agent de la Gendarmerie se sont glissés des commentaires personnels de l'agent que la loi interdit de reproduire dans la déclaration écrite et destinée à être mise en preuve.

C'est à ces commentaires, en particulier, que Me Mathews faisait allusion bien que les avocats se plaignent que plusieurs faits ont également été omis.

Declaration et "table d'écoute". L'inspecteur de la RCMP, qui connaît Me Pierre Lamontagne depuis plus d'un an, parce que ce dernier représente le corps policier fédéral dans les causes de narcotiques, a rencontré l'avocat dans son bureau le 11 août 1964. C'est au cours de cette entrevue que Me Lamontagne a raconté son histoire à M. Carrière. L'inspecteur a pris des notes à la fin de l'entretien, tenu durant la matinée, et après le lunch a dicté à une sténographe une déclaration de quatre pages qu'il a ensuite expédiée au commissaire de la RCMP.

Vers six heures, le même jour, Me Pierre Lamontagne a rappelé l'inspecteur pour lui dire qu'il s'attendait à recevoir ce soir-là un appel téléphonique de Me Guy Rouleau.

Me Lamontagne désirait que cette conversation soit enregistrée sur bande magnétique.

Le 13 août, l'inspecteur Carrière reçut de son chef le commissaire McClellan l'ordre de rappeler Me Pierre Lamontagne.

tags à son bureau afin que l'avocat dicte un compte rendu complet à une sténographe. Ce qui fut fait le lendemain. Me Lamontagne profita de l'occasion pour relire le rapport de l'inspecteur qui lui a semblé à peu près parfait.

La longue déclaration du jeune avocat fut ensuite transcrite et Me Lamontagne eut tout le loisir d'y apporter toutes les corrections voulues. Finalement, elle fut signée par Me Lamontagne et l'inspecteur Carrière et de plus les deux personnes initiaient chaque page du document.

Quelques jours plus tard, l'inspecteur rappelle l'avocat afin que ce dernier demande à son épouse de bien vouloir donner sa version des faits à la RCMP. Me Lamontagne se présente au bureau de M. Carrière le lendemain matin et fit une déclaration en anglais, sa langue maternelle.

Par la suite, l'inspecteur Carrière apprit que Me Raymond Denis devait appeler Me Pierre Lamontagne. Il demanda à un de ses agents, après en avoir parlé à Me Lamontagne, d'installer une table d'écoute. Au cours des jours qui suivirent, l'agent qui écouta la conversation et l'avocat soumettent des rapports à la RCMP.

Le 26 août, M. Carrière reçut l'ordre de son supérieur, M. Drapeau, chargé de l'enquête, de vérifier certains faits et gestes de M. Guy Masson. Le lendemain, M. Drapeau, domicilié à Ottawa, se présente à Montréal et s'occupe de la conduite de l'enquête dans la métropole.

D'après M. Carrière, sa participation à l'enquête prit fin ce jour-là.

Demain matin débitera le contre-interrogatoire de l'inspecteur Carrière. Il devrait normalement se poursuivre jusqu'à l'ajournement à 1 h. 30, mais deux avocats de Montréal doivent se présenter à Ottawa aujourd'hui et le tribunal entendra vraisemblablement, des aujourd'hui, leur courte déposition.

Le procureur de la Commission, Me André Desjardins, tient encore en main une longue liste de témoins. De plus, les procureurs des parties intéressées pourront ensuite appeler les personnes dont ils désirent entendre la version. Pour toutes ces raisons, il n'est pas interdit de penser que la Commission devra siéger encore pendant plusieurs semaines.

Huit nouveaux avions à réaction pour SAS. Au cours des 29 prochains mois, le Système Aérien Scandinave ajoutera à sa flotte huit nouveaux avions à réaction.

Déjà au 1er juin 1967, SAS recevra deux nouvelles Caravelles, deux DC-8-50 à moteurs "fan" et quatre DC-8-62 à très long rayon. La société s'est aussi engagée à acheter quatre autres DC-8-62.

Les deux Caravelles seront livrées le 18 février et le 13 mars de cette année.

Le premier des DC-8 "fan" arrivera le 13 avril de cette année, et le second en mars 1968. Les jets à long rayon seront livrés à la compagnie successivement le premier jour de mars, d'avril, de mai et de juin 1967.

SAS a déjà en service ses six avions mondiaux 20 Caravelles, dont quatre sont livrés à Suissair et deux à Thai International; sept DC-8 et deux Convair 440 Corrado. L'une des nouvelles Caravelles sera assignée aux liaisons de Thaï.

Wilson veut imposer le contrôle des prix et des revenus, en Angleterre

(de notre édition finale d'hier)

LONDRES. (UPI) — Le gouvernement travailliste de Grande-Bretagne a annoncé aujourd'hui la création d'une commission nationale en vue de contrôler tous les prix et les revenus britanniques.

Cette décision, qui était attendue depuis longtemps, jette les bases de l'"économie planifiée" que M. Wilson avait promise au cours de sa campagne électorale.

Cette commission aura des pouvoirs étendus, notamment ceux de passer en revue toutes les augmentations de prix et tous les revenus, qu'il s'agisse des revenus salariaux, des traitements, des dividendes, des loyers ou des commissions, et toutes les ententes portant sur les questions suivantes : réduction des heures de travail, changement dans les conditions de travail et les bénéfices marginaux aux salaires.

Le critère de base, a-t-on déclaré, sera de savoir si de telles augmentations de prix sont compatibles avec la politique nationale.

Le gouvernement a l'intention de tout tenter en vue de permettre aux méthodes sans contrainte de prouver leur valeur, déclare le Livre Blanc publié sur la question. Le document ajoute que le gouvernement espère que la persuasion et le poids de l'opinion publique seront suffisants pour amener le patronat et les syndicats à collaborer avec la commission.

Cependant, ajoute le Livre Blanc, le gouvernement n'hésitera pas à recourir à d'autres méthodes si la collaboration sur une base volontaire ne donne pas de résultats.

Le but de la création de la commission est de contenir les pressions inflationnistes et de contribuer au maintien du taux annuel de croissance de l'économie à 4 pour cent.

Goldwater fait l'éloge de la politique des USA

(de notre édition finale d'hier)

TUCSON, Arizona. (UPI) — M. Barry M. Goldwater, qui a été battu aux dernières élections à la présidence des États-Unis par le président Johnson, a fait l'éloge de la riposte énergique des autorités de son pays au Vietnam.

"Nous devons pratiquer une politique de force sans cesse en vue de gagner le respect du monde et ne pas adopter des mesures énergiques seulement lorsque nous ne pouvons pas faire autrement", a déclaré l'ancien sénateur de l'Arizona au cours d'un dîner offert à 1.500 personnes. Le dîner a eu lieu hier en l'honneur de la "Journée de Lincoln".

M. Goldwater a ajouté qu'il se souvenait d'avoir été traité de belliciste pour avoir préconisé le bombardement aérien de cibles au Nord-Vietnam. A l'heure actuelle, a-t-il dit, cela s'appelle agir en homme d'Etat. L'ancien sénateur avait préconisé le bombardement du Nord-Vietnam au cours de la campagne présidentielle américaine de 1964.

M. Goldwater a déclaré aux dirigeants du parti républicain que sa place à l'avenir était dans l'Arizona et nulle part ailleurs.

leurs. Il a ajouté qu'il travaillerait de concert avec eux jusqu'au moment où l'Arizona aurait de nouveau un gouverneur républicain.

D'autre part, l'ancien sénateur a déploré le remplacement de M. Dean Burch, originaire de Tucson, à la tête de l'organisation administrative du parti républicain. M. Goldwater a dit que M. Burch avait été le meilleur organisateur que le parti ait jamais possédé.

LA RENAISSANCE Inc. ROBERT BOURGOUIN J.C., S.G. diamantaire certifié

Investissez dans l'achat d'un diamant d'héritage. Achetez vous diamants aux meilleurs prix offerts au Québec. Recupérez de diamants anciens. Remontage de bijoux. Evaluation sur place.

1255 Université, suite 926 861-1393

ADMINISTRATEUR

Salaire — Entre \$13,000 et \$16,000

La Position...

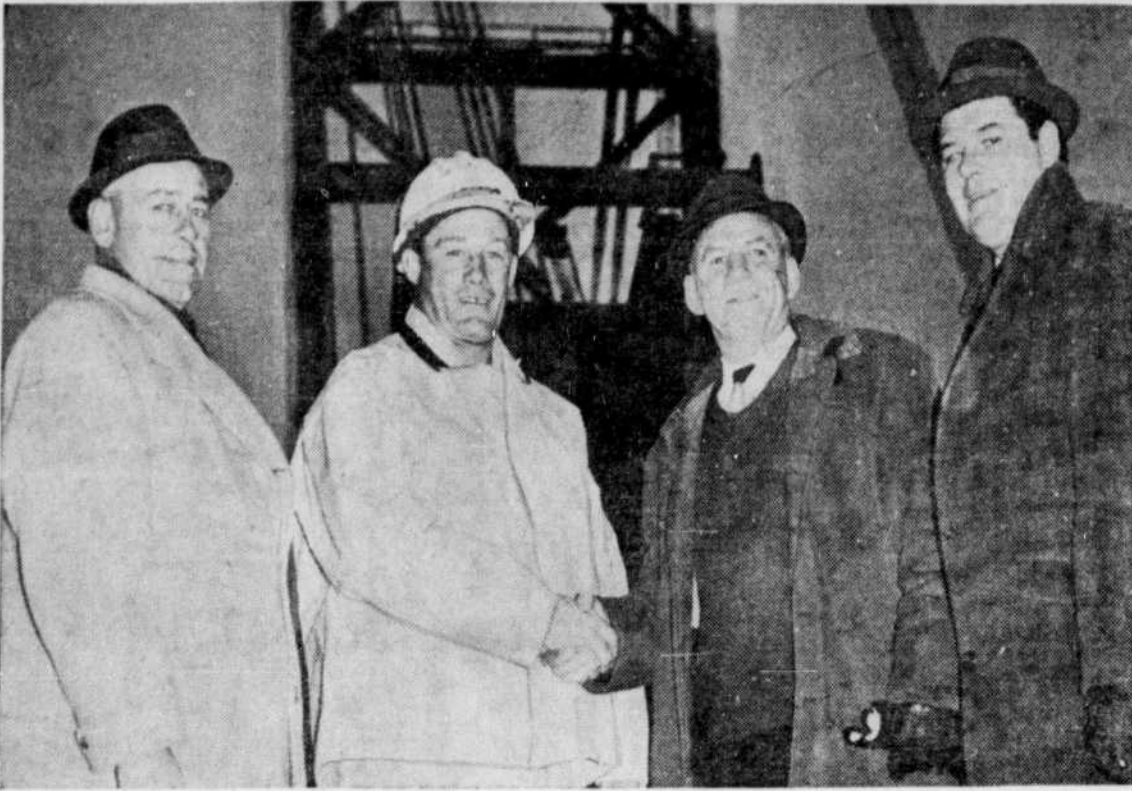
Faisant partie d'une grande firme, un bureau progressif offrant des services professionnels recherche un administrateur d'entreprise. Le candidat choisi sera responsable de la gestion. Il remplira ses fonctions avec l'aide d'une équipe d'employés qualifiés. Il devra établir les systèmes de bureau nécessaires en vue d'obtenir le maximum d'efficacité pour donner un service rapide et de haute qualité à la clientèle. Cette position offre l'occasion de travailler dans un milieu agréable et d'obtenir un salaire élevé. Envoyer votre curriculum vitae à :

Le Candidat...

Agé de 30 à 40 ans, il détient un diplôme universitaire ou est comptable agréé. Parfaitement bilingue, il a plusieurs années d'expérience dans la gestion de bureau. Administrateur systématique, ordonné et précis, il a le sens de l'organisation ainsi qu'une excellente mémoire. Ambitieux, il désire faire partie d'une jeune équipe dont il partagera les succès et les échecs.

Vous répondez au dossier R55-M-14 veuillez adresser votre demande qui sera traitée confidentiellement à :

P. S. ROSS ET ASSOCIÉS CONSEILLERS EN ADMINISTRATION PLACE VILLE MARIE, MONTREAL



Ouf! On l'a échappé belle...

La grève a failli éclater ce matin sur le chantier de l'Expo, à la jetée MacKay. Une entente est intervenue à 4 h. ce matin, soit deux heures avant le début du débrayage. Tôt ce matin, des représentants syndicaux étaient sur les lieux pour rassurer les ouvriers. De gauche à droite ce sont MM. Médard

Leduc, représentant du Conseil de la construction de Montréal (CTC-FTQ), Gaston Goulet, un contre-maître, Roland Guérin, autre représentant du conseil et Roland Perreault, agent d'affaires chez les journaliers.

Photo LA PRESSE

Expo: les parties en sont arrivées à une entente

par Jacques Lafrenière

La grève a été évitée de justesse à l'Expo, cette nuit, après que les parties, réunies en présence du conciliateur en chef du ministère du Travail, M. Cyprien Miron, eurent accepté un amendement à la convention générale relative aux relations de travail à l'Expo.

L'arrêt de travail devait débuter à 6 h. ce matin. Mais à 4 h., le Conseil des métiers de la construction de Montréal (CTC-FTQ) et les représentants de la Compagnie de l'Exposition universelle de 1967 signaient le texte de l'entente et évitant ainsi le débrayage.

Le président du Conseil du travail de Montréal, M. Jean-Paul Ménard, qui a participé activement à ces pourparlers, a déclaré ce matin que "certaines parties de la convention que le CTC jugeait incompatibles et contraires à l'accord de principe, à la base des négociations ont été corrigées."

La cause du différend

Hier, au cours d'une conférence de presse, le procureur du Conseil des métiers de la construction, M. Raymond Lachapelle, avait déclaré que l'Expo violait le "pacte solennel" et s'en tenait au "texte juridique" de la convention collective concernant les métiers de la construction.

Il a expliqué que des les pourparlers préliminaires en vue de la signature d'une convention collective à l'Expo, il avait été entendu que les employeurs admettraient le principe de n'embaucher que des syndiqués et qu'ils effectueraient la retenue des cotisations syndicales sur les salaires. En retour, les syndicats s'engageaient à ne faire aucune grève et à s'en remettre, en cas de mésentente, à une commission mixte de conciliation et à un arbitre dont la sentence serait exécutoire.

Or un article de la convention générale, à cause du mot "exclusivement" qui y apparaissait, supprimait la sécurité syndicale pour les métiers de la construction. Dans le cas

de ces derniers, c'était l'entente entre l'Association de la construction de Montréal et les syndicats qui prévalait "exclusivement". Cette entente ne prévoyait pas la sécurité syndicale.

Grâce aux négociations de cette nuit, ce que les syndicats considéraient comme une erreur a été corrigé et tout rentre dans l'ordre.

La compagnie de l'Expo aurait préféré que le Conseil des métiers de la construction s'en remette au mécanisme de règlement des conflits prévu dans

Voir EXPO en page 6

Quatre sociétés veulent annoncer dans le métro

Quatre entreprises ont fait tenir des offres à la ville de Montréal en vue d'obtenir l'exploitation exclusive de la publicité dans les voitures et autres emplacements publicitaires du métro.

Les soumissions reçues dont le comité exécutif a pris connaissance, hier, concerne une période de cinq ans.

Un des quatre soumissionnaires — Marie Limitée, 640, rue Cathcart — offre de verser à la Ville une somme équivalente à 60% du revenu total brut de la publicité payée, et il promet que cette somme ne sera en aucun cas inférieure à un minimum garanti annuel de \$300,000.

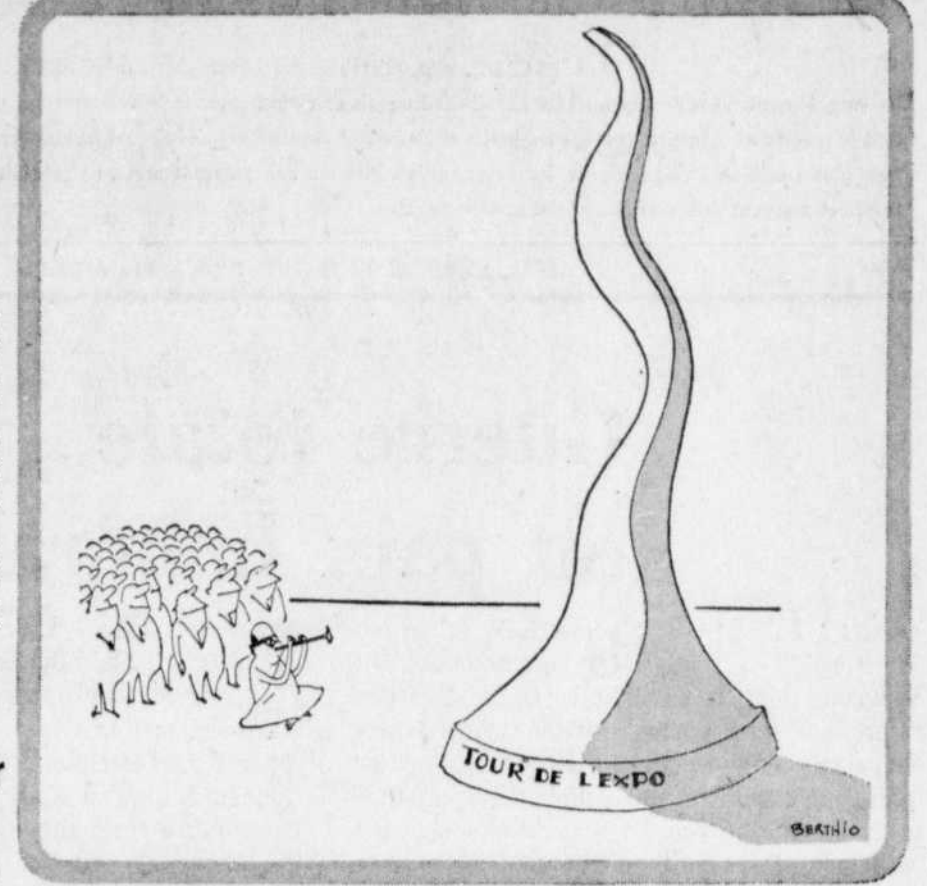
Les trois autres soumissionnaires sont (entre parenthèses) : le pourcentage offert et le minimum garanti annuel :

Publi-Diffusion Eng., 3433, rue Durocher, suite 703 (15% et \$60,000);

La Compagnie de Publicité Trans-Public Ltée, 1253, avenue McGill College (35% et \$125,000);

Canadian Car and Bus Adver-

Voir METRO en page 6



FAITS divers

Le voleur enjambe la fenêtre pour aller sur un balcon... inexistant

L'agent Paul Proulx de l'escouade de la Moralité de la police de Montréal racontait à ses confrères ce matin la mésaventure survenue durant la nuit à un voleur qu'il pourchassait et qui, croyant s'échapper par le balcon, a fait un saut du troisième étage... car il n'y avait pas de balcon.

L'agent Proulx raconte qu'il a pris en chasse un individu qui venait de s'emparer de quatre radios-transistors dans la vitrine du magasin Lisbonne, au 1268 est, rue Ste-Catherine.

Le voleur pénétra en vitesse au 1265 de la rue Visitation et monta jusqu'au troisième étage où il enfonce une porte, tra-

ges, construit de bois et de briques, était vieux de 80 ans.

On croit que l'incendie aurait été allumé par un chalumeau à acétylène qu'utilisaient des ouvriers pour réparer un escalier de sauvetage.

Tout le personnel travaillant dans l'immeuble au moment du sinistre a pu évacuer les lieux, sain et sauf. On a également pu placer en lieu sûr tous les documents importants.

Un des pompiers qui combattait les flammes, M. Normand Lebel, a dû être transporté à l'hôpital, souffrant d'asphyxie. Son état serait toutefois satisfaisant.

Graves soupçons au sujet de l'incendie de quatre hôtels

Les enquêteurs chargés d'éclaircir l'origine de l'incendie qui a détruit, dans la nuit du 21 janvier, l'hôtel Canada, de Ste-Anne-Bellevue, causant la mort de deux personnes, laissent pressentir qu'une main criminelle pourrait être à la source de cette tragédie.

Voir FAITS DIVERS en page 6

L'hôtel de ville de Lévis ravagé par un incendie

LEVIS. (PC) — Un violent incendie a ravagé hier l'hôtel de ville de Lévis, en face de Québec. L'immeuble de trois éta-

Examens périodiques de conduite pour tous les automobilistes

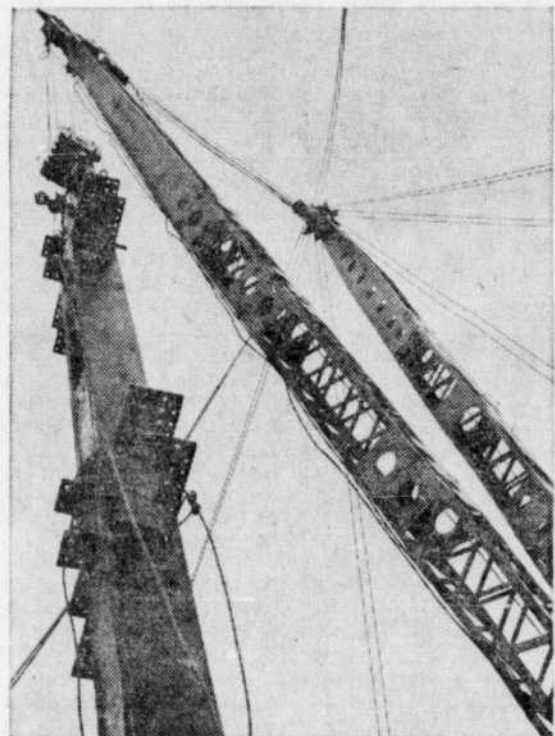
MONTMAGNY. (PC) — Mme Claire Kirkland-Casgrain, ministre des Transports et Communications, a déclaré, hier, que son ministère est à mettre au point un système de fiches qui permettra au bureau des véhicules-moteur de soumettre tous les automobilistes à des examens périodiques de conduite.

Ce système s'inscrit, a-t-elle dit, dans un vaste programme dont le but premier est de créer un climat de véritable sécurité sur les routes de la province.

Mme Kirkland-Casgrain a dit que des mesures strictes devront être envisagées pour prévenir l'ivresse au volant.

Elle a également à l'élaboration de programmes spéciaux de sécurité routière pour les écoliers du cours primaire et à la possibilité de dispenser des cours de conduite aux étudiants de cours secondaire.

Mme Kirkland-Casgrain a dit que des mesures strictes devront être envisagées pour prévenir l'ivresse au volant.



Première poutre en place

La première des seize colonnes d'acier qui supporteront l'hôtel de 38 étages du Canadien Pacifique (le Château Champlain) a été mise en place ce matin. Une courte cérémonie a marqué le début de l'érection de la structure d'acier de l'édifice de 521 millions, tout à côté de la gare Windsor. La poutre placée ce matin a 47 pieds de longueur. L'hôtel aura 477 pieds de hauteur.

Photo LA PRESSE

Vic Lévesque: On me traite comme un chien!

OTTAWA. (PC) — Mme Antoinette Lévesque, la mère de Victor "Pretty Boy" Lévesque, a déclaré hier que le jeune bandit reconnu coupable de hold-up et de viol avait entrepris une grève de la faim à la prison du comté de Carleton.

Le gouverneur de cette prison, M. Robert Webb, a nié cette affirmation, peu après, en précisant que Lévesque et deux autres prisonniers avaient refusé de souper mercredi soir mais qu'ils avaient déjeuné hier matin.

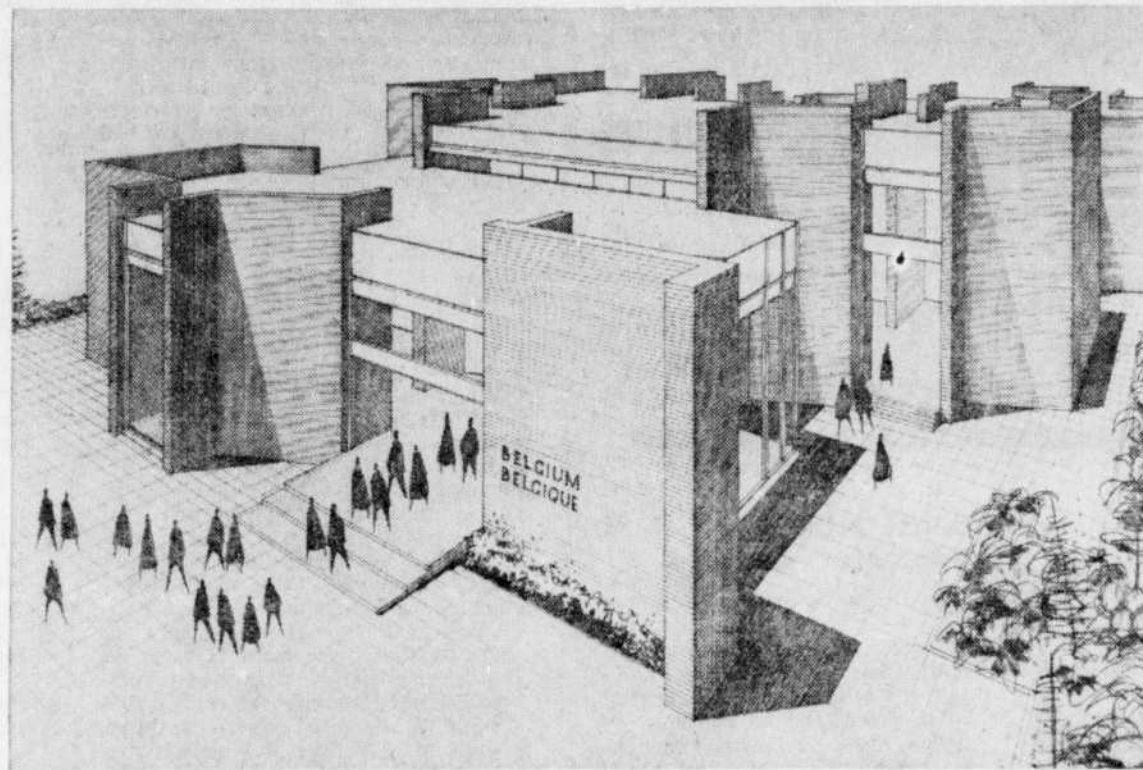
Mme Lévesque, une couturière âgée de 45 ans, de Cornwall, Ontario, a dit avoir rendu visite à son fils hier matin, ajoutant qu'elle avait été "scandalisée en constatant la mine de son fils". Son garçon lui a dit qu'on l'avait mis en quarantaine et qu'il était forcé de dormir sans matelas, sur le plancher de pierre de sa cellule.

Reconnu coupable par un jury, la semaine dernière, à Ottawa, de vol à main armée et de viol, Lévesque a été condamné à 25 ans de pénitencier. Il a été le plus condamné à subir quinze coups de fouet.

Mme Lévesque a révélé que son fils lui avait dit avoir entrepris une grève de la faim, mercredi matin, et qu'il avait l'intention de la poursuivre "jusqu'à ce qu'ils arrêtent de me traiter comme un chien".

Pour sa part, le gouverneur Webb a déclaré que Lévesque et ses comparses Jean-Claude Messier et Antonio Pachino

Voir LEVESQUE en page 6



Le pavillon belge à l'Expo 67

"Architecture contemporaine", selon l'expression de l'architecte. Le pavillon belge, à l'Expo 67, comportera trois niveaux: un sous-sol, un rez-de-chaussée et un étage. Il sera largement ouvert. La circulation y sera facile. En face, se trouvera la station du

réseau de transport en commun; derrière, le lac de l'extrémité ouest de l'île Sainte-Hélène. Il sera construit de briques de fabrication belge, de couleur brun pâle.

La Belgique est le premier pays à dévoiler les détails de son pavillon à l'Exposition '67

par Jean Rivest

La Belgique a gagné la course: elle est le premier pays participant à l'Expo '67 à dévoiler les détails de son pavillon.

Hier midi, au 24e étage, Place Ville-Marie, le commissaire général de la Belgique près l'Expo, M. Jan-Albert Goris, universitaire, historien, homme de lettres et diplomate, a révélé que la construction du pavillon de la Belgique sera entreprise au cours de l'été. "Nous serons sous toit avant la fin de l'année", a-t-il précisé.

"La Belgique, a-t-il dit, a la réputation de toujours être prête à temps lorsqu'elle participe à une exposition". Fidèle à la tradition, elle est le premier pays à annoncer que son pavillon coûtera \$1,200,000; sera de briques belges de couleur brun pâle; contiendra un restaurant de grande classe; sera d'une "architecture contemporaine"; sera largement "ouvert" et permettra une circulation facile; aura trois niveaux: un sous-sol, un rez-de-chaussée et un étage.

L'architecte belge et son conseiller canadien, MM. René Stapels et Georges Eber (ce dernier est Montréalais), ont décrit leur œuvre comme un bâtiment construit de murs de briques apparentes de l'intérieur comme de l'extérieur, bien que temporaire, largement ouvert, avec de grandes portes et de vastes fenêtres faites de

Un film sur l'Expo '67

par Raymond Grenier

Il existe maintenant un film, d'une vingtaine de minutes, qui porte le nom prestigieux: "Expo 67". Première réalisation du genre, due à un commanditaire canadien — Traders Finance et le Traders Group of Companies — le film a été présenté en avant-première, hier après-midi, devant les membres du conseil d'administration de cette importante société de crédit et devant des représentants de la Compagnie de l'Expo.

M. Ross Willmott, président

Voir FILM en page 6



Pour Valentine UN MAGNIFIQUE PANIER DE FRUITS ET FRIANDISES "DIONNE"

FRAISES — NECTARINES — TANGELOS — ORANGES — KING — PRUNES — PECHES — POIRES BARTLETT — POIRES COMICE — AVOCATS — ETC...

MAGNIFIQUES PLATEAUX en bois sculpté remplis de fromages fins pour cadeau

A. DIONNE FILS & CIE

1221 OUEST, STE-CATHERINE

MONTREAL coin rue DRUMMOND TEL.: VI. 9-2341

Pour votre Valentin

Gâteau "Sweetheart"

Enveloppé dans un emballage-cadeau gai et décoratif illustrant la St-Valentin. \$1.29

GATEAU ETAGE ch.

Vous le trouverez à la boulangerie RBI de votre voisinage

RICHSTONE BAKERIES, INC.

BROCHEUSE METEOR

Fabrication tout métal. Rondelles de caoutchouc protègent les surfaces. Broches standard 1/4". Peut servir sur le bureau — dans la maison — au mur.

Prix rég. \$2.50

SPECIAL \$1.95

MILLE BROCHES GRATIS

LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC.

3 Montréalais passeront 10 ans en prison

WELLAND, Ont. (PC) — Trois Montréalais ont été condamnés ce matin à 10 ans, moins quatre mois, de prison après avoir admis leur participation à un vol de \$902,357.74 dans une banque de Niagara Falls, le printemps dernier.

Les condamnés sont: Henry-Joseph Lizotte, âgé de 43 ans, Robert Bruce Simpson, âgé de 40 ans et John Kiniski, âgé de 43 ans.

Ils ont avoué avoir ouvert 119 coffres de sûreté après s'être frayé un chemin sous terre jusqu'à la banque. La police a récupéré une bonne partie des effets volés mais il manque encore une somme de \$29,762 en argent ou obligations.

JARRY AUTOMOBILE INC. de PONT-VIAU

SERVICE D'ENTRETIEN RAPIDE et FIABLE

Etant parmi les plus importants dépositaires de la GENERAL MOTORS AU CANADA, nous possédons un des services d'entretien les plus considérables et les mieux équipés de l'est canadien, rapide et efficace, opéré par des mécaniciens pleinement qualifiés travaillant sous la direction de surveillants entraînés à l'usine. C'est là une tradition de JARRY AUTOMOBILE INC.

PLUS DE 40 ANS D'EXPERIENCE DANS L'AUTOMOBILE

• PONTIAC • BUICK • ACADIAN BEAUMONT • VAUXHALL VIVA • CAMIONS GMC

La plus importante dépositaire GM de l'île Jésus

1068, BOUL. des LAURENTIDES

PONT-VIAU (FACE AU MIRACLE MART) TEL.: 669-2681

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

Selon le directeur Alfred Latreille, de la police de Ste-Anne-de-Bellevue, cet incendie n'est peut-être qu'accidentel mais ce n'est pas sans raison que le Commissariat des incendies entretient des doutes sur l'origine du sinistre, car en un an, le feu a dévasté quatre hôtels de la région, dont l'hôtel "Quatre Saisons", de l'île Perrot, où il a été établi qu'il s'agissait d'un incendie criminel, l'automne dernier.

Le directeur Latreille a fait savoir que les résultats de l'enquête seront connus bientôt, peut-être dans une semaine.

Les autres hôtels rasés par les flammes depuis un an dans la région de Ste-Anne-de-Bellevue sont l'hôtel Canada de Rigaud, incendié au début de l'hiver et l'hôtel Edgewater, de l'île Perrot, détruit l'an dernier.

Le cri d'un commis met trois suspects en fuite

Un cri d'alarme bien senti a fait prendre la poudre d'escampette à trois suspects qui n'avaient pour toutes armes qu'un couteau de poche et un revolver "à pétard", vers 11 h. 20 hier soir, à la pharmacie Besner, située au 7127 rue St-Denis, dans le nord de la métropole.

Tandis que l'un des "mauvais sujets" était de garde à l'extérieur de l'établissement, un deuxième se présentait au commis M. René Blouin, du 1671 rue Viau, lui demandant un "paquet de gomme". Aussitôt, le troisième individu entra en scène, informant M. Blouin que "c'était un hold-up", en pointant en sa direction un revolver rutilant mais sans plus. Devant l'absence de réaction de sa victime, il jura alors le tout pour le tout et sortit un couteau de poche, d'un air tragique.

Alors là, M. Blouin, jugeant que la comédie avait assez duré, se dirigea d'un pas décidé vers la sortie, ouvrit la porte et lança un cri... qui s'avéra être un cri de guerre pour les "dangereux gunmen", qui quittèrent en vitesse, fuyant dans une voiture décapotable qui était stationnée dans une ruelle voisine.

ANNONCE

Congestion de la poitrine

Soulagez rapidement la congestion due aux rhumes de poitrine avec l'onguent Mentholatum. Sa chaleur brève active la circulation locale, diminue la congestion et l'oppression.

Onguent Mentholatum
calmant
et bienfaisant



PRUDENTIAL FINANCE
CORPORATION LIMITED
11^e Étage, 1225 rue Université
Montréal 1, Québec, Téléphone: UN. 6-6672

paie

6%

d'intérêt

BILLETS GARANTIS
contre échéance jusqu'à 1 an

- 125% de collatéral détenu en vertu d'un fonds fiduciaire.
- La fonds investi vers le dixième jour de chaque mois, rapporte de l'intérêt à partir du 1^{er} du mois.

De l'opinion du Conseil, ces billets garantis seront des placements pour lesquels la loi (Canada) des compagnies d'assurance du Canada et de l'Angleterre, déclare que toute compagnie enregistrée en vertu de la Section III de cette loi, peut investir ses fonds sans recourir aux stipulations de la sous-section (4) de la section 63 de ladite loi.

Accident mortel à Beauharnois

VALLEYFIELD. (DNC) — Un homme de 58 ans a perdu la vie lorsque sa voiture est allée donner contre un arbre après avoir dérapé sur la chaussée glissante, sur le chemin St-Louis, à Beauharnois.

La victime, M. Albert Marcell, domicilié au 68 rue Armand, à Maple Grove, voyageait seul dans son véhicule au moment de la tragédie. La mort a été instantanée.

Le coroner du district de Valleyfield, le Dr Gaetan Gauthier, a rendu un verdict de mort accidentelle.

Le centre récréatif du collège de L'Assomption rasé par les flammes

Un incendie d'origine inconnue a rasé au sol, tôt hier matin, le centre récréatif du collège de L'Assomption, d'une vingtaine de milles à l'est de Montréal.

Les flammes ont pris naissance vers minuit, mais ce n'est que plusieurs heures plus tard que les pompiers de l'endroit parvenaient à éteindre le brasier.

Il ne restait plus à ce moment-là qu'un amas de ruines, et l'immeuble était une perte totale. Les dégâts matériels ont été évalués à environ \$150,000.

Personne n'a été blessé au cours des opérations.

Deux bambins sauvés de l'onde par un Torontois, à Québec

QUÉBEC. (PCQ) — Un camionneur de Toronto a fait preuve d'un courage à toute épreuve hier quand il a sauvé la vie à deux bambins qui étaient tombés dans une rivière à Québec.

James Clayton, un Noir de 29 ans, employé par une compagnie de transport et domicilié au 78 rue Hampton, à Toronto, a sauvé François et Sylvie Morin, âgés respectivement de 4 et 3 ans, d'une mort certaine.

Les enfants s'amusaient près de la rivière Lairet, qui coule dans la basse-ville de Québec; ils ont soudain perdu pied et sont tombés dans l'eau glacée.

Attiré par les cris des enfants, Clayton a reculé le camion qu'il était à charger, dans une cour à bois et s'est attaché avec un câble pour descendre jusqu'à la rivière chercher les enfants.

Ces derniers ont été conduits à l'hôpital, mais ils ont pu regagner leur domicile par la suite. Des agents de la police municipale de Québec ont affirmé que sans l'intervention de Clayton, les enfants se seraient sûrement noyés.

Un livreur se fait voler \$70

Yvon Sasseville, 20 ans, du 2111 ouest, rue Notre-Dame, employé à l'épicerie Beausoleil, s'est fait voler \$70 par un suspect qui l'avait accosté, vers 6 h. 10 hier soir en face du 626 de l'avenue Greene. Le voleur, qui était présumé armé d'un revolver, a pris la fuite à pied.

Vol d'une auto contenant \$4,000 de marchandises

M. Malcolm Colle, un homme d'affaires dont le domicile est situé au 4637 de la rue Oxford, s'est fait voler son automobile, hier soir, alors qu'elle était stationnée, rue Mayrand, dans le quartier Côte-des-Neiges. Le propriétaire de l'auto volée estime qu'en plus de la voiture, les bandits lui ont volé pour plus de \$4,000 de fourrures et autres vêtements qui se trouvaient à l'intérieur.

Une auto s'écrase contre un poteau: un blessé

Un homme dont la police préfère ne pas dévoiler le nom repose présentement dans un état critique à l'hôpital Notre-Dame, à la suite d'un accident qu'il a provoqué au volant d'une voiture que lui n'appartenait pas, vers 2 h. 30 la nuit dernière, à l'angle de la rue Laurier et de la 9^e avenue, dans le quartier Rosemont.

L'automobile, qu'il conduisait à une vitesse excessive, s'est écrasée sur un poteau d'acier et est une perte totale. Le conducteur, âgé de 20 à 25 ans, souffre d'une fracture du crâne, d'une fracture de la mâchoire et de contusions multiples. Il demeure sous constante observation.

Deux vols à main armée

Deux vols à main armée ont été commis ce matin vers 11 h. Le premier a été commis à la Canadian Converted, 1639 rue Delormier, où trois cagouls armés ont réussi à s'emparer d'une somme d'argent de plus de \$5,000.

A Ville St-Michel, quelques minutes plus tard, deux bandits armés de mitrailleuses, ont fait irruption à la succursale de la Banque Provinciale située au 9101 blvd Pie IX, et se sont fait remettre une somme d'argent indéterminée pour le moment.

LEVESQUE

SUITE DE LA PAGE 3

"tentent par tous les moyens qu'ils connaissent de se causer le plus de maux possible".

"Nous sommes pleinement conscients du fait qu'ils s'échapperaient, s'ils entrevoient la moindre chance de réussir, et nous prenons toutes les précautions qu'il faut à cet égard", de dire M. Webb.

Le gouverneur a expliqué que les trois complices de vieille date "savent très bien que nous n'ignorons pas leurs intentions et il est plus que probable qu'ils en sont touchés et désirent se venger, d'une manière ou d'une autre".

Messier et Facchino doivent subir leurs procès sous des accusations de vols à main armée. Lévesque doit également comparaître en raison d'accusations du même ordre, avant d'être transféré dans un pénitencier fédéral.

Mme Lévesque tente de réunir une somme de \$2,500 pour payer un appel, consécutivement aux condamnations pour hold-up et vol rendues contre son fils.

La Bible vous parle

C'est la Sagesse qui guide le juste par des chemins sans détours quand il fuyait la colère de son frère; elle lui montra le royaume de Dieu et lui donna la connaissance des choses saintes. (Sag. 10.10).

Nécessité de créer sans délai une seule ville sur l'île Jésus

— la Chambre de commerce de Chomedey

(par T.D.) — Un autre corps public, la Chambre de commerce de Chomedey cette fois, fera parvenir à MM. Jean Lesage et Pierre Laporte des résolutions jumelées soutenant qu'il est urgent de mettre en vigueur les recommandations de la Commission Sylvestre, soit la création immédiate d'une seule ville sur l'île Jésus.

Dans l'une de ces résolutions, adoptées le 8 février dernier, cet organisme appuie fortement la solution proposée par les commissaires Sylvestre, Dorion et Longval pour régler les problèmes intermunicipaux des 14 villes de l'île; dans la seconde, il s'agit d'une prise de position catégorique: qu'une décision "sans délai" du gouvernement du Québec ratifie maintenant les conclusions du rapport Sylvestre.

Quelles sont les raisons qu'invoque la Chambre de commerce de Chomedey pour opter en faveur de l'annexion intégrale préconisée par les commissaires, plutôt que de joindre les rangs de ceux qui défendent le principe du statu quo (l'autonomie municipale)?

Il y en a plusieurs: la recommandation de la Commission Sylvestre est fondée sur une étude sérieuse et approfondie des diverses formules administratives applicables à l'île Jésus; les commissaires ont été unanimes dans leurs conclusions; il s'agit là des meilleurs intérêts économiques et sociaux des citoyens; c'est un moyen efficace de régler les problèmes financiers et administratifs des 14 municipalités; le potentiel économique de l'île Jésus dépend d'une planification ordonnée et de la nécessité d'exécuter des travaux municipaux d'urgence; enfin, le grand nombre et la complexité des problèmes à solutionner.

Les autres aspects déterminants qui ont influé sur la décision de la Chambre de commerce d'approuver le rapport Sylvestre et d'en recommander la mise en application immédiate — il ne peut y avoir de méprise — sont exprimés dans les formules suivantes:

- "Étude faite par la Commission Sylvestre, par son ampleur et par son aspect technique, n'est pas à la portée de la majorité des citoyens";
- "une consultation populaire, par référendum, ne saurait

BARRAGE

SUITE DE LA PAGE 3

mission mixte internationale aboutiront à la mise en oeuvre de mesures qui remédieront à cet état de choses. Toutefois, les problèmes que doit étudier la commission sont très complexes et leur solution peut exiger plusieurs années de travail assidu. Il faudra donc, dans le plus bref délai possible, chercher et trouver d'autres moyens d'augmenter la profondeur des eaux dans le Saint-Laurent en aval de Montréal.

Vaudrait-il mieux creuser?

L'amélioration graduelle du chenal maritime du St-Laurent au cours des années a porté aux 35 pieds actuels la profondeur disponible dans les conditions normales qui était autrefois d'environ 10 pieds. En revanche, alors que le chenal devenait plus efficace du point de vue hydraulique, la surface des eaux baissait graduellement.

La perte de niveau subie au cours des 30 dernières années atteint un total d'environ neuf pouces. Ce phénomène n'est pas entièrement mauvais puisqu'il est toujours résulté une importante augmentation de la profondeur du chenal. Toutefois, on se demande s'il vaudrait mieux continuer de creuser, en sachant fort bien que tous les résultats obtenus de cette façon sont partiellement détruits par un nouvel abaissement de la surface des eaux, ou bien s'il faudrait construire des ouvrages en rivière, comme des barrages, afin de hausser le niveau.

La question n'est pas nouvelle, elle a été soulevée maintes fois et a fait l'objet d'études soignées à la suite desquelles la réponse a toujours été qu'il fallait creuser davantage.

Cependant, des études commencées il y a deux ans et qui en sont à une étape avancée révèlent que certains projets visant à hausser le niveau des eaux offrent des avantages. En premier lieu, le coût du creusage requis pour obtenir une augmentation sensible de la profondeur du chenal équivaut à peu près au coût des autres genres d'ouvrages de correction qui donneraient d'aussi bons résultats. En outre, lehaussement du niveau des eaux entraînerait une réduction des coûts travaux de reconstruction des quais de Montréal qui deviennent moins utilisables par suite de la fréquence des bas niveaux des eaux et de l'augmentation du tirant des navires. L'un de ces projets qui comporterait d'importants ouvrages dans le lac Saint-Pierre fait présentement l'objet d'une étude poussée. Il arrive souvent que les solutions les plus attrayantes soient les plus difficiles à réaliser et celle qu'offrirait le projet du lac Saint-Pierre est justement de celles-là. Le coût ne constitue pas la seule difficulté, car d'importantes questions concernant la réalisation technique ne sont pas encore résolues. Afin de chercher la réponse à ces derniers problèmes, le ministère des Transports a déjà construit un modèle hydraulique à grande échelle qu'il va maintenant agrandir. D'autres recherches hydrauliques se poursuivront avec une intensité accrue.

permettre une expression nuancée du jugement des citoyens;

- "une telle consultation populaire nécessiterait de simplifier les données de l'étude à un point tel qu'elle perdrait ainsi sa valeur d'interprétation".

Sous la signature de son président, M. Gilles Gauthier, la Chambre de commerce termine l'exposé d'un tel point de vue en soulignant "qu'un référendum transposerait, en pratique, sur un plan purement politique une décision d'importance capitale pour l'avenir de l'île Jésus".

BELGIQUE

SUITE DE LA PAGE 3

une apparence légèrement dorée.

L'entrée du pavillon sera gratuite, comme ce sera la règle dans tous les pavillons de l'Expo. En effectuant "une longue promenade" entre ses murs, le visiteur verra divers objets d'art et des expositions présentant les multiples aspects de la vie des Belges.

Le commissaire Goris a déclaré que la Belgique tient à "se coller au thème de l'Expo: 'Terre des hommes'". Le contenu du pavillon est divisé en trois parties, a-t-il précisé, qui montreront aux visiteurs comment les Belges ont vécu, vivent et vivront dans l'histoire, aujourd'hui et dans l'avenir.

M. Goris a déclaré que le pavillon contiendra de très nombreux objets d'art, tableaux, sculptures, etc., mais que s'il n'en tient qu'à lui, le trop célèbre Manneken-Pis brillera par son absence, car il "n'est pas tellement représentatif de la Belgique".

Le caractère bilingue du pays sera aussi perceptible dans le pavillon.

Vers le centre du bâtiment, les architectes ont prévu un espace sans toit où l'on aménagera un jardin intérieur que M. Goris a appelé "un patio". De larges baies vitrées donneront, de l'intérieur, un joli coup d'oeil sur ce jardin.

Le pavillon belge est situé non loin de l'extrémité ouest de l'île Sainte-Hélène: en face, se trouve la station du réseau de transport en commun, juste à l'extrémité sud du futur pont reliant la jetée Mackay à l'île.

Les fenêtres du restaurant s'ouvriront sur le lac prévu dans cette partie de l'île. Le pavillon belge se dressera entre celui de la Hollande et celui de l'Autriche. Si l'on part du littoral nord de l'île, en direction du sud, on trouvera donc les pavillons hollandais, belge, autrichien et suisse.

Il occupera un terrain de 38,000 pieds carrés. Le restaurant pourra recevoir 125 convives. Le budget total consacré par la Belgique à l'exposition internationale de Montréal, est de \$3 millions. Pour rester dans le domaine des chiffres, M. Goris a révélé que selon les calculs du commissaire du tourisme de Belgique, on s'attend qu'environ 50,000 Belges viendront voir l'Expo en 1967.

EXPO

SUITE DE LA PAGE 3

l'entente générale. Finalement, ses représentants ont accepté de considérer comme un amendement le texte signé cette nuit.

M. Ménard a déclaré que toutes les dispositions avaient été prises pour le déclenchement de la grève de ce matin. Il a déploré que dans ce cas-ci les représentants de la Confédération des syndicats nationaux, qui sont également partie à l'entente avec l'Expo, n'aient pas défendu le point de vue du CTM.

A son avis, il n'existe plus d'articles pouvant conduire à résentement, et il lui semble que la paix syndicale soit définitivement installée à l'Expo, du moins en ce qui concerne les métiers de la construction.

METRO

SUITE DE LA PAGE 3

tising Limited, 764, Edifice Sun Life (30.275% et 100.000).

Le projet comporte l'exploitation exclusive des emplacements publicitaires qui seront concédés à l'adjudicataire: emplacements pour publicité translucente, combinés à l'éclairage des voitures; les emplacements situés sur les péroirs des quais; les emplacements situés dans les accès au métro (salles de contrôle, mezzanines, cages d'escalier, couloirs et passerelles au-dessus des voies).

Les soumissionnaires peuvent également proposer d'autres emplacements et suggérer l'utilisation d'autres formes de publicité en précisant les dimensions et la nature de la publicité envisagée tout en indiquant la plus-value des recettes à atteindre de ces suggestions.

L'exploitation comprendra l'ensemble des opérations suivantes: la prospection de la clientèle, l'établissement et la

ANNONCE

Pour supprimer la gêne DES DENTIERES qui bougent

Ne soyez plus gêné ni irrité par un dentier qui bouge et bécote. Soudouzez-le de PASTRETH, une poudre alcaline (non acide) améliorée, qui le maintiendra en place plus solidement et plus confortablement. Evitez les dentiers d'un dentier qui bouge, procurez-vous PASTRETH, à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

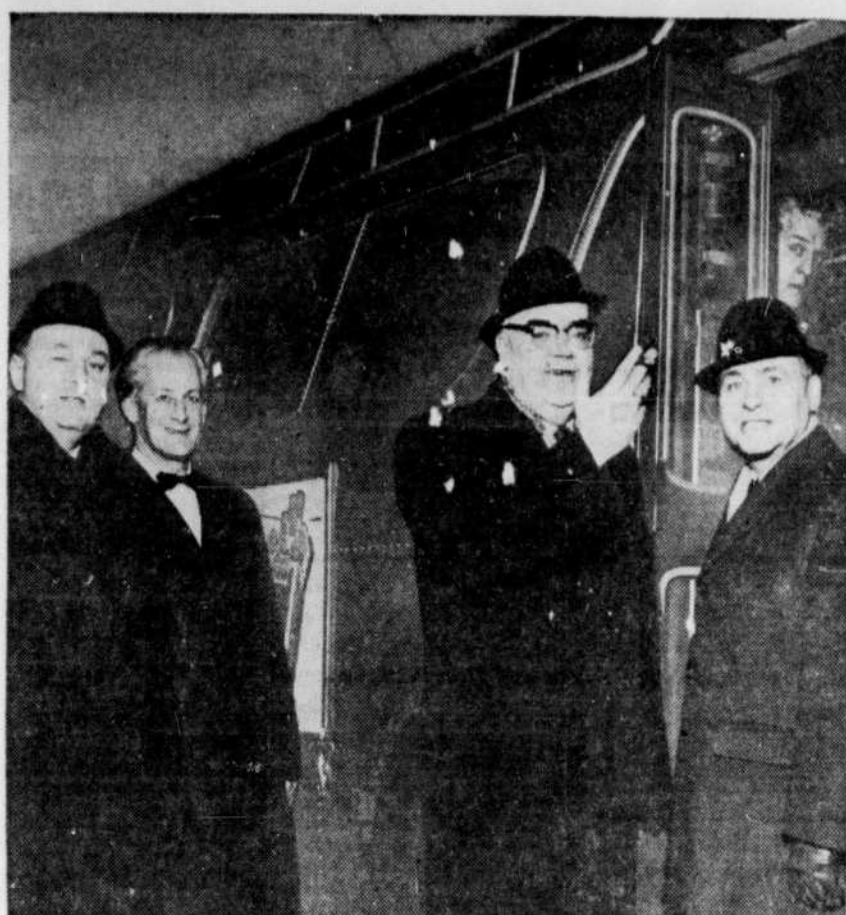


photo LA PRESSE

Les conseillers visitent le métro

C'est par un temps maussade mais bien approprié à la visite de catacombes qu'une cinquantaine de conseillers, de membres du comité exécutif et de journalistes ont pris l'autobus, ce matin, au Champ-de-Mars, afin d'aller visiter les derniers développements du métro de Montréal, sur tous les chantiers. La visite est organisée par M. Lucien L'Allier, président de la CTM et ingénieur en chef du métro. De gauche à droite: M. Roger Sigouin, conseiller, M. Jacques Racicot, du service des Travaux publics, M. Lucien L'Allier et M. Marcel Lafaille, commissaire à la CTM.

passation des contrats de publicité avec les tiers; l'exécution des contrats, la facturation et le recouvrement des créances correspondantes.

L'exclusivité qui sera accordée à l'adjudicataire s'étendra à tous les procédés publicitaires. L'adjudicataire devra s'efforcer de promouvoir tout nouveau procédé qui augmenterait le volume, la valeur et l'esthétique de la publicité.

L'exploitation sera consentie pour une durée de cinq ans, à compter de la première mise en service du métro avec voyageurs, en partie ou en totalité. Une copie conforme de chaque contrat de location consentie devra être adressée par l'adjudicataire à la ville de Montréal.

FILM

SUITE DE LA PAGE 3

de Traders, et M. Andrew Knievasser, directeur général de l'Expo, ont tous deux souligné l'importance de ce premier film consacré à l'Exposition de 1967 — film qui sera traduit en 17 langues et qui sera distribué dans une centaine de pays.

Il existe actuellement en deux versions originales, française et

anglaise.

Si l'on tient compte du fait qu'il fut tourné l'an dernier, c'est-à-dire dans le brouhaha du remblayage et de la "construction" des terres insulaires de Sainte-Hélène et de Notre-Dame et avant que l'on puisse donner des illustrations concrètes des projets mis au point pour l'exposition, on ne peut qu'admirer ce qu'a fait, pour "Traders" — et pour Expo 67 — Crawley Films Ltd. et plus particulièrement le scénariste David Mayerovitch et le réalisateur René Bonnière.

Il s'agit d'un film en couleur. Le choix des photos et leur qualité sont remarquables. Il fallait que des dirigeants de l'Expo, MM. Pierre Dupuy et Bernard Shaw, commissaires généraux, en tête, exposent succinctement le sens et l'importance de l'entreprise. Si excellents qu'ils soient, de tels exposés à eux seuls auraient difficilement fourni la matière d'un court-métrage très vivant.

Avec beaucoup d'ingéniosité et même d'humour, MM. Mayerovitch et Bonnière ont animé les idées et les projets exposés au moyen d'illustrations qui vont de la longue procession des camions de remblayage aux légères arabesques d'acier

Une tour d'observation à l'Expo

Cet été, du haut d'une tour en bois construite sur l'île Sainte-Hélène, les Montréalais pourront suivre les travaux d'installation et de construction de l'Exposition universelle de 1967.

Telle est l'information que l'Association canadienne du bois compte annoncer lundi prochain.

L'ACB a été la première industrie canadienne à s'inscrire comme exposant à l'exposition. Dans le hall de réception de la Compagnie de l'Expo, on peut voir son chèque fièrement gravé dans dix rondelles d'un billet de bois. Ce chèque est la toute première recette qu'aura touchée l'Expo.

La tour d'observation que l'ACB mettra à la disposition du public curieux, sera située entre le restaurant Hélène-Champlain et la piscine de l'île Sainte-Hélène. Elle aura une hauteur de 80 pieds.

Invité d'honneur du congrès de l'ACB, M. Claude Wagner, procureur général du Québec, se verra offrir une maquette de bois en forme de tour d'observation. Il a mérité l'honneur et le souvenir en bois pour avoir donné suite au premier dossier sérieux, préparé par l'ACB, qui a ouvert l'affaire des faillites frauduleuses.

EXAMEN DE LA VUE
Bruno Quenest O.D.,
Optométriste, bureau chez

Peoples Credit JEWELLERS
1015 ouest, Ste-Catherine
VI. 9-7071

CARNAVAL de QUÉBEC

Trains spéciaux Ville-Marie

VOYAGE de fins de semaine

2 nuits d'hôtel au motel et passage

ALLER et RETOUR

\$23.50 à \$29.50

départs vendredis soir, retours dimanche soir.

Encore quelques places disponibles.

HÂTEZ-VOUS!

Aussi trains spéciaux pour la journée

Dimanche, 21 fév. \$8.50 par pers.

Samedi, 27 fév. \$8.50 par pers.

AGENCE DE VOYAGES

Ville-Marie

5135 St-Denis — Tél. 276-2694

ÉVITEZ LES INCONVÉNIENTS DE LA ROUTE, PRENEZ LE TRAIN



RENDEZ-VOUS À QUÉBEC POUR UNE BAGATELLE!

Aller à Québec ne vous coûte presque plus rien. De plus, vous jouissez du confort agréable d'une voiture-coach climatisée. C'est un voyage qui vous assure la détente, le plaisir et la rapidité d'un train luxueux. Si peu de frais, tant de confort, une telle sécurité!

*Tarif simple en voiture-coach, en vigueur tous les jours sauf les vendredis et dimanches.

48 TRAINS PAR SEMAINE!

CANADIEN PACIFIQUE • CANADIEN NATIONAL



LA PRESSE

est à la recherche de jeunes garçons sérieux et débrouillards, âgés de 9 à 12 ans, pour la livraison à domicile du journal. Ce travail s'effectue toujours après les heures de classe.

Il y a demande de porteurs pour les districts suivants: Côte-des-Neiges, Hampstead, Westmount, Côte-Saint-Luc, Notre-Dame-de-Grâce, Ville Mont-Royal.

Ecoliers, la chance vous est offerte de vous faire un revenu hebdomadaire intéressant. Il vous suffit de communiquer avec votre

SERVICE DU TIRAGE 849-1138



photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Le prix Duvernay au poète Alfred Desrochers

Le prix Duvernay de littérature de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a été remis officiellement, hier après-midi, au poète Alfred Desrochers, à droite, ci-haut, au cours d'une réception dans les salons de la Société au Monument national. M. Desrochers est devenu le 21e titulaire du prix Duvernay qui

comporte la médaille Bene Merenti de Patria de la Société et un chèque de \$500. La remise du prix a été faite par le professeur Michel Brunet, à gauche, président du jury, en présence de M. Paul-Emile Robert, au centre, président de la SSJB de Montréal, et de nombreux parents et amis.

L'accord Peugeot-Renault-SGF est conclu

A Paris, Gérard Filion signera demain les ententes définitives sur l'usine de montage

par PIERRE ST-GERMAIN,
correspondant de LA PRESSE
à Paris

PARIS. — Les accords définitifs entre Peugeot, Renault et la Société générale de financement sont conclus. L'accord avec Renault l'a été ce matin, peu après que M. Gérard Filion, directeur général de la SGF, eut annoncé que l'entente entre Peugeot et l'organisme qu'il dirige était chose faite depuis hier après-midi.

La cérémonie de la signature des accords, qui va symboliser l'heureux aboutissement de ces négociations se déroulera demain matin à 11 h. 30, en présence des trois parties intéressées à la construction de l'usine de montage de Saint-Bruno.

M. Filion, qui est arrivé jeudi matin à Paris, a précisé qu'il lui a fallu moins de deux heures pour apporter avec Peugeot les dernières retouches à l'accord. Il se rend aujourd'hui chez Renault pour mettre la dernière main à l'entente avec cette société. Cette entente est différente de celle de Peugeot.

Le directeur de la SGF et ses interlocuteurs estiment que, contrairement à ce qu'on put craindre à un certain moment les deux sociétés françaises, l'accord automobile canado-américain améliore la politique obtenue précédemment au sujet de l'usine de montage.

Dans le cas de Renault,



Gérard Filion

cependant, quelques corrections seront apportées en fonction de l'accord Ottawa-Washington. Au cours de son séjour à Paris, M. Filion prendra également contact avec des candidats au poste de maître d'oeuvre du combinat sidérurgique. Il s'agit d'un ingénieur qui va en quelque sorte être chargé de bâtir et de lancer l'entreprise.

A son retour à Montréal, M. Filion rendra compte au conseil d'administration de ses entretiens avec les candidats. Ces derniers seront européens, et non pas nécessairement français. Le maître d'oeuvre aura notamment pour tâche de diriger un groupe d'engineering, de faire des appels d'offres, etc. Quelque 200 ingénieurs seront attachés à l'usine.

La nationalisation de l'électricité a coûté \$2,612,062 à l'Hydro-Québec

QUEBEC. (DNC) — Il en a coûté à l'Hydro-Québec une somme totale de \$2,612,062 pour acquérir les compagnies nationalisées ainsi que pour intégrer ses services d'électricité.

Ces chiffres ont été révélés hier dans la réponse à une question posée par écrit, au cours de la session de 1964, par le député UN de Champlain, M. Maurice Bellemare, alors que le premier ministre déposait ce document en Chambre, avec quelques autres, en s'excusant de fournir ces renseignements en retard, n'ayant pu le faire durant la précédente session.

La somme totale comprend les frais d'émission, d'impression et de vente des obligations nécessaires au rachat des compagnies nationalisées de même que les frais juridiques.

LA QUESTION DE BELLEMARE

La question de M. Maurice Bellemare se lisait comme suit : "Relativement aux frais d'acquisition, au montant de \$2,612,062, payés par l'Hydro-Québec, pour l'intégration des services d'électricité, a) quels sont les noms, prénoms et adresses des fiduciaires et le montant payé à chacun; b) quels sont les noms, prénoms et adresses des courtiers et le montant des commissions payées à chacun; c) quels sont les noms, prénoms et adresses des maisons de placement et le montant payé à chacune; d) à combien s'élevaient les frais d'impression et à qui ont-ils été payés; e) à combien s'élevaient les frais légaux et à qui ont-ils été payés?"

Selon les réponses données dans ce document, il ressort que les fiduciaires ont reçu la somme de \$2,663,064.19; que les courtiers auraient, apparemment, reçu \$46,890.49 (aucune réponse n'est donnée sur ce sujet mais, en soustrayant les montants des quatre autres

sujets du grand total, on en arrive à ce montant); que les maisons de placements ont été payées pour la somme de \$199,958.95; que les imprimeurs ont touché \$92,752.77; et, qu'enfin, les conseillers juridiques avaient reçu la somme de \$209,395.60.

LES CINQ FIDUCIAIRES

En ce qui concerne les cinq fiduciaires qui se sont partagés la somme de \$2,663,064.19, le détail des montants perçus fait remarquer que Montréal Trust a touché \$361,245.40; que Royal Trust a perçu \$1,158,828.34; que National Trust a reçu \$494,494.10; que la Société d'administration et de fiducie a gagné \$45,810.83; et, enfin, que Morgan Guaranty Trust (de New York) n'a reçu que \$2,685.22.

Toutes ces compagnies de fiducie, sauf la dernière, sont de Montréal, ou possèdent d'importantes succursales dans cette ville.

Enfin, pour les quatre maisons de placement, on retrouve les noms et montants suivants: Dominion Securities, \$13,376.80; J. L. Lévesque & L. G. Beaubien, \$38,108.60; McLeod, Young Weir Co., \$16,281.80; et, enfin, A. E. Ames Co., \$132,191.75.

LES FRAIS JURIDIQUES

Les frais juridiques ont coûté \$209,395.60. Cette somme a été partagée entre quatre bureaux de conseillers juridiques, soit: \$77,595.12 à l'étude "Desjardins, Ducharme, Choquette, Wagner & Desjardins"; \$75,198.45 à Me Louis-Philippe Pigeon, de Québec, conseiller juridique du premier ministre; \$3,650.07 à l'étude "Sullivan & Cromwell", de New York, et \$52,951.96 à l'étude "Lefebvre, Stein, Johnston, Leahy, Marselle & Price", de Québec.

Québec: adoption sur division du bill 3, en comité plénier

QUEBEC. (DNC) — L'Assemblée législative a accepté sur division en comité plénier de restreindre les pouvoirs du Conseil législatif. Le projet de loi n'a plus qu'une étape à franchir, son adoption en troisième lecture, pour être envoyé au Conseil législatif lui-même qui aura à décider s'il accepte ou non de perdre son droit de veto sur les projets de loi acceptés par les députés.

Le chef de l'opposition a reproché au projet de loi présenté par le gouvernement de permettre, en fait, à la majorité de modifier à sa guise la constitution de la province lorsque le Conseil législatif aura perdu son droit de veto.

La seule concession acceptée par le gouvernement a été de permettre aux députés de discuter du caractère financier des projets de loi qui leur seront soumis. Le bill 3, ou "Loi du Parlement du Québec", prévoit, en effet, que les projets de loi à caractère financier soient soumis au Conseil, un mois après leur adoption par l'Assemblée législative. Selon le texte original, c'est l'Orateur qui décidait du caractère financier des projets de loi. Selon l'amendement accepté, hier, les députés pourront se prononcer sur ledit caractère financier.

La sanction royale

Tout autre projet de loi pourra recevoir la sanction royale, malgré le Conseil, pourvu qu'il n'ait été adopté à deux sessions et qu'il se soit écoulé un an entre son adoption en deuxième lecture à la première session et son adoption en troisième lecture, à la seconde.

L'Assemblée législative a donc le pouvoir de faire adopter n'importe quelle loi sans se soucier du Conseil, sauf, dit le projet, une loi qui prolongerait au-delà de cinq ans la durée d'une législature.

M. Lesage a expliqué que c'est la "textuellement" ce que les Communes anglaises ont adopté lorsqu'elles ont limité les pouvoirs de la Chambre des Lords.

M. Johnson a alors affirmé: "La majorité à la Chambre pourra sans crainte aucune d'avoir un obstacle, changer la

constitution de la province, modifier la constitution..."

La "souveraineté populaire"

"Oui c'est justement ça. On serait maître de notre constitution", a répondu le premier ministre.

Et M. Gérin-Lajoie a réchéri: "La souveraineté populaire".

Lesage menace Johnson de le faire "nommer" par le président

QUEBEC. (DNC) — Si la séance de mercredi en fut une de "bonne entente" entre les deux groupes présents en Chambre, il n'en fut plus de même hier, au point que le premier ministre Jean Lesage menaçait à un moment donné le chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, de demander son interpellation nominative par le président de l'Assemblée. L'incident s'est déroulé quelques minutes après l'ouverture de la séance, alors que M. Daniel Johnson posait une question de privilège, pour se plaindre, à son tour, d'un écrit paru

M. Johnson a poursuivi: "Très bien. Modifier, transférer à Ottawa certaines juridictions, la juridiction en certaines matières... La majorité deviendrait maîtresse absolue dans tous les domaines."

Le chef de l'opposition a lancé: "Quel est le pays qui ne prévoit pas un mécanisme, non seulement de consultation, mais qui lie l'Assemblée législative, l'Assemblée élue par le

peuple?... Il y a eu des précédents de deux changements de constitution en France et, chaque fois, il y a eu une constitution, il y a eu des Etats généraux, au sens moderne du mot".

M. Johnson a accusé ensuite le gouvernement de vouloir, grâce à la majorité libérale, aligner la province dans les sillons du fédéralisme coopératif.

Le président de l'Assemblée demanda immédiatement l'ordre et précisa à M. Daniel Johnson qu'il se devait de soulever sa question de privilège et non de parler au tour.

C'est alors que celui-ci expliqua: "Je voulais fournir d'avance un argument pour rendre enfin une décision en ma faveur...", mais il fut coupé par une voix qui dit "Timeo Danaos et dona ferentes", et par M. Lesage, qui traduisit librement: "Quand on fait l'argument d'avance, on se sent bien faible."

Ce qui amena comme réplique de la part du chef de l'opposition: "Oh, c'est quand on connaît le juge qu'on prend des précautions." Le premier ministre invoqua immédiatement le règlement, pendant que, de part et d'autre, on s'échangeait des aménités, et que le président de l'Assemblée demandait l'ordre.

M. Lesage s'adresse au président

Se levant alors de son siège, M. Jean Lesage, d'une voix rageuse, déclara: "J'invoque le règlement. Le Chef de l'opposition vient de vous insulter gratuitement. (il s'agit du président de la Chambre), comme il l'a fait depuis quelque temps, depuis quelques jours particulièrement, d'une façon constante. Je crois que cette Chambre doit réprover cette façon d'agir d'un chef de l'opposition, surtout quand tout le monde doit reconnaître votre dignité et le degré de votre impartialité."

"M. le Président, ajouta-t-il, je dois aviser le chef de l'opposition que la prochaine fois qu'il vous adressera comme il vient de le faire, je vous demanderai, et j'insisterai, pour qu'il soit rappelé nominativement à l'ordre."

"Je regrette que le premier ministre veuille encore brandir une matraque sur la tête du chef de l'opposition", déclara M. Johnson. Puis après avoir traité le premier ministre de "frère directeur premier ministre", il ajouta: "M. le Président, c'est vous qui êtes le faire, et la plus grande insulte qu'on puisse faire au président de la Chambre, c'est précisément de faire comme le premier ministre, donner l'impression qu'il lui donne des ordres en Chambre".

Les "pieds ne me brûlent" pas d'aller à Ottawa, dit Lesage

QUEBEC. (DNC) — A plusieurs reprises, hier, des députés de l'opposition ont taquiné M. Lesage sur les rumeurs selon lesquelles il irait bientôt à Ottawa.

En riant, d'excellente humeur, M. Lesage a nié la chose à chaque fois.

Au cours d'un débat, M. Lesage a échappé: "Je n'ai aucune intention d'aller à Ottawa..."

M. Bellemare a riposté: "Ah! Ste-Anne-du-Dieu. Les pieds lui en brûlent!"

M. Lesage: "Pardon?"

M. Bellemare: "Les pieds lui en brûlent!"

M. Lesage: "Les pieds me brûlent?"

M. Bellemare: "Oui, pour aller à Ottawa."

M. Lesage, s'amusant de la

chose: "Ah! Je n'ai jamais été un homme avec des 'cold feet' comme on dit. Cela, je l'admets. Même devant le dé-

puté de Champlain (M. Bellemare).

M. Bellemare, revenant à la charge: "Des semelles électriques".

M. Lesage, sérieux: "Mais simplement que les pieds ne me brûlent pas d'aller nulle part sinon que de faire mon devoir ici pour la province de Québec".

puté de Champlain (M. Bellemare).

M. Bellemare, revenant à la charge: "Des semelles électriques".

M. Lesage, sérieux: "Mais simplement que les pieds ne me brûlent pas d'aller nulle part sinon que de faire mon devoir ici pour la province de Québec".



Téléphotos PC

Un gâteau, mais... pas de cigare!

Née en esclavage dans une plantation du Tennessee avant la guerre de Sécession, Mme Mathilda Boynton, de Vancouver, trouve encore le jour de ses 107 ans que "la vie a ses bons moments". Au bout d'un couteau, elle déguste une bonne bouchée de son énorme gâteau d'anniversaire, sous l'oeil attendri d'une infirmière. Mme Boynton regrette cependant que depuis son 106ème anniversaire, elle ait dû "abandonner le cigare".

Aucun des dix conservateurs du Québec ne quitterait le parti

Selon une information provenant d'un membre de l'aile québécoise du parti conservateur fédéral, il est à peu certain, dans une proportion de 99 pour cent, qu'aucun des dix députés conservateurs de la province n'abandonnera le parti en raison du présent conflit au sujet de son chef.

Si l'on en croit des indices probants, M. Léon Balcer, chef du parti pour la province, et ses partisans estiment qu'ils peuvent demeurer au sein du parti et continuer la lutte à John Diefenbaker et à sa politique.

On n'a pu rejoindre M. Balcer hier. Il a promis de faire une déclaration avant la rentrée du Parlement mardi.

L'ancien ministre des Transports, ainsi que trois autres députés conservateurs du Québec, firent savoir, il y a quelques semaines, qu'ils songaient sérieusement à quitter le parti pour aller siéger, pour le reste de la durée du Parlement, du côté des indépendants. Ils différencient leur décision, toutefois, et se rallieront aux autres de leurs collègues du Québec pour demander la convocation d'une convention nationale du parti.

Par une faible majorité

La requête fut rejetée la semaine dernière par le comité exécutif du parti réuni à Ottawa, laissant ainsi en suspens la question de savoir si M. Balcer et les autres députés dissidents du Québec continueraient à reconnaître M. Diefenbaker à leur chef.

Dans le parti, on affirme que M. Balcer a pu se reconforter dans le fait que sa motion avait reçu l'appui d'un bon nombre de membres du comité exécutif du parti. On n'a pas rendu public le partage des voix mais on croit savoir que les partisans de M. Diefenbaker ne l'ont

"Je ne le tiens pas pour certain, mais il me paraît raisonnable de présumer que M. Martineau a dû rencontrer M. Balcer avant de faire cette déclaration," d'après un informateur.

Toujours selon les mêmes sources d'information, l'homme qui pose le principal point d'interrogation dans le groupe québécois est M. Rémi Paul, député de Berthier-Maskinongé-DeLaunaudière. On fait observer que M. Paul n'a pas assisté au caucus progressiste-conservateur à Ottawa depuis près d'un an. Il se peut qu'il quitte les rangs du parti quoi qu'il arrive.

M. Paul rejoint à son domicile de Louiseville, Québec, s'est contenté de dire que, à l'instar de M. Balcer, il explicitera sa position au commencement de la semaine prochaine.

L'intervention de M. Harkness

Un député du Québec, qui a demandé que l'on taise son nom, a l'impression que le groupe québécois peut continuer à exister tout en restant attaché au caucus général. Il explique que l'ancien ministre de la Défense, M. Douglas Harkness, a agi de la sorte en dépit des nombreuses déclarations publiques qu'il a faites contre la conduite de M. Diefenbaker.

"Je ne dirais pas que ce sera toujours plaisant, mais la chose est certainement possible", affirme le député en question.

Au point de vue pratique, l'un des problèmes que soulève la présence des députés du Québec au sein du caucus conservateur, consistera dans la répartition des sièges à la Chambre des Communes. M. Balcer et M. Diefenbaker ont siégé côte-à-côte au cours des dernières sessions, ce qui est désormais impossible.

Au Québec républicain, on paiera avec "l'unitor" et on priera saint Louis

M. Jean-Marie Lessard, de Jonquières, dessinateur industriel qui dit avoir lancé le mouvement républicain dans la province le 22 juin 1960 en se présentant comme candidat sous ce titre, aux élections provinciales, fait actuellement une tournée préparatoire aux manifestations qui marqueront le cinquième anniversaire de son geste, le 22 juin prochain.

M. Lessard, qui était de passage à Montréal mercredi, convoquera bientôt une conférence de presse pour annoncer le programme-choc de la "république provisoire du Québec" qui constitue selon lui l'étape finale avant l'adoption de la constitution dont la rédaction est en marche. "C'est mon initiative, dit-il, qui a réveillé la province il y a cinq ans. J'ai fait des discours dans ma région, mais mes idées se sont répandues partout."

Dans son programme officiel qui sera livré à l'opinion publique, le budget du futur gouvernement sera de \$4 milliards. La république imprimera sa monnaie (\$3 milliards) qui sera garantie par la production nationale brute équivalant à près de \$10 milliards.

En réponse au discours du président de Gaulle, la nouvelle unité monétaire sera "l'unitor" et aura une valeur au pair avec le dollar américain.

Saint Louis, priez pour nous...

Après avoir consulté un grand nombre de gens dans tous les secteurs d'activité, M. Lessard ajoute que selon son programme, le Québec sera subdivisé en 8 provinces administratives et son nouveau patron spirituel sera saint Louis parce qu'il fut chef d'Etat.

Au nombre des réformes fiscales, on compte celles-ci: abolition de la taxe provinciale de 6 p. 100; diminution de 5 cents le gallon de la taxe sur les carburants; abolition de la taxe sur les repas; abolition de l'impôt provincial pour ne garder qu'un seul impôt, etc.

Le programme comprend aussi l'établissement du présalaire aux étudiants, proportionnellement à leur âge, soit \$20 à 20 ans, \$25 à 25 ans.

M. Lessard explique qu'avec la récupération des \$2 milliards versés à Ottawa, avec le contrôle export-import et la diminution des importations pour conserver nos dollars (nos "unitors"), avec la production nationale brute qui va augmenter de \$1 milliard par an et qui atteindra \$15 milliards en 1970, les revenus augmenteront d'autant.

Il révèle qu'il préconise dans le même programme une offensive d'industrialisation et de décentralisation industrielle, l'assurance-santé totale, la nationalisation de la justice (les services des avocats étant payés par le gouvernement), l'instauration du français comme seule langue officielle avec tolérance de l'anglais, etc.

Pour un modus vivendi

Le mouvement républicain de M. Lessard compte, dit-il, des membres dans chaque région de la province et leur cotisation

annuelle est fixée à \$1. Certains organismes intéressés au mouvement sont disposés à lui fournir des fonds.

Le but de la visite à Montréal de M. Lessard était de rencontrer, entre autres personnalités, MM. Chaput, Bourget et Barbeau, pour l'établissement d'un modus vivendi. Il ne considère pas impossible l'éventualité d'une fusion de tous les éléments indépendantistes.

Le canon tonnera 21 fois

OTTAWA. (PC) — Une salve de 21 coups de canon accompagnera le défilé du nouveau drapeau du Canada qui sera hissé lundi prochain au sommet de la Tour de la Paix, à Ottawa.

Le gouvernement a annoncé hier que le drapeau rouge et blanc à feuille d'érable unique sera officiellement hissé au matin. Seront présents à cette cérémonie: le gouverneur général et M. Vanier, le premier ministre, M. Lester Pearson, le président du Sénat et celui de la Chambre des Communes, MM. Maurice Bourget et Alan Macnaughton.

Le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, sera également là, mais, selon l'annonce faite hier, il ne doit pas prendre la parole.

D'autres cérémonies semblables devraient se dérouler simultanément sur plusieurs autres propriétés fédérales à travers le pays.

Au cours de la cérémonie, à Ottawa, une garde d'honneur accordera d'abord un salut royal au gouverneur général et à son épouse. Puis il y aura lecture de la proclamation royale reconnaissant le drapeau à feuille d'érable comme l'emblème officiel du Canada.

Des militaires descendront le Red Ensign. Avant la mise de côté officielle de celui-ci, deux amonitions des forces armées réciteront des prières spéciales en anglais et en français.

Les amonitions béniront ensuite le nouveau drapeau. Puis le drapeau blanc et rouge sera hissé au mât de la Tour de la Paix à midi, pendant qu'un chœur entonnera le "God save the Queen".

La voix à demi-dissidente de... Joe Smallwood

Tandis que le gouvernement annonçait le défilé officiel du nouveau drapeau canadien, le premier de Terre-Neuve, M. Joe Smallwood, levait une voix à demi-dissidente et prédisait à Saint-Jean que tous les édifices du gouvernement provincial seraient surmontés de deux mâts après le 15 février: un pour le nouveau drapeau et un autre pour l'Union Jack.

Lundi, d'ailleurs, l'Union Jack sera hissé au-dessus de l'édifice de la Confédération à Saint-Jean au moment où se déroulera le défilé officiel du nouveau drapeau.

le carnet

DE RAYMOND GUÉRIN

Raymond Guérin est présentement en congé.

ENCONTRE A NOUS

PAR MARCEL DESJARDINS

Dans 5 joutes, le Canadien a négligé son grand atout

La décisive victoire du Canadien, hier soir, à Boston, donne sans doute un autre ton à la conversation de la semaine. Sans faire disparaître toute trace d'inquiétude, elle ramènera les espoirs de ceux qui tiennent absolument à lui voir reprendre le premier rang.

Un expert, qui s'est d'abord refusé à tout commentaire puis qui a accepté de nous causer quelque peu à condition de faire son nom, a résumé à quatre les causes des récents échecs du club et de sa faible tenue. Il a expliqué qu'en premier lieu, le club traversait l'une de ces périodes de léthargie très coutumières dans l'histoire du sport. Elles sont presque inévitables au cours d'une saison longue de six mois. Elles sont surtout à redouter à l'approche des séries éliminatoires car alors elles peuvent être un désastre pour le club qui en est la victime.

Le choix des membres des deux clubs d'étoiles pour la première moitié de la saison n'a pas aidé la cause du Canadien, de prétendre cet expert. Personnellement, il a toujours soutenu qu'une seule sélection devrait être faite... après la fin des séries éliminatoires. Il considère que c'est une erreur psychologique de faire un choix à la fin de décembre et une plus sérieuse encore de l'annoncer. "Certains joueurs ne peuvent supporter la gloire, les honneurs. Cela les affecte temporairement. Ils oublient tout souvent que cet honneur n'est pas une invitation à prendre la tâche plus facilement mais à se dépenser davantage pour justifier davantage le choix des membres du comité", nous déclare-t-il.

La troisième cause est à son avis une dangereuse tendance du club à vouloir prouver en certaines circonstances qu'il est capable d'être rude. Or, le succès du Canadien a toujours été sa rapidité. C'est là son premier atout. Et c'est celui qu'il doit jouer à chaque partie pour gagner. Il doit utiliser cette supériorité que même ses adversaires lui concèdent pour remporter la victoire.

Peut-être a-t-il été trop écrit et trop répété que le club pouvait être aussi dur que n'importe quel de ses adversaires. Certains de ses joueurs sont venus à considérer cette réputation comme un grand attribut. Ils négligent ainsi leur meilleur atout.

La quatrième cause est tout simplement l'effort extraordinaire fourni par le club pour se maintenir en tête pendant si longtemps. "Celle-là, on ne peut la lui reprocher", de nous dire cet homme. Mais il termine sur une note très encourageante: "Le Canadien remontera le courant, nous a-t-il dit. Je pense bien qu'il parviendra à reprendre la première place et à terminer la saison régulière en tête." Le club lui a donné en partie raison hier soir.

Qui veut se joindre au groupe?

Existe-t-il à Montréal présentement le noyau d'un groupe d'hommes d'affaires visant l'achat d'un club majeur de baseball? Le fait n'est pas impossible. Il est même permis, croyons-nous, d'accorder un tant soit peu de foi à cette possibilité. Certaines figures sportives paraissent particulièrement souriantes devant le symposium de dimanche dernier au Centre Notre-Dame. Des personnes qui étaient particulièrement impatientes d'entendre le maire Drapeau exprimer ses vues sur la question d'un stade municipal à Montréal.

Ces gens avaient auparavant cherché à savoir si les Alouettes étaient à vendre. Mais ils ont changé leur fusil d'épaule en apprenant que Ted Workman avait nettement refusé de vendre. Le fait n'est pas impossible. Il est même permis, croyons-nous, d'accorder un tant soit peu de foi à cette possibilité. Certaines figures sportives paraissent particulièrement souriantes devant le symposium de dimanche dernier au Centre Notre-Dame. Des personnes qui étaient particulièrement impatientes d'entendre le maire Drapeau exprimer ses vues sur la question d'un stade municipal à Montréal.

En prenant connaissance de l'attitude de Workman, ce groupe aurait tourné son attention vers le baseball majeur. C'est qu'il croit qu'un club de la Ligue Nationale ou de la Ligue Américaine serait un succès formidable à Montréal en 1967 et qu'un tel club devrait assurer la popularité du baseball majeur pendant des années à venir.

Reste cependant à savoir si le groupe a la finance nécessaire pour acheter ou pour devenir co-propriétaire d'un tel club, s'il a assez de prestige pour convaincre le monde du baseball de venir s'installer chez nous et combien rapidement il pourrait atteindre son but. Nous croyons savoir que des gens de ce groupe doivent se rendre en Floride pendant la période des camps d'entraînement pour enquêter sur les possibilités d'arriver à leurs fins et des moyens à prendre. Il apparaît qu'ils sont convaincus qu'à moins d'avoir l'aide, la coopération de certains des magnats les plus influents, c'est peine perdue. C'est ce qu'ils voudraient solliciter le mois prochain.

Le secrétaire Harry Simmons, de la Ligue internationale, reste pour sa part persuadé que le seul chemin pouvant conduire au but est de ramener tout d'abord un club de la classe AAA à Montréal. Il affirme que l'occasion se présentera au printemps de 1966. Il déclare que lorsque le Milwaukee transfèrera son club à Atlanta, en 1966, l'équipe de cette dernière ville dans la Ligue internationale deviendra libre et que ses propriétaires n'auront rien de mieux qu'à la placer à Montréal. Mais voilà! Où le club pourrait-il jouer ses parties?

Mayer revient enchanté de Paris

Charles Mayer, le directeur de l'information à la piste de Blue Bonnets, est revenu de Paris tout à fait abasourdi par les sommes qui sont parées sur les résultats des courses de chevaux en France. Rentré au Canada, au début de la semaine, après un voyage de 14 jours, dans le but d'aller assister au Prix d'Amérique à Vincennes et de visiter quelques fermes d'élevage, il a déclaré que une somme de \$12,000,000 avait été mise sur cette grande épreuve pour trotteurs. Il a tenu à souligner que seulement une partie infime de ce montant a été parée à la piste même. Tout le reste l'a été dans les bureaux de tabac à travers la France ou le parieur peut miser sur son cheval favori.

Nous donnons ses impressions personnelles. Mayer a déclaré que les spectateurs aux courses, à Paris, semblent beaucoup moins préoccupés que ceux d'ici à se rendre aux guichets du pari mutuel. "C'est que beaucoup d'entre eux, je suppose, ont déjà fait, comme les lois du pays le permettent, leurs paris à ces bureaux de tabac que vous trouvez ici et là. Ces gens me paraissent se rendre à la piste pour goûter le spectacle, rencontrer des amis, des connaissances et passer d'agréables heures", nous a-t-il dit.

C'était la première fois, selon lui, qu'on avait recouru à la barrière automatique pour les départs lors du Prix d'Amérique. L'un des ennemis, à Vincennes, est le fait qu'il est impossible pour les spectateurs de suivre les péripéties de la course entière car à certains moments les chevaux disparaissent de vue. On comprend que dans les circonstances, il est impossible à l'annonceur de fournir une description de l'épreuve comme cela se fait ici.

Il y a par là-dessus toutes les huit courses au programme. Le dimanche, les amateurs peuvent parier sur le tiercé, c'est-à-dire sur les trois premiers chevaux à se classer dans une course déterminée.

En compagnie d'une délégation américaine, Mayer a visité trois fermes d'élevage dont celle du Pin, en Normandie, où il a vu le fameux Jamin. "Ce haras, a-t-il dit, est la propriété de l'Etat. Le gouvernement français fait beaucoup pour l'élevage des chevaux et c'est ainsi que lorsqu'un grand champion arrive au terme de sa carrière, les autorités l'achètent afin de l'utiliser pour la reproduction."

Le contrôle des Alouettes

D'Ottawa venait hier la nouvelle que Ted Workman avait repris le contrôle financier des Alouettes. Expliquons la situation. Lorsque le président du club local de football avait songé à construire un stade à Ville d'Anjou, il avait vendu ses parts à un syndicat du nom de Corbold, formé de lui-même, de son frère Dave et de McKenzie Giddens. Or, c'est ce syndicat qui vient de revendre les actions du club à Ted Workman, à l'un de ses nouveaux partenaires Joe Atwell, de Hamilton, et à un autre associé canadien-français montrealais qui ne veut pas que son nom soit annoncé officiellement avant l'assemblée annuelle des Alouettes, le dernier jour d'avril. Quelle sera la division des actions parmi les nouveaux associés demeure leur secret pour le moment. Ce qui est certain c'est que les autorités du football ont accepté le nouveau groupe à son assemblée d'hier.

Les seules autres informations en marge de la réunion à Ottawa sont à l'effet que le Regina jouera le 12 septembre, à Montréal, après avoir visité le Toronto, le 10, que le Winnipeg évoluera au stade McGill le 24 septembre et deux jours plus tard, soit le 26, à Toronto, et que le Calgary rendra visite aux Alouettes le 11 octobre, à Montréal, après avoir joué le 8 ou le 9 à Toronto.



Quand l'artillerie du Canadien se met en branle...

Dans l'espoir de mettre fin à sa longue série de défaites, le Canadien n'a eu aucune pitié pour la défensive des Bruins de Boston. Ci-haut, c'est le premier des sept buts du Tricolore alors qu'un lancer de Ralph Backstrom glisse entre les jambières

de Jack Norris. John Ferguson (22) et Claude Larose (11) avaient préparé le jeu tandis que Bob Woytowich (8) arrive trop tard pour prêter main-forte à son coéquipier.

Détroit arrête la poussée du Chicago

DETROIT (UPI) — Personne ne se compte battu dans la course au championnat de la Ligue Nationale. Les Red Wings de Détroit, en 4e place, en sont un exemple. Pendant que les Black Hawks de Chicago menaçaient de s'échapper du peloton et que le Canadien reprenait apparemment sa marche victorieuse, les Red Wings triomphaient des meneurs par 5-3, demeurant ainsi à un seul point des Leafs et à trois points du Canadien.

Les Red Wings ont réussi l'exploit en marquant trois buts en l'espace de trois minutes, dans la deuxième période. Cette victoire permettait également au Canadien de mieux profiter de son triomphe sur les Bruins.

Parker MacDonald réussit un but pour le Detroit, au premier engagement, égalé par celui de Doug Mohns, du Chicago. Puis le diminutif Camille Henry donna l'avance aux Hawks. Mais Ted Lindsay, Gary Bergman et Gordie Howe y allaient d'un but chacun pour le club de Sid Abel.

C'était seulement la troisième victoire de la saison pour le Detroit sur le Chicago. Les

Hawks avaient gagné sept fois et annulé une fois. Pour le Chicago, ce n'était que son deuxième revers dans les six dernières joutes, cependant que pour les Red Wings, c'était leur victoire dans les huit dernières joutes.

Après qu'Henry eut marqué

Arbitre: Udvari, Juges de lignes: Armstrong et Morrison

PREMIERE PERIODE

1. Detroit: MacDonald (5), 11:23
2. Chicago: Mohns (5), 14:01
Punitions: Henry 5:19, Maki (double), Lindsay 12:18, Fonteyne 13:04, Esmolito 14:42, Nesterenko 17:48, Smith 19:33.

SECONDE PERIODE

3. Chicago: Henry (32), 1:23
4. Detroit: Lindsay (11), 4:41
Punitions: Macgregor, Pronovost, 5:24, Delvecchio, MacDonald, 8:29
5. Detroit: Howe (19), 9:23
6. Chicago: Maki (13), 13:44
Punitions: MacNeil 10:24, Jeffery 17:40, Barkley 19:21.

TROISIEME PERIODE

1. Detroit: Ullman (24), 5:46
Punitions: Murnighan 6:30, Bergman 11:51.

ARRÊTS: DEJORDY 14 12 14-44
CROZIER 3 8 8-19
ASSISTANCE: 11,705

LES COMPTES DU Canadien

	N.Y.	Bos.	Chi.	Dét.	Tor.	B.	A.	Pts
Prevost	2-4	4-9	4-8	5-2	4-1	19	24	43
Backstrom	5-3	5-5	4-2	2-5	2-6	19	21	40
Rousseau	0-7	1-4	2-3	2-8	3-4	8	26	34
Richard	2-3	6-7	2-2	3-2	1-5	14	19	33
Larose	1-3	3-4	3-3	4-2	6-3	17	15	32
Balon	4-3	4-4	2-3	2-3	2-2	14	17	31
Ferguson	2-3	1-5	1-3	4-2	4-4	12	19	31
Laperriere	0-2	2-3	2-3	0-4	1-3	5	15	20
Talbot	3-0	0-3	2-0	0-4	2-4	7	11	18
Béliveau	2-2	2-6	0-2	1-0	1-2	6	12	18
Cournoyer	2-1	3-0	3-0	0-2	1-4	9	7	16
J.-C. Tremblay	0-3	1-4	1-3	0-1	0-1	2	12	14
Robert	3-2	2-1	1-1	0-1	0-1	6	6	12
Harris	1-3	1-1	0-2	0-1	1-0	3	7	10
Duff	0-3	0-3	1-1	0-1	0-1	1	9	10
Harper	0-0	2-0	0-0	1-1	1-1	4	2	6
Rechefer	0-0	0-0	0-2	0-0	0-0	0	4	4
Peters	1-0	0-0	1-0	0-0	0-0	2	0	2
Picard	0-0	0-0	0-0	0-0	0-1	0	1	1

x — Le record de Duff avec New York: 3-9-12

Mlle Hecher gagne le slalom

DAVOS, Suisse (PA-AP) — Après avoir déjà remporté le slalom géant de la première coupe des pays alpins, l'Autrichienne Traudl Hecher, 22 ans, gagnante d'une médaille de bronze, a gagné le slalom spécial pour dames, en 89: 72/100, devant l'Allemande Heidi Schmidt-Biehl (90:10).

Mlle Hecher obtint le meilleur temps dans la première descente, mais se montra plus prudente dans la seconde et ne fut qu'à une fraction de seconde d'Anne Famosse, de France.

Christine Gotschel, de France, a pris la troisième place, devant Mlle Famosse.

Marielle Gotschel, sœur de la précédente et une des spécialistes du slalom, a fait deux chutes. Elle a continué quand même la course mais s'est classée parmi les dernières.

Bordeleau compte trois buts et le Canadien jr l'emporte

HAMILTON (PC) — Trois buts de Christian Bordeleau ont aidé le Canadien junior à vaincre les Red Wings de Hamilton, 6-4 et à s'approcher à deux points de la quatrième place au classement de la Ligue Junior de l'Ontario.

Bordeleau a marqué ses deux premiers buts en l'espace de deux minutes au second engagement et il a réussi l'autre dans un filet désert à 19:31.

PREMIERE PERIODE

1 — Canadien Jr. Llesmer (sans aide) 1:32
2 — Hamilton, Giesbrecht (sans aide) 3:19
3 — Canadien Jr. Llesmer (Bordeleau) 7:50
4 — Hamilton, Réal Lemiex (Doak, Ashby) 9:36
5 — Hamilton, Abel (Speck, Crashley) 17:36

Punitions: Doak 5:39, Cates 6:33, Grenier 9:57, Doak 12:31, Cates, Piau 15:12.

DEUXIEME PERIODE

6 — Canadien Jr. Bordeleau 6:32
7 — Canadien Jr. Bordeleau (Piau, Lemire) 8:54
8 — Canadien Jr. Dufour (Drolet, Burns) 10:34

Punitions: Gats 7:12, Speck 15:12, Vezina 18:18.

TROISIEME PERIODE

9 — Hamilton, Giesbrecht (Verreault, Watts) 4:51
10 — Canadien Jr. Bordeleau (Savard) 19:31

Punitions: Robert Lemiex 8:39, Doak 9:42.

Ligue Nationale

AUCUNE JOUTE AU CALENDRIER

HIER

Canadien 7, Boston 1

Chicago 3, Detroit 5

VICTOIRES ET DEFAITES

Can. Dét. Tor. Chi. NY. Bos. Tot.

Canadien — 2 5 5 4 8 26

Detroit 6 — 4 3 6 6 25

Toronto 4 — 4 — 6 2 7 23

Chicago 4 7 3 — 6 8 28

New York 2 3 3 2 — 6 16

Boston 1 2 2 3 5 — 13

Defaites 17 18 17 19 25 35 131

JOUTES NULLES

Can. Dét. Tor. Chi. NY. Bos. Tot.

Canadien — 2 2 1 1 1 7

Detroit 2 — 1 1 1 1 6

Toronto 2 1 — 2 5 1 11

Chicago 1 1 2 — 1 0 5

New York 1 1 5 1 — 1 9

Boston 1 1 1 0 1 — 4

Total 7 6 11 5 9 4 42

LE CLASSEMENT

J G P N P C Pts

Chicago 52 28 17 5 173 130 61

Canadien 50 26 17 7 148 129 59

Toronto 51 23 17 11 151 122 57

Detroit 49 25 18 6 142 123 56

New York 50 16 25 9 124 158 41

Boston 52 13 35 4 113 189 30

connaissiez-vous

votre HOCKEY?

Sous cette rubrique, Bill Roberts, un arbitre bien connu, répondra à toutes les questions qu'on voudra lui soumettre sur le hockey et ses règlements. On est prié d'envoyer les questions à Bill Roberts, section du sport, LA PRESSE, 750, boulevard St-Laurent, Montréal, P.Q.

QUESTION — Si un joueur compte un but pendant qu'un de ses coéquipiers ou lui-même se trouve dans le territoire réservé au gardien de but, l'arbitre accordera-t-il le but?

De plus, pourriez-vous me dire où je pourrais me procurer un livre de règlements du hockey?

Robert Ouimet, Ville St-François.

REPONSE — L'article 48 B du livre des règlements se lit comme suit: "A moins que la rondelle ne soit dans la zone réservée au gardien de but, un joueur de l'équipe offensive, non en possession de la rondelle, ne peut pas demeurer sur la ligne du territoire à l'intérieur de la zone du gardien. Il ne peut non plus tenir son bâton à l'intérieur du territoire du gardien de but et si la rondelle pénètre dans le filet dans les circonstances mentionnées ci-haut, le but ne sera pas accordé. La mise au jeu se fera en zone neutre, au point de mise au jeu le plus rapproché."

Au sujet de votre seconde question, je vous fais parvenir un livre de règlements par le courrier.

terieur de la zone du gardien. Il ne peut non plus tenir son bâton à l'intérieur du territoire du gardien de but et si la rondelle pénètre dans le filet dans les circonstances mentionnées ci-haut, le but ne sera pas accordé. La mise au jeu se fera en zone neutre, au point de mise au jeu le plus rapproché."

Adrien Bigras se signale à Panama

PANAMA (PA) — Art Wall a réussi une ronde de 63, neuf sous la normale, en prenant l'avance de cinq coups à l'ouverture de l'omnium de Panama, premier tournoi de la tournée des Caraïbes, hier.

Il n'en était qu'à un coup du record du parcours, établi par l'Argentin Roberto Devicenzo, qui a roulé un 73 hier.

Adrien Bigras, de Montréal, a réussi la meilleure fiche d'un contingent de 12 golfers canadiens. Bigras a joué des rondes de 33-36 pour un total de 69 coups, six de plus que le meilleur.

Phil Brownlee, de Toronto, a enregistré un 72.

Bob Breen, de Woodbridge, Ont., et Wilf Homeniuk, de Winnipeg, suivent avec des 73, tandis que Bob Panasiuk, de Windsor, a roulé des 74.

Raymond Huot, de Sorel, a roulé un 75, de même que Jim Morton, de Montréal.

Franco Sirriani, de St-Basile-le-Grand, a terminé avec un 78.

À Boston, le Canadien met fin à sa famine de buts et de victoires

Henri Richard, principal artisan d'un triomphe de 7 à 1 — Orland Kurtenbach gagne un match de boxe avec Terry Harper

par André Trudelle
(envoyé spécial de LA PRESSE)

BOSTON — Il ne faut pas trop se réjouir, puisqu'il s'agit de Boston, mais peu importe le nom sur le chandail de l'adversaire quand la victoire met fin à une série de cinq défaites. Hier soir, devant une foule désoyante de 8,220, au Garden de Boston, le Canadien a battu les Bruins, 7 à 1.

Et avec la victoire du Detroit contre Chicago, la situation du Canadien paraît beaucoup plus encourageante.

On avait dit dans le camp du Tricolore, il faudra que les centres Henri Richard et Jean Béliveau produisent. C'est Richard qui a été l'étoile du Canadien avec un but et deux passes, tandis que Claude Provost a enfilé ses 18e et 19e buts.

Ralph Backstrom, Dave Balon, Jim Roberts et Claude Larose ont été les autres contributeurs. Bob Woytowich a privé Lorne Worsley d'un blanchissage en comptant de la ligne bleue à la deuxième période.

C'était le 19e but de Howe cette saison et le 55e de sa carrière, et ce but devait devenir le but gagnant.

Bergman recula le gardien Denis DeJordy dans son filet

Les seuls moments de gloire pour les Bruins ont été ceux qui ont suivi le but de Woytowich. La foule s'est mise de la partie, et les Bruins ont patiné à l'attaque avec plus de vigueur.

Rousseau ne jouera pas demain

Pour le reste, l'instructeur du Tricolore avait remplacé ses lignes comme auparavant, soit Ferguson-Backstrom-Larose, Richard-Prevost-Balon et c'est là qu'il a fonctionné à ravir.

Dick Duff, quoique en uniforme, n'a pas joué à cause d'une blessure à une épaule. On a formé une troisième ligne d'attaque avec Béliveau, Roberts et Talbot. Cournoyer remplaçant parfois Roberts à l'aile droite.

Robert Rousseau a été blessé à un bras à Toronto, il n'a pas joué. Il ne sera pas non plus en uniforme, demain, contre les Bruins.

C'était la 8e victoire du Canadien contre Boston cette saison, et la première fois que l'équipe montrealaise marquait autant de buts dans une joute.

On croit savoir que, d'ici la fin de la saison, les deux gardiens, Hodge et Worsley, se partageront la tâche, comme Bower et Sawchuk avec les Leafs, ou DeJordy et Hall, avec les Hawks.

Noël Picard a de nouveau été utilisé, quoique moins souvent

de la veille à Toronto. Il a donné la frousse à Norris avec des lancers qui ont sifflé aux oreilles du gardien des Bruins. Ce dernier n'a pas fait peur, bien qu'il ait été la cible de 41 lancers, en bloquant 35.

Le Canadien reste à Boston où il fera de nouveau face aux Bruins demain après-midi. La joute débutera à 2 h. 30.

NOTES — Le gérant général Lynn Patrick, des Bruins, est présentement en voyage

Arbitre: Ashley, Juges de lignes: Pavlich, D'Amico.

PREMIERE PERIODE

1. Canadien: Backstrom (18e), 10:43
(Larose, Ferguson)

2. Canadien: Roberts (18e), 19:19
Punitions: Picard 6:54, Harner 2:52, 10:53, Rivers 2:52, Schock 8:42, Kurtenbach 12:05, Backstrom 15:49, Roberts 19:45, Fleming (mineure double) 19:43.

SECONDE PERIODE

3. Canadien: Balon (14e), 7:54
(Richard)

4. Boston: Woytowich (1er), 10:37
Punitions: Talbot 12:12, Tremblay 12:12

5. Canadien: Harper (mineure), 17:20
Kurtenbach (mineure) 17:20.

TROISIEME PERIODE

6. Canadien: Richard (14e), 8:03
(Provost, Balon)

La SGF conclut l'accord définitif avec Peugeot et Renault • En page 15

Pearson remanie son cabinet: M. Léo Cadieux devient ministre

Le député de Terrebonne remplace M. Cardin comme ministre associé de la Défense, celui-ci passe aux Travaux publics, et M. Tremblay, aux Postes

par Pierre O'Neill

OTTAWA — Trois Canadiens français sont impliqués dans un remaniement ministériel que le chef du gouvernement vient tout juste de rendre public à Ottawa.

M. Léo Cadieux, député de Terrebonne, devient ministre associé de la Défense en remplacement de M. Lucien Cardin, qui laisse ce poste pour occuper celui qui vient d'abandonner M. Jean-Paul Deschatelets aux Travaux publics.

Enfin M. René Tremblay qui était jusqu'à récemment ministre de l'Immigration devient ministre des Postes et c'est M. John Nicholson qui le remplacera.

Le premier ministre, M. Pearson a annoncé ces nouvelles à la fin d'une réunion du cabinet, la dernière que les ministres devaient tenir avant le début de la session la semaine prochaine.

A cette occasion, M. Pearson a fait part aux journalistes de son regret de voir M. Deschatelets quitter le cabinet. Dans une lettre qu'il lui a adressée ce matin même, le premier ministre assure M. Deschatelets de son indéfectible amitié et le remercie pour les services rendus au pays.

Le recul de M. Tremblay — car tout le monde s'attendait à ce qu'il soit nommé ministre de l'Immigration — a été une surprise pour les observateurs.

Né en 1908, M. Cadieux a fait ses études commerciales au séminaire de Ste-Thérèse-de-Bianville.

Il fut tour à tour protonotaire de la Cour supérieure du district de Terrebonne, maire de St-Antoine-de-Laurentides en 1948, président de la Com-

mission scolaire du même endroit et directeur des journaux "L'Avenir du Nord" et "La Revue Moderne".

Il fut élu à la Chambre des communes en 1962 et réélu le 8 avril 1963.

Le premier ministre aborda un grand nombre de sujets au cours de sa courte conférence de presse. Il a laissé entendre qu'il ne s'attendait pas à ce que la fin de session dure plus de trois semaines. On n'y traitera d'ailleurs en gros que trois projets de loi, soit celui des pensions, celui du code du travail et celui du retrait des programmes conjoints.

L'autre session commencera immédiatement après et il y a du pain sur la planche pour celle-ci aussi: législation sur les magazines américains, sur les chemins de fer, etc.

De même, ce n'est qu'à la prochaine session que M. Pearson tentera de donner suite à la semaine prochaine.

Pearson et l'avenir de Lesage

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Pearson a dit aujourd'hui que le premier ministre Lesage se distinguerait sur la scène fédérale (dit-il) y revêtir, tout autant qu'il se distingue sur la scène provinciale.

"Il fait du bon travail à Québec, et il en ferait de l'excellent à Ottawa". Ces paroles de M. Pearson ont été prononcées au cours d'une conférence de presse où on lui demandait ce qu'il pensait de la déclaration de M. Lesage voulant que des pressions étaient faites pour qu'il revienne dans l'armée fédérale où il a servi jadis dans le cabinet libéral du premier ministre St-Laurent.

Comme on demandait à M. Pearson s'il avait sollicité M. Lesage en sens, il a répondu avec un sourire: "Bien sûr que non."

Il a toutefois admis avoir eu un entretien agréable avec le premier ministre du Québec durant ses vacances en Floride le mois dernier.

une autre de ses promesses, celle de doter le pays d'un hymne national canadien.

Age de 52 ans, le député de Montréal-Maisonneuve-Rosemont quitte le cabinet pour des raisons personnelles. Dans les milieux politiques, on dit que le ministre songeait depuis quelque temps à retourner à la vie privée. On ne sait pas encore si M. Deschatelets restera ou non député à la Chambre des Communes.

C'est la seconde démission d'un ministre du Québec au cours des trois dernières semaines.

Le 22 janvier M. Yvon Dupuis, ministre d'Etat, résignait ses fonctions à la demande du premier ministre, quelques heures après qu'un journal de Toronto eût relié M. Dupuis à un présumé scandale de demande de permis pour l'exploitation d'une piste de courses dans son comté de St-Jean-Iberville-Napierville.

On assure cependant, de bonne source, qu'il n'existe aucun lien entre ces deux démissions.

M. Deschatelets fut élu au parlement pour la première fois aux élections fédérales de 1953, dans le comté de Montréal-Maisonneuve-Rosemont. Il obtint le porte-feuille des Travaux publics quand les libéraux formèrent leur gouvernement minoritaire actuel, issue des élections générales d'avril 1963.

Des personnages renommés à Ottawa disent que M. Deschatelets voulait depuis quelque temps retourner à la pratique du droit et démissionner plus tôt du cabinet, mais qu'il avait accepté d'attendre à la demande de M. Pearson.

Un poste pour M. Lesage

Le chef de l'Opposition, M. Daniel Johnson, a suggéré hier soir en Chambre que la démission du ministre fédéral, M.

Jean-Paul Deschatelets, créerait un poste vacant à Ottawa que le premier ministre, M. Jean Lesage, pourrait remplir.

"Je ne suis pas surpris", a commenté M. Lesage, apprenant la nouvelle de la démission du ministre fédéral des Travaux publics. "Ce sont ses affaires personnelles."

On parle couramment dans la capitale provinciale d'un retour éventuel de M. Jean Lesage sur la scène politique fédérale.



Le premier ministre Pearson à sa conférence de presse

U Thant propose la rencontre des deux Vietnam

NATIONS-UNIES, (PA, Reuter, UPI, AFP) — Le secrétaire général des Nations unies, U Thant, a proposé aujourd'hui que les deux parties prenantes dans le conflit vietnamien en entendent des pourparlers afin de préparer le terrain à des négociations qui scelleraient définitivement la question du Vietnam.

U Thant a fait cette proposition en lançant un appel "à toutes les parties concernées" pour qu'elles évitent de prendre de nouvelles initiatives qui pourraient mener à une "escalade" dans le conflit au Vietnam.

Il n'a pas cité nommément les Etats-Unis, l'Union soviétique, la Chine, le Nord-Vietnam ou toute autre puissance intéressée au Sud-Est asiatique. Le secrétaire général a déclaré qu'il lançait cet appel "dans l'intérêt de la paix et du bien-être du peuple du Vietnam et, d'une façon plus large, dans celui de tous les peuples du monde."

Pendant ce temps, la possibilité subsiste que la crise vietnamienne dégénère en une guerre du type de la guerre de Corée, par suite de déclarations de la Chine et de l'URSS.

Selon Pékin, certaines unités

militaires chinoises se sont engagées à appuyer le Vietnam du Nord "par des actes" en conséquence des bombardements effectués par les Américains en territoire nord-vietnamien. Le régime de Hanoi a qualifié les raids d'hier de "très grave acte de guerre".

L'agence chinoise n'allait pas jusqu'à dire que les Chinois ont l'intention d'envoyer des volontaires au Vietnam du Nord comme ils l'ont fait durant la guerre de Corée, en 1950. Le bulletin disait simplement que des militaires chinois "ont tenu une réunion et ont promis d'appuyer par des actes" le gouvernement communiste de Hanoi.

Réponse du bloc communiste?

De son côté, le Kremlin a averti aujourd'hui les Etats-Unis qu'ils pourraient bien "ne pas rester impunis" pour leurs raids contre le Nord-Vietnam. Dans un éditorial, la "Pravda", organe officiel du parti communiste, écrit: "Le gouvernement soviétique a déclaré et confirme de nouveau qu'il ne restera pas indifférent envers le maintien de la sécurité dans un pays socialiste frère et lui fournira l'aide et le soutien nécessaires."

Voir VIETNAM en page 2



QUEBEC ACCLAME SA REINE

Il est une période de l'année où tout Québécois bien né se sent royaliste sans fausse honte. C'est pendant le Carnaval d'hiver dont les festivités ont commencé hier soir par le couronnement de la duchesse de Cartier, Carole Bellet, désignée par le sort parmi sept gracieuses duchesses, la jeune souveraine a reçu les attributs de la royauté des mains du trépanier Bonhomme devant la foule réunie au stade municipal.

Procédure pour retarder l'assemblée de la SSJB

par Jean Dénéchaud

Le différend qui met aux prises deux groupes de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, entre dans une nouvelle phase, et l'on se demande si l'assemblée générale, convoquée pour le 11 mars prochain, pourra avoir lieu à cette date.

La bataille légale engagée autour de la réorganisation des cadres de la Société, et du changement du nombre des délégués ayant droit de vote à l'assemblée générale, se poursuit comme de plus belle.

La semaine dernière, le juge Georges S. Reid, de la Cour supérieure, permettait l'émission d'un mandamus pour faire reconnaître un amendement adopté à la dernière assemblée, qui se déroula dans un chaos indescriptible et au cours de laquelle le président Paul-Emile Robert et une partie de l'assistance s'étaient retirés.

Procédure pour empêcher l'assemblée

Hier, une nouvelle procédure a été signifiée à la SSJB. Par l'intermédiaire de Me Alphonse Barbeau, le groupe des neuf membres qui ont obtenu l'émission du mandamus a fait signifier une injonction pour empêcher la tenue de l'assemblée générale, pour le motif

qu'il existe une procédure pendante (le mandamus) dont le but est de changer le mode de représentation à l'assemblée générale.

Vu que l'on entend procéder selon l'ancien mode de représentation, on demande que l'assemblée générale soit remise.

Voir SSJB en page 2



Des aspirations nationalistes aux réalités économiques

Mercredi dernier, l'Assemblée législative discutait l'opportunité de créer un service provincial de l'immigration. De part et d'autre, on insistait sur la nécessité d'accroître la population d'expression française et de créer des services pour aider aux nouveaux venus à s'intégrer dans le milieu canadien-français.

La veille, René Lévesque avait publié le compte rendu

Voir DEMOCRATIE en page 2

SOMMAIRE

annonces classées / 22 à 33
Bandes dessinées / 20
Décès, Naissances, etc. / 39
Éditorial / 4
Finance / 18, 19
Horoscope / 14
Les patrons / 24
Loisirs et récréation / 17
Mots croisés / 25
Nouvelles internationales / 21
Nouvelles métro / 39
Radio et Télévision / 16
Session provinciale / 15
Spectacles et Concerts / 12, 13
Sports / 36 à 38
Tribunaux / 11
Vie féminine / 8 à 10
Vie mondaine / 6
Votre médecin / 17

Le juge Dorion veut proposer que les agents francophones de la RCMP puissent rédiger leurs rapports en langue française

par Jacques Pigeon et Jean-V. Dufresne

OTTAWA — L'Unité Gendarmerie royale du Canada devra mettre à la disposition de ses agents francophones les moyens de rédiger leurs rapports à leurs supérieurs dans la langue française.

C'est en tout cas l'une des recommandations qu'entend formuler le président de la Commission d'enquête sur l'affaire Rivard, le juge Frédéric Dorion, dans son rapport au terme des séances.

Rivard: nouvelle tentative

Me Dollard Dansereau, c.r., a présenté ce matin une requête au Cour d'appel pour l'émission d'un second bref d'habeas corpus à la demande de son client Lucien Rivard. La procédure sera présentée à un juge de la Cour d'appel le 19 février prochain.

Lucien Rivard avait déjà présenté une telle requête, qui, si elle avait été acceptée, lui aurait permis de demeurer au Canada. Auparavant, le juge Claude Prévost de la Cour supérieure avait autorisé l'extradition de Rivard à la demande des autorités américaines. On sait que Rivard est réclamé par la justice du Texas en marge d'une affaire de narcotiques.

Mais le juge François Caron n'a pas acquiescé à la première requête d'habeas corpus et a rejeté la procédure présentée par Rivard.

La nouvelle procédure de Me Dansereau constitue un précédent. C'est la première fois qu'on présente une seconde requête d'habeas corpus après qu'une première procédure de ce genre eût été refusée.

Voir RIVARD en page 2

En effet, dans son témoignage ce matin, l'inspecteur J. R. Carrière, de la RCMP, qui fut le premier chargé de recueillir la déposition de Me Pierre Lamontagne à la mi-août dernier, a reconnu à ce sujet qu'il avait reçu ordre de son supérieur, le Commissaire McClellan, de lui faire parvenir le compte-rendu entier de son entretien avec le jeune avocat montréalais dans la langue anglaise.

Certes, a cependant expliqué M. Carrière, Me Lamontagne lui-même exigea que sa déposition soit prise en anglais, et M. Carrière s'est dit entièrement d'accord avec le procureur qui l'interrogeait, Me Paul Jolin, lorsque ce dernier lui demanda si la RCMP jugeait préférable d'interroger tout témoin dans sa langue natale.

L'inspecteur a répondu que si, et davantage encore: il était plus utile d'interroger un témoin dans la langue qu'il connaît le mieux.

Me Mathews grince des dents. Le procureur de la RCMP à l'enquête, Me Norman Mathews, aléphonie et unilingue, n'a pu réprimer un grincement de dents en entendant Me Jolin poser à son témoin des questions aussi indiscrètes sur les habitudes linguistiques du célèbre corps policier.

Me Mathews interrompit Me Jolin au moment où celui-ci demandait à l'inspecteur Carrière: "N'est-il pas impossible de faire vos rapports en français à vos supérieurs de la RCMP?"

Me Mathews, sans perdre une seconde, une de plus en attendant que celles qu'il dut attendre avant que ne lui parvienne, traduite par l'interprète, la version anglaise de Me Jolin, déclara alors, avec une pointe d'humour, que Me Jolin se trouvait malheureusement "devant la mauvaise commission d'enquête."

"Je ne sais si mon savant collègue veut susciter une querelle, mais je crains qu'il doive s'adresser à une autre commission que celle-ci s'il désire poser cette question."

Me Mathews faisait allusion

à la Commission d'enquête sur le biculturalisme et le bilinguisme, dont nous ne serons pas étonnés qu'il formule éventuellement, elle aussi, des recommandations semblables à celle qu'a proposée ce matin le juge Dorion, dans les termes suivants:

"Me Jolin, Me Mathews, je ne sais si oui ou non la Gendarmerie royale du Canada met à la disposition de ses agents les moyens de rédiger leurs rapports en français, mais moi, je vous dis qu'elle en disposera avant longtemps."

Le juge Dorion résumait ainsi toute l'impatience laborieusement dissimulée par la presse: totalité des agents et témoins entendus devant la Commission depuis le début des séances, il y a six semaines.

En effet, tous les rapports des agents de la Gendarmerie à leurs supérieurs sont rédigés en anglais, quels que soient leurs auteurs, ou la personne qu'ils concernent.

Le procureur de la RCMP ne parle pas un mot de français, et cela crée autant de confusion dans les débats que les témoins eux-mêmes ont pu relever d'approximations et d'inexactitudes dans leurs déclarations écrites à la Gendarmerie.

Un exercice de français

Il a fallu, ce matin, faire faire un exercice de français à l'inspecteur Carrière, qui a vrai dire, réussit à s'exprimer avec assez de clarté dans une langue pourtant chargée d'anglicismes. Il a l'allure d'un

severe instituteur laïc. Me Guy F. Guérin, en effet, trouvait important de savoir comment l'inspecteur traduirait le terme "choqué" en anglais. Cela a donné, assez justement, "mad"; mais comment traduirait-on "shocked" en français? "indigné", a répondu l'inspecteur de police. On avait envie de lui donner 10 sur 10.

Le comportement de la Gendarmerie

L'inspecteur Carrière est le premier témoin de la RCMP à se produire dans le box depuis que la Commission a abordé la deuxième partie de son mandat: examiner la manière dont s'est comportée la police fédérale dans l'affaire Rivard.

Ce matin, l'inspecteur Carrière devait reconnaître qu'il est venu la première fois d'une rumeur de pot-de-vin pour faciliter le cautionnement de Lucien Rivard des le début de juillet dernier.

Or, il appert selon les témoignages recueillis jusqu'à ce jour, que la RCMP n'aurait

pas d'instruction avant la mi-août, soit plus d'un mois plus tard, lorsque Me Lamontagne lui-même fit part à un de ses collègues, l'inspecteur Drapeau, que le chef de cabinet du ministre de l'Immigration, Me Raymond Denis, lui offrait \$20,000 si l'avocat des autorités américaines cessait de s'opposer à la libération de l'inculpé sous cautionnement.

Mais d'autres témoins de la RCMP seront entendus, et il serait prématuré de conclure que la RCMP fut totalement inactive durant les semaines qui précéderont la déclaration de Me Lamontagne.

Ce matin, Me Paul Jolin, qui occupe pour le parti néo-démocrate à l'enquête, s'est dit étonné de ce que l'inspecteur Carrière ait suggéré à un subalterne, l'ex-sergent Crevier, d'épier une conversation téléphonique entre Me Denis et Me Lamontagne, le 20 août dernier, alors que les ordres que l'inspecteur avait reçus du commissaire McClellan lui permettaient d'enregistrer cet im-

portant entretien sur bande magnétique.

L'inspecteur Carrière a expliqué que la RCMP avait rarement recours au magnétophone pour enregistrer des appels de témoins éventuels, cette méthode étant contraire à la loi.

"Me Lamontagne lui-même, a expliqué M. Carrière, s'opposait à l'emploi d'une table d'écoute dans son bureau, car il ne désirait pas que ses confrères se rendissent compte qu'on voulait épier un entretien au téléphone."

On pouvait difficilement s'installer ailleurs que dans le bureau de l'avocat, même si Me Lamontagne devait appeler lui-même Me Denis, et en conséquence pouvait le faire d'un autre endroit.

D'ailleurs, l'inspecteur Carrière lui-même craignait de réclamer une table d'écoute de la RCMP: cela pouvait fournir l'occasion d'une fuite.

En effet, lorsque le commissaire McClellan lui donna ordre de prendre la déclaration de

tiplier le personnel des entrepôts, qu'il n'ont pas à craindre de la part de leur employeur, d'être victimes d'une mise à pied pour cause d'automatisme."

Me Lesage a dit qu'il avait demandé aux négociateurs de se réunir aujourd'hui, demain et dimanche, afin de rédiger les dernières clauses sur lesquelles est intervenue une entente de principe. Il s'est lui-même mis entièrement à leur disposition.

Accord sur les salaires et la sécurité d'emploi

Hier, les employés municipaux et québécois de la RAQ ont accepté avec une forte majorité les propositions patronales sur les deux points les plus litigieux de leur conven-

tion de travail: la sécurité d'emploi et les salaires.

À Québec, les employés de la RAQ ont voté le retour au travail dans la proportion de 99%, tandis qu'à Montréal, 634 des 884 travailleurs réunis à l'école Cardinal Newman se sont prononcés en faveur de l'acceptation des offres patronales relatives aux deux clauses majeures encore en litige.

Entre temps, le chef de l'opposition à l'Assemblée législative, Me Daniel Johnson, a réclame la démission ou le renvoi de l'administrateur de la RAQ, M. Lorne Power.

M. Johnson allègue que M. Power est "un obstacle au règlement de la grève" et que, jusqu'à maintenant, "il a été l'une des causes de la longue durée de cette grève."

DEMOCRATIE

SUITE DE LA PAGE 1

des efforts faits en faveur des 583 travailleurs de l'amiante qui le printemps dernier avaient été victimes d'un congédiement massif.

Or, dans ce rapport, on notait que quarante de ces travailleurs avaient décidé d'émigrer aux États-Unis.

Ce rapprochement ne vise pas du tout à critiquer l'établissement d'un service provincial de l'immigration. Son but est tout simplement de souligner les raisons de l'immigration traditionnelle, à l'immigration dans le Québec.

Aujourd'hui, les nationalistes s'inquiètent du fait que la population d'expression française diminue par rapport à celle d'expression anglaise. Avec raison ils blâment Ottawa d'avoir défavorisé l'immigration de gens d'expression française. Fort logiquement, ils veulent remédier à cette situation en faisant assumer aux autorités provinciales de nouvelles responsabilités à cet égard.

Certains pourraient se scandaliser, ou du moins se surprendre, de ce que rien n'ait été fait plus tôt en ce sens.

Or, cela est moins surprenant si on se rend compte que le gouvernement provincial n'a jamais réussi à élever ses politiques sociales et économiques au niveau de ses aspirations nationalistes.

Il n'a jamais été capable encore d'élaborer une véritable politique d'emploi et de donner au travailleur une sécurité suffisante pour qu'il ne regarde plus avec autant de méfiance l'immigrant qui vient peut-être prendre sa place ou concurrencer son commerce. La seule leur d'espoir demeure la réforme du système d'enseignement.

Que le reclassement de 583 travailleurs donne lieu à quarante départs vers les États-Unis au moment même où l'Assemblée législative semble d'accord pour favoriser l'immigration, cela illustre une certaine impuissance chez les gouvernements et fait ressortir le gouffre qui existe toujours entre les aspirations nationalistes et son attitude à l'égard du problème de la sécurité économique des travailleurs.

(Tous droits réservés)

REGIE

SUITE DE LA PAGE 1

semaines de salaire par année, jusqu'à un maximum de 36 semaines; il gardera son droit d'ancienneté, et il aura priorité pour remplir toute vacance — dans un poste équivalent — qui pourrait ensuite se produire au sein de la fonction publique québécoise, dans quelque ministère que ce soit.

La question des salaires a été décidée au vote secret. Le

gouvernement offrait une augmentation hebdomadaire globale de \$18 à tous les employés de la région, augmentation répartie sur trois ans de la façon suivante: \$8 par semaine pour la première tranche, rétroactivement au 13 février 1964 — date de la reconnaissance du syndicat — et jusqu'au 31 octobre 1965; \$3 pour l'année suivante et \$7 pour la troisième année.

Plusieurs grévistes ont manifesté leur mécontentement ce matin par suite de l'assemblée générale d'hier soir. Ils en ont surtout sur l'offre monétaire. Selon eux, ce n'est pas \$8 de plus par semaine ajoutés à leur revenu modeste la première année qui les "empêcheront de crever de faim". Un gréviste a déclaré qu'au cours de la prochaine assemblée sur l'acceptation définitive du contrat, plusieurs de ses confrères réviseront le vote qu'il se soit accordé hier soir. On ne sait toutefois pas dans quelle mesure cela pourrait retarder l'issue du conflit.

Les dernières négociations

"Il nous reste maintenant à rencontrer les négociateurs patronaux pour fixer un nouveau programme de négociations", a déclaré M. Chartrand à l'issue de la réunion. "Nous le ferons vendredi. Les négociations ont lieu, selon M. Lesage, le jour de la rencontre qui sera probablement en fin de semaine. Quand ces points seront réglés, nous reviendrons devant l'assemblée générale, qui devra entériner les accords que nous aurons conclus, et nous pourrions alors parler de rentrer au travail..."

Les dernières propositions patronales seraient pour une bonne part le fruit de la rencontre qui sera lieu mercredi soir à la résidence de M. Lesage entre le premier ministre, le négociateur du gouvernement Roch Bolduc, et le président et secrétaire général de la CSN, MM. Jean Marchand et Marcel Pepin. Cette rencontre, commencée à 8 h. 30 mercredi soir, se prolonge jusqu'à 3 h. jeudi matin, selon M. Lesage, elle fut "très satisfaisante".

Interrogé à l'issue de la réunion d'hier, M. Chartrand a déclaré à notre reporter: "Si l'on tient compte que nous sommes un tout nouveau syndicat, et, qui plus est, un syndicat de fonctionnaires, je crois pouvoir dire que le contrat que nous sommes parvenus à signer sera réellement un contrat "d'avant-garde". Nous aurons préféré obtenir de meilleurs salaires mais, quant au reste, nous sommes très satisfaites. Nous étions dans la boue depuis 42 ans. Il y a quatre ans, la reine — par la bouche de M. Lesage — affirmait qu'elle ne négocierait pas avec des employés. La reine a changé d'avis, et cela, ce que c'est appréciable. Maintenant, nous avons le pied dans la porte..."

Signes des temps

La grève des 3.200 employés de la RAQ a commencé le 5 décembre dernier. Elle dure depuis ce jour, neuf semaines, et il est temps qu'elle prenne fin — pour plusieurs raisons.

Hier soir, notamment, des assignations ont été signifiées, à Chandler, en Gaspésie, au président de la Commission des écoles catholiques, à son secrétaire-trésorier et à deux autres hommes qui, tous quatre, au

raient tenté d'organiser la réunion annuelle de la Commission scolaire locale en se munissant de boissons alcooliques importées du Nouveau-Brunswick.

Le président, M. Jean-Marc Potvin, est accusé de possession illégale de 67 bouteilles de vin et de boissons alcooliques achetées à Campbellton, N.B., le 21 janvier. C'est le secrétaire-trésorier de la Commission, M. Jean-Renaud Ross, qui se serait chargé du transport de la précieuse cargaison liquide. Les bouteilles furent saisies dans une école le 22 janvier, et les quatre prévenus comparaitront sous peu à Percé.

D'autre part, le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...



photo Real Saint-Jean, LA PRESSE

Manifestation antiaméricaine

Environ 200 personnes ont défilé hier soir devant le consulat américain à Montréal en guise de protestation contre la politique de Washington au Vietnam. Le groupe des manifestants était surtout composé de membres des divers mouvements socialistes de la métropole, ainsi que d'étudiants de l'Université de Montréal et de l'Université McGill.

Reprise du travail dans certains ports de l'Atlantique du nord, aux États-Unis

WASHINGTON. (UPI, PA, AFP) — Les chefs du syndicat des débardeurs américains ont donné l'ordre à leurs adhérents de retourner au travail dans les ports de l'Atlantique du nord, mais ont rejeté les propositions du gouvernement de Washington en vue de mettre fin à l'arrêt de travail dans certains ports du sud de l'Atlantique et du golfe du Mexique.

Les sections du syndicat où un accord a été conclu, mais

raient tenté d'organiser la réunion annuelle de la Commission scolaire locale en se munissant de boissons alcooliques importées du Nouveau-Brunswick.

Le président, M. Jean-Marc Potvin, est accusé de possession illégale de 67 bouteilles de vin et de boissons alcooliques achetées à Campbellton, N.B., le 21 janvier. C'est le secrétaire-trésorier de la Commission, M. Jean-Renaud Ross, qui se serait chargé du transport de la précieuse cargaison liquide. Les bouteilles furent saisies dans une école le 22 janvier, et les quatre prévenus comparaitront sous peu à Percé.

D'autre part, le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

A un certain moment, le drapeau étoilé du FLQ fut déployé, un leader du groupe prononça un laus et la police fit mine d'arrêter un étudiant de McGill qui était en possession d'un bidon de kérosène destiné à allumer des flambeaux, mais le tout se termina dans un ordre relatif.

Reprise du travail dans certains ports de l'Atlantique du nord, aux États-Unis

WASHINGTON. (UPI, PA, AFP) — Les chefs du syndicat des débardeurs américains ont donné l'ordre à leurs adhérents de retourner au travail dans les ports de l'Atlantique du nord, mais ont rejeté les propositions du gouvernement de Washington en vue de mettre fin à l'arrêt de travail dans certains ports du sud de l'Atlantique et du golfe du Mexique.

Les sections du syndicat où un accord a été conclu, mais

raient tenté d'organiser la réunion annuelle de la Commission scolaire locale en se munissant de boissons alcooliques importées du Nouveau-Brunswick.

Le président, M. Jean-Marc Potvin, est accusé de possession illégale de 67 bouteilles de vin et de boissons alcooliques achetées à Campbellton, N.B., le 21 janvier. C'est le secrétaire-trésorier de la Commission, M. Jean-Renaud Ross, qui se serait chargé du transport de la précieuse cargaison liquide. Les bouteilles furent saisies dans une école le 22 janvier, et les quatre prévenus comparaitront sous peu à Percé.

D'autre part, le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

Le gérant général de la Régie des alcools de l'Ontario vient de révéler à Toronto que les ventes dans les magasins de la région à Hawkesbury et à Lancaster, à proximité de la frontière du Québec, avaient augmenté de 300% depuis le début de la grève de la RAQ...

couverts dans la ville de Duc Phong, à 100 milles au nord de Saigon.

Les militaires auraient été battus à mort. Duc Phong est tombé entre les mains du Vietcong, avant-hier, mais les gouvernements ont repris les lieux, hier.

Hier soir, deux grenades ont été lancées près du siège social de l'Union nationale des étudiants sud-vietnamiens, à Saigon. Deux Vietnamiens ont été blessés.

Hier matin, une centaine de Vietnamiens ont tenté un débarquement près de Qui Nhon, à bord de 50 jonques. L'artillerie et les hélicoptères américains les ont repoussés. Les rebelles seraient encerclés dans les marais de la région.

A Saigon, on vit maintenant dans la crainte des bombardements. Des abris, creusés lors de la crise d'août dernier, existent déjà. Chaque famille a été invitée à creuser son propre refuge à proximité de sa maison.

L'évacuation des femmes et enfants de militaires américains continue en bon ordre. Près de 400 personnes ont quitté Saigon, avant-hier, à bord de cinq avions, et 450 autres sont parties, hier.

A Washington, 500 étudiants américains ont manifesté hier devant l'ambassade de l'URSS. Une centaine d'agents de police ont contenu les jeunes gens qui se sont tenus à une distance respectueuse.

Le porte-parole du groupe a déclaré que la manifestation avait été organisée pour protester contre l'imperialisme communiste, contre l'aide de l'Union soviétique au Nord-Vietnam et pour montrer que les étudiants américains étaient capables d'organiser des manifestations contre la politique étrangère de certaines nations sans qu'elles ne dégénèrent en désordre.

SSJB

SUITE DE LA PAGE 1

tant et aussi longtemps que la question du mode de représentation n'aura été décidée par le tribunal.

D'après le nouveau règlement qui fait l'objet de la contestation, le nombre des députés au congrès de la Société est porté de un par cinquante membres pour toutes les sections, jusqu'à concurrence de 25.

L'injonction a été signifiée hier, et sera présentée le 17 février prochain.

RIVARD

SUITE DE LA PAGE 1

rière d'acquiescer à une demande.

La nouvelle procédure contient exactement les mêmes motifs que la première sauf qu'elle est enregistrée à un échelon supérieur du rouage judiciaire, celui de la Cour d'Appel au lieu de la Cour supérieure.

La Bible vous parle

La colère de Dieu se manifeste du haut du ciel contre toute impiété et toute injustice des hommes qui tiennent la vérité captive dans l'injustice.

(Rom 1, 18)

Un nouveau parti sur la scène fédérale bientôt?

SHERBROOKE. (Spécial) —

Selon M. Gérard Châpeline, député de Sherbrooke, plusieurs hommes politiques au Québec et dans le reste du pays sont disposés à tenter l'établissement d'un nouveau parti politique fédéral.

Interrogé au téléphone hier soir, M. Châpeline n'a pas voulu préciser pour le moment les raisons de sa conviction. Il s'est contenté de déclarer sa conviction que ce parti aurait une doctrine s'appuyant sur "un socialisme mitigé". Il a précisé que ce socialisme conserverait la présence vitale de l'entreprise libre, tout en favorisant des mesures de sécurité sociale plus poussées.

Parmi les hommes politiques prêts à coopérer pour jeter les bases d'un nouveau parti fédéral, M. Châpeline voit aussi bien des libéraux que des conservateurs sans compter les membres du Crédit social dirigé par M. Robert Thompson.

M. Châpeline, qui a été élu député lors de la vague créditiste qui a déferlé sur le Québec en 1962, est demeuré membre du Crédit social lors de la scission de l'aile québécoise qui quitta le parti national pour devenir le Ralliement des

Créditistes, dirigé par M. Réal Caouette.

Un autre collègue de M. Châpeline aux Communes, M. Marcel Lessard, député du Lac St-Jean, qui siège présentement avec le groupe créditiste de M. Thompson au parlement fédéral, a déjà annoncé son intention de se présenter comme candidat indépendant lors de la prochaine élection fédérale.

L'organisateur politique Guy Masson, dit les témoignages sont fort "en demande" ces temps-ci, s'est fait excuser devant un tribunal montréalais, hier, pour n'avoir pas répondu à une assignation en tant que témoin dans la cause des faux certificats d'électeur.

C'est son procureur, Me Simon Venn, qui s'est présenté devant le juge Jacques Trahan pour expliquer que Masson était présentement retenu à Ottawa, devant la commission d'enquête Dorion. Il avait reçu l'ordre d'être en cour montréalaise hier même.

"Il a cependant ajouté que le résident de la rive sud serait disponible dès que l'on n'aurait plus besoin de ses services devant le commissaire royal".

Le procureur de Marcel Sauvé, Me Raymond Daoust, qui avait assigné Masson, déclara à son tour qu'il n'aurait définitivement pas besoin de ce témoin avant la semaine prochaine, mais qu'il comptait sur sa présence à ce moment-là.

Me Venn promit alors que son client serait au rendez-vous.

Pour l'union économique des Prairies

REGINA. (PC) — Le leader du parti progressiste-conservateur de la Saskatchewan, M. Martin Pederson, a préconisé hier l'union économique et politique des trois provinces des Prairies.

M. Pederson (qui est député de Arm-River) a déclaré devant la législature que l'union économique entre le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta pourrait se faire presque immédiatement dans certains domaines comme le gaz naturel et les réseaux d'électricité, les offices de mise en marché du poisson et les chemins de fer du nord.

Géographiquement, nous sommes une unité économique et nous devrions nous efforcer de réaliser une certaine forme d'union économique des provinces de l'ouest" a-t-il dit.

La CTM est priée de rembourser des cotisations syndicales

Un groupe d'employés de la Commission de transport de Montréal, qui a été récemment la scène d'un changement d'algèbre syndicale, ont fait signifier par leurs procureurs, Desautels, Trudel, Beaudry et Gamache, une mise en demeure à leur employeur lui enjoignant de leur rembourser à chacun une somme de \$10 perçue par la CTM à titre de cotisation syndicale pour les mois de janvier et février.

Les employés ont fait savoir à la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) que cette somme devait être remise, sans leur autorisation, au Syndicat des employés du transport de Montréal (CSN). Les requérants menacent d'intenter des poursuites judiciaires contre la CTM.

Le parti communiste affirme qu'il nous faut une nouvelle constitution qui ne peut être écrite et amendée à l'avenir qu'au Canada, une constitution basée sur l'égalité des deux nations canadiennes et librement acceptée par elle.

"Tous les Canadiens, d'expression française et d'expression anglaise, qui comprennent la valeur d'un Canada démocratiquement unifié, réclament une nouvelle constitution et s'opposent à toute mesure obstructive, à commencer par la formule Favreau-Fulton, cherchant à bloquer ce besoin vital".

Le 26 août, M. Carrière reçut l'ordre de son supérieur, M. Drapeau, chargé de l'enquête, de vérifier certains faits et gestes de M. Guy Masson. Le lendemain, M. Drapeau, domicilié à Ottawa, se présenta à Montréal et s'occupa de la conduite de l'enquête dans la métropole.

D'après M. Carrière, sa participation à l'enquête prit fin ce jour-là.

Demain matin débutera le contre-interrogatoire de l'inspecteur Carrière. Il devrait normalement se poursuivre jusqu'à l'ajournement à 1 h. 30, mais deux avocats de Montréal doivent se présenter à Ottawa aujourd'hui et le tribunal entend vraisemblablement, des aujourd'hui, leur courte déposition.

Le procureur de la Commission, Me André Desjardins, tient encore en main une longue liste de témoins. De plus, les procureurs des parties intéressées pourront ensuite appeler les personnes dont ils désirent entendre la version. Pour toutes ces raisons, il n'est pas interdit de penser que la Commission devra siéger encore pendant plusieurs semaines.

TOKYO (AFP) — Nous avons des raisons de croire que la Chine Populaire ne sera probablement en mesure de procéder à sa deuxième expérience nucléaire qu'après le mois de mars, a déclaré devant la Diète japonaise, M. Torio Hiroko, directeur des Affaires asiatiques au ministère des Affaires étrangères. Il a ajouté que des experts estiment qu'il faudra encore plus d'un mois à la Chine populaire pour parvenir à la quantité de plutonium 239 nécessaire à l'explosion d'une deuxième bombe nucléaire.

Le 13 août, l'inspecteur Carrière reçut de son chef le commissaire McClellan l'ordre de rappeler Me Pierre Lamontagne à son bureau afin que l'avocat dicte un compte rendu complet à une sténographe. Ce qui fut fait le lendemain. Me Lamontagne profita de l'occasion pour relire le rapport de l'inspecteur qui lui a semblé à peu près parfait.

La longue déclaration du jeune avocat fut ensuite transcrite et Me Lamontagne eut tout le loisir d'y apporter toutes les corrections voulues. Finalement, elle fut signée par Me Carrière et l'inspecteur Carrière et de plus les deux personnes initiaient chaque page du document.

Quelques jours plus tard, l'inspecteur rappela l'avocat afin que ce dernier demande à son épouse de bien vouloir donner sa version des faits à la

Commission. Me André Desjardins a trouvé injuste qu'on s'attaque ainsi à la RCMP. Il a affirmé que les rapports contiennent toutes les déclarations et que seuls sont omis des faits découverts ultérieurement par la Gendarmerie à la suite des dépositions.

Pour sa part, le juge Dorion a rappelé qu'il avait prévu que les avocats devraient rappeler des témoins. Il admet toutefois que la RCMP avait fait "quelques manœuvres de bonne foi" mais qu'on pourrait facilement corriger la situation.

Quant au procureur Mathews, il affirme que les seules omissions faites aux rapports sont celles qui furent autorisées par le juge parce qu'elles n'avaient aucun lien avec la présente enquête.

"Nous avons fait tout ce qu'il fallait pour informer les avocats et leurs critiques ne

En juillet, la RCMP savait qu'une somme d'argent considérable était disponible pour empêcher l'extradition de Lucien Rivard

Les procureurs pourront voir les derniers rapports de la RCMP quand le ministre de la Justice sera interrogé

par Jean-V. Dufresne et Jacques Pigeon

OTTAWA. — L'inspecteur J. R. Carrière, de la RCMP, a appris au début du mois de juillet dernier qu'une somme d'argent considérable était disponible pour aider Lucien Rivard dans sa cause d'extradition.

Le témoin, devant la Commission d'enquête Dorion, a fait cette affirmation après que Me Norman Mathews, procureur de la Gendarmerie, se fut violemment opposé à ce que le té-

moins soit interrogé sur de telles rumeurs. C'est Me Ross Drouin qui lui avait demandé s'il avait entendu parler de rumeurs au sujet de pots-de-vin qui auraient été offerts à Me Pierre Lamontagne.

L'inspecteur Carrière a également affirmé qu'il était normal que le bureau d'Ottawa de la RCMP se charge de la conduite de l'enquête, même sur les faits qui se sont déroulés dans la métropole. D'après lui, cette ligne de conduite était normale dans les circonstances, vu qu'un bon nombre de personnes travaillant dans la capitale fédérale étaient impliquées dans l'affaire.

Après que l'inspecteur Drapeau, du bureau d'Ottawa de la RCMP, ait pris charge de l'enquête, la participation de l'inspecteur Carrière s'est trouvée réduite. Tout ce qu'il a fait, ce fut de vérifier certains renseignements à la demande du bureau-chef.

On lui a demandé de s'enquérir des allées et venues de M. Guy Masson, de sa participation à l'entreprise Beaubien construction, et d'entreprendre une enquête sur MM. R. Masson et Robert Gingras.

Le juge, quelque peu embarrassé, a proposé l'ajournement de quelques minutes, pour discuter privément de l'affaire avec les procureurs intéressés. Il en est venu à la conclusion que la question de Me Drouin était légitime.

L'avocat québécois a questionné en anglais l'inspecteur Carrière, pour faciliter la tâche au procureur unilingue de la Gendarmerie. Il a demandé à l'inspecteur si le rapport qu'il avait présenté au commissaire McClellan, à la suite de son entrevue avec Me Pierre Lamontagne, était "top secret".

"A mon niveau, cette conversation que j'ai eue avec Me Pierre Lamontagne était certainement secrète", a répondu l'inspecteur Carrière.

Un jeune criminaliste de la métropole, Me Roland Blais, âgé de 30 ans, a déclaré devant le tribunal qu'il n'avait jamais entendu au Nouveau Palais de justice des rumeurs voulant qu'une somme d'argent considérable ait été offerte à Me Pierre Lamontagne, pour faciliter la mise à caution de Lucien Rivard.

Le jeune avocat, qui l'été dernier travaillait dans le bu-

reau de Me Raymond Daoust, a cependant rencontré Me Pierre Lamontagne le 24 novembre, au restaurant "400". Il venait d'apprendre par la radio la déclaration aux Communes de M. Eric Nielsen, et c'est à la demande de son patron, retenu ailleurs par des clients, qu'il alla rencontrer Me Pierre Lamontagne, accompagné de sa femme et du sergent Crevier de la Gendarmerie.

C'est au cours de leur discussion sur ce qui venait de se dérouler à la Chambre des Communes, que des journalistes vinrent à demander à Me Pierre Lamontagne si



Ouf! On l'a échappé belle...

La grève a failli éclater ce matin sur le chantier de l'Expo, à la jetée MacKay. Une entente est intervenue à 4 h. ce matin, soit deux heures avant le début du débrayage. Tot ce matin, des représentants syndicaux étaient sur les lieux pour rassurer les ouvriers. De gauche à droite ce sont MM. Médard

Leduc, représentant du Conseil de la construction de Montréal (CTC-FTQ), Gaston Goulet, un contre-maître, Roland Guérin, autre représentant du conseil et Roland Perreault, agent d'affaires chez les journalistes.

Expo: les parties en sont arrivées à une entente

par Jacques Lafrenière

La grève a été évitée de justesse à l'Expo, cette nuit, après que les parties, réunies en présence du conciliateur en chef du ministère du Travail, M. Cyprien Miron, eurent accepté un amendement à la convention générale relative aux relations de travail à l'Expo.

L'arrêt de travail devait débuter à 6 h. ce matin. Mais à 4 h. le Conseil des métiers de la construction de Montréal (CTC-FTQ) et les représentants de la Compagnie de l'Exposition universelle de 1967 signèrent le texte de l'entente et évitèrent ainsi le débrayage.

Le président du Conseil du travail de Montréal, M. Jean-Paul Menard, qui a participé activement à ces pourparlers, a déclaré ce matin que "certaines parties de la convention que le CTC jugeait incompatibles et contraires à l'accord de principe, à la base des négociations ont été corrigées."

La cause du différend

Hier, au cours d'une conférence de presse, le procureur du Conseil des métiers de la construction, M. Raymond La Chapelle, avait déclaré que l'Expo violait le "pacte solennel" et s'en tenait au "texte juridique" de la convention collective concernant les métiers de la construction.

Il a expliqué que dès les pourparlers préliminaires en vue de la signature d'une convention collective à l'Expo, il avait été entendu que les employeurs admettraient le principe de n'embaucher que des syndiqués et qu'ils effectueraient la retenue des cotisations syndicales sur les salaires. En retour, les syndicats s'engageaient à ne faire aucune grève et à s'en remettre, en cas de mésentente, à une commission mixte de conciliation et à un arbitre dont la sentence serait exécutoire.

Or un article de la convention générale, à cause du mot "exclusivement" qui y apparaissait, supprimait la sécurité syndicale pour les métiers de la construction. Dans le cas

de ces derniers, c'était l'entente entre l'Association de la construction de Montréal et les syndicats qui prévalait "exclusivement". Cette entente ne prévoyait pas la sécurité syndicale.

Grâce aux négociations de cette nuit, ce que les syndicats considéraient comme une erreur a été corrigé et tout rentre dans l'ordre.

La compagnie de l'Expo aurait préféré que le Conseil des métiers de la construction s'en remette au mécanisme de règlement des conflits prévu dans

Voir EXPO en page 6

Quatre sociétés veulent annoncer dans le métro

Quatre entreprises ont fait tenir des offres à la ville de Montréal en vue d'obtenir l'exploitation exclusive de la publicité dans les voitures et autres emplacements publicitaires du métro.

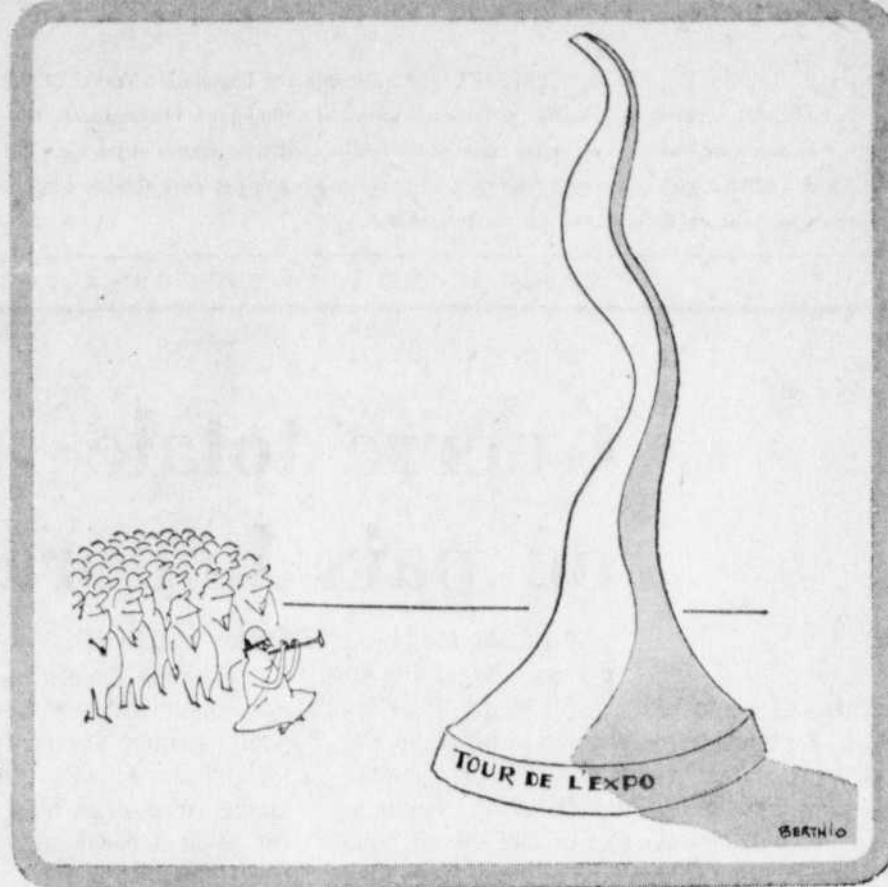
Les soumissions reçues dont le comité exécutif a pris connaissance, hier, concernent une période de cinq ans.

Un des quatre soumissionnaires — Marie Limitée, 640, rue Cathcart — offre de verser à la Ville une somme équivalente à 60% du revenu total brut de la publicité payée, et il promet que cette somme ne sera en aucun cas inférieure à un minimum garanti annuel de \$300,000.

Les trois autres soumissionnaires sont (entre parenthèses) : Publi-Diffusion Enrg., 3433, rue Durocher, suite 703 (15% et \$60,000);

La Compagnie de Publicité Trans-Public Ltée, 1253, avenue McGill College (35% et \$125,000); Canadian Car and Bus Advertising Co. (35% et \$125,000).

Voir METRO en page 6



FAITS divers

Le voleur enjambe la fenêtre pour aller sur un balcon... inexistant

L'agent Paul Proulx de l'escouade de la Moralité de la police de Montréal racontait à ses confrères ce matin la mésaventure survenue durant la nuit à un voleur qu'il pourchassait et qui, croyant s'échapper par le balcon, a fait un saut du troisième étage... car il n'y avait pas de balcon.

L'agent Proulx raconte qu'il a pris en chasse un individu qui venait de s'emparer de quatre radios-transistors dans la vitrine du magasin L'Espresso, au 1268 est, rue Ste-Catherine.

Le voleur pénétra en vitesse au 1265 de la rue Visitation et monta jusqu'au troisième étage où il enfonça une porte, tra-

versa le logement, brisa une fenêtre et enjambea celui-ci croyant mettre le pied sur le balcon.

Mais de balcon... point. En tombant dans le vide le voleur poussa un cri de stupeur avant de se retrouver dans la neige, dans la cour arrière.

Le policier descendit rapidement les marches de l'escalier et... quelle ne fut pas sa surprise de constater que son "oiseau" s'était envolé sans chercher un autre balcon...

La police croit pouvoir le capturer aujourd'hui même afin de constater s'il n'a pas une fracture quelque part.

L'hôtel de ville de Lévis ravagé par un incendie

LEVIS. (PC) — Un violent incendie a ravagé hier l'hôtel de ville de Lévis, en face de Québec. L'immeuble de trois éta-

ges, construit de bois et de briques, était vieux de 80 ans.

On croit que l'incendie aurait été allumé par un chaudière à acétylène qu'utilisaient des ouvriers pour réparer un escalier de sauvetage.

Tout le personnel travaillant dans l'immeuble au moment du sinistre a pu évacuer les lieux, sain et sauf. On a également pu placer en lieu sûr tous les documents importants.

Un des pompiers qui combattait les flammes, M. Normand Lebel, a dû être transporté à l'hôpital, souffrant d'asphyxie. Son état serait toutefois satisfaisant.

Graves soupçons au sujet de l'incendie de quatre hôtels

Les enquêteurs chargés d'éclaircir l'origine de l'incendie qui a détruit, dans la nuit du 21 janvier, l'hôtel Canada, de Ste-Anne-de-Bellevue, causant la mort de deux personnes, laissent pressentir qu'une main criminelle pourrait être à la source de cette tragédie.

Voir FAITS DIVERS en page 6

L'ex-juge Roland Lamarre: J'ai été roulé dans l'affaire des faux certificats

par Léopold Lizotte

L'ex-juge Roland Lamarre, de la Cour municipale de Montréal, qui, le jour même où les faux certificats d'électeurs devaient être saisis, à la consigne de la gare Windsor, avait trouvé la clef du casier 5-T-7 dans la boîte aux lettres de son appartement, est venu raconter devant le juge Jacques Trahan, hier après-midi, l'incident qui avait troublé momentanément sa paisible retraite.

Tout rondet, le témoin a répondu avec assurance à la question que l'on pose d'abord à tous les témoins: — Votre profession, monsieur?

— Conseil en loi de la reine et juge municipal de la cité de Montréal à sa retraite. Un peu plus tard, lorsque le procureur de l'accusé Marcel Sauvé lui demanda de quelle façon on devait s'adresser à lui, le témoin répondit: — Vous pouvez m'appeler M. Lamarre si vous le voulez, mais vous pouvez m'appeler aussi monsieur le juge. Car j'ai pris ma retraite pour cause de santé, en gardant tous les droits et privilèges attachés à ma charge.

Me Louis-Philippe Landry, qui occupe pour la Couronne, lui demanda alors si, dans la matinée du 1er novembre 1962, il avait trouvé un objet quelconque dans sa boîte aux lettres. — Oui, dit-il. Un clef portant

l'inscription 5-T-7, parmi mon courrier.

— Et qu'en avez-vous fait? — Je l'ai déposé dans un plateau de porcelaine où je mets ordinairement mes cartes de visite. J'ai cru que cette clef avait été jetée là par erreur par le concierge ou un autre locataire, et qu'on viendrait me la réclamer.

La clef dans un égout

— Et le 3 novembre, est-il survenu autre chose? — Oui, j'ai pris connaissance d'une nouvelle, en première page du quotidien LA PRESSE, et j'ai... monté au plafond. Je n'en revenais pas.

Le témoin tire alors de ses poches une découpeur jannie qu'il dit avoir relui 25 ou 30 fois, ce jour-là, et déclare y avoir trouvé la "clef" de l'énigme.

— J'ai compris alors que j'avais été victime d'un traquenard, d'un vulgaire "frame-up". Cette clef, dans mes mains, c'était quelque chose comme une bombe. Et j'ai voulu m'en débarrasser. C'est ce que j'ai fait en la jetant dans un égout, à l'intersection des rues Ontario et Saint-Christophe.

Il affirme ensuite qu'il a entendu dire qu'un mandat avait été émis pour perquisition dans son domicile, et qu'il fut fort surpris qu'on ne l'exécutât jamais.

A Me Raymond Daoust, qui le contre-interroge, l'ex-magis-

trat dit avoir passé la journée du 2 novembre 1962 à faire sa correspondance et à lire.

— Vous n'auriez pas reçu M. Maislin chez vous, ce jour-là? La réponse est un "non" emphatique.

"Je n'avais confiance en personne"

Revenant à sa découpeur de LA PRESSE, le témoin dit qu'il avait vu là un roman à la Perry Mason, et mal fait par-dessus le marché.

— Vous n'avez pas songé à avertir la police, la P.P. par exemple?

— Non monsieur, je n'avais confiance en personne. Et il ajoute: — Quand on voit des membres du cabinet croire à des choses semblables...

Il n'a toutefois pas le loisir de continuer son envolée.

Me Daoust lui fait remarquer que ce n'est pas l'endroit pour parler politique, même s'il a beaucoup d'expérience dans ce domaine.

Ce à quoi le témoin répond: — Mais c'est votre question qui m'a provoqué.

L'avocat de Sauvé lui demande finalement s'il n'a pas cru qu'il y avait mieux à faire pour coopérer avec la justice que d'aller jeter la clef dans la rue.

Mais le juge Trahan décide que le témoin n'a pas à répondre à cette question.

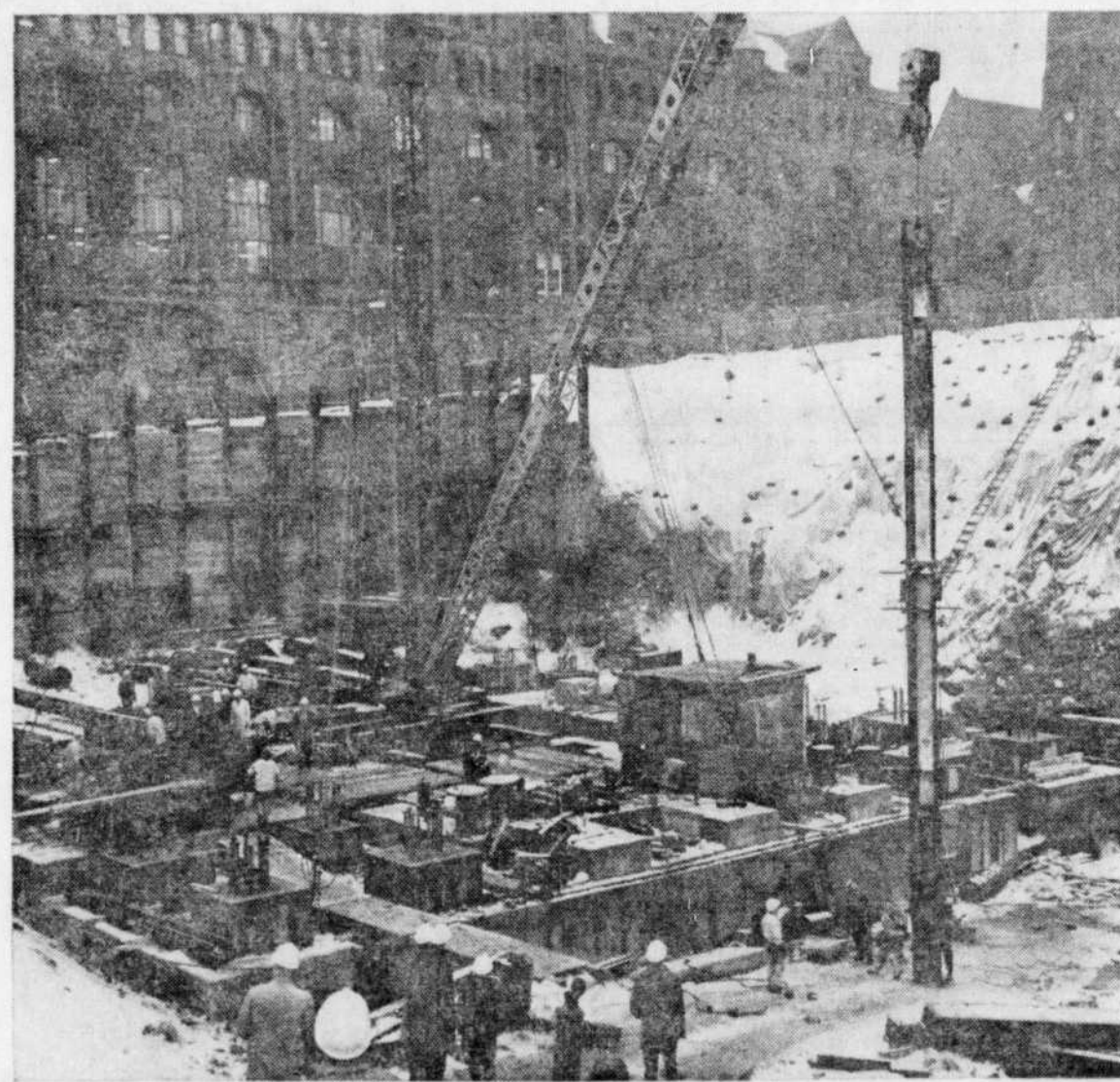
Par la suite, M. Lamarre soutient que s'il n'a jamais fait

de déclarations à la police, à ce sujet, il a par contre prévenu M. André Lagarde (qu'il ne connaissait pas), dans les heures ou les quelques jours qui ont suivi.

Le témoin, en quittant le box, demande aux deux parties s'ils en ont définitivement fini de ses services. Et comme on lui répond en double affirmative, il déclare, tout souriant cette fois: — Eh bien! alors, je veux partir pour la Floride.

Me Guy Desjardins, prêt à tout dire, relève de son secret d'office

Voir FAUX en page 6



Première poutre en place

La première des seize colonnes d'acier qui formeront la principale structure de l'hôtel de 38 étages du Canadien Pacifique (le Château Champlain) a été mise en place ce matin. Une courte cérémonie a marqué le début de l'erection de la structure dans laquelle entrera plus de 5,000 tonnes d'acier. Ce matin, au chantier, tout à côté de la gare Windsor qu'on aperçoit à l'arrière plan, une puissante grue a soulevé la première poutre de 25 tonnes, longue de 47 pieds, et l'a déposée délicatement sur l'un des seize coussinets anti-vibration qui forment les assises de l'édifice de 477 pieds. M. J. P. Borbey de la Dominion Bridge, et M. G. A. Morison, ingénieur du Canadien Pacifique, ont engagé les premiers boulons retenant la colonne. On prévoit que la structure d'acier sera terminée dans six mois.

Victor Lévesque se plaint d'être traité comme un chien

OTTAWA. (PC) — Mme Antoinette Lévesque, la mère de Victor "Pretty Boy" Lévesque, a déclaré hier que le jeune bandit reconnu coupable de hold-up et de viol avait entrepris une grève de la faim à la prison du comté de Carleton.

Reconnu coupable par un jury, la semaine dernière, à Ottawa, de vol à main armée et de viol, Lévesque a été condamné à 25 ans de pénitencier. Il a été de plus condamné à subir quinze coups de fouet.

Mme Lévesque a révélé que son fils lui avait dit avoir entrepris une grève de la faim, mercredi matin, et qu'il avait

ajouté qu'elle avait été "scandalisée en constatant la mine de son fils". Son garçon lui a dit qu'il n'avait mis en quarantaine et qu'il était forcé de dormir sans matelas, sur le plancher de pierre de sa cellule.

Mme Lévesque se plaint d'être traité comme un chien

Voir LEVESQUE en page 6

Ottawa songe toujours à construire un barrage dans le lac Saint-Pierre

OTTAWA. (PC) — On a annoncé hier que les ingénieurs du ministère des Transports intensifient leurs études afin de savoir s'il est possible de construire un barrage dans le lac St-Pierre, et ainsi élever le niveau de l'eau du fleuve

St-Laurent entre Montréal et Trois-Rivières.

Ces études ont commencé il y a deux ans, mais il faudra encore beaucoup de temps avant de résoudre plusieurs problèmes de génie.

Le ministère des Transports

annonce qu'il agrandira son modèle hydraulique du chenal maritime du fleuve Saint-Laurent, qui lui permet à l'heure actuelle d'étudier le lit du fleuve depuis Montréal jusqu'à la tête du lac Saint-Pierre, pour qu'il comprenne le lac en question ainsi que le chenal en direction est jusqu'à Trois-Rivières.

L'agrandissement du modèle, situé à Montréal, répond aux mesures prises par la Commission mixte internationale en vue d'assurer un débit plus considérable des eaux dans les chenaux maritimes des Grands Lacs et du Saint-Laurent durant la saison de navigation. Il permettra d'étendre le programme d'études hydrauliques que poursuit la direction de l'hydraulique maritime nouvellement créée au sein du ministère.

Les fonctionnaires du ministère ont signalé qu'à l'heure actuelle la tendance dans le domaine du transport maritime est aux navires d'une capacité de charge plus grande et dont, par conséquent, la longueur et le tirant d'eau ont aussi augmenté. Ce changement est particulièrement manifeste dans le fleuve Saint-Laurent, en aval de Montréal, et dans les chenaux dont les dimensions étaient plus que suffisantes il n'y a que quelques années et qui, maintenant offrent à peine l'espace nécessaire aux navires. Le peu de profondeur des eaux constitue la lacune la plus grave et cet état de choses est d'autant plus sensible que les bass niveaux persistent dans tout le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

Le débit des eaux, question très importante

Pour hausser d'un pied le niveau des eaux du port de Montréal, il faut une augmentation du débit du fleuve d'environ 23,000 pieds cubes par seconde. Le débit des eaux est donc une question très importante et l'on espère que les études entreprises, sur les instructions des gouvernements du Canada et des Etats-Unis, par la Com-

Voir BARRAGE en page 6

Pour votre Valentin
Gâteau "Sweetheart"

Enveloppé dans un emballage-cadeau gai et décoratif illustrant la St-Valentin. \$1.29

GATEAU ETAGE ch.

Vous le trouverez à la boulangerie RBI de votre voisinage.

Richstone BAKERIES, INC.

BROCHEUSE METEOR

Fabrication tout métal. Rondelles de caoutchouc protégeant les surfaces. Broches standard 1/4". Peut servir sur le bureau — dans la maison — au mur.

Prix rég. \$2.50

SPECIAL \$1.95

MILLE BROCHES GRATIS

LA PLUS GRANDE SÉRIE DE LIBRAIRIES DE L'EST ET DU CENT

LIBRAIRIES Pilon

STATIONERS, INC.

Pour Valentine
UN MAGNIFIQUE PANIER DE FRUITS ET FRIANDISES "DIONNE"

FRAISES — NECTARINES — TANGELOS — ORANGES
KING — PRUNES — PECHES — POIRES BARTLETT — POIRES COMICE — AVOCATS — ETC...

MAGNIFIQUES PLATEAUX en bois sculpté remplis de fromages fins pour cadeau

A. DIONNE FILS & CIE

1221 OUEST, STE-CATHERINE
MONTREAL coin rue DRUMMOND TEL.: VI. 9-2341

JARRY AUTOMOBILE INC. de PONT-VIAU

SERVICE D'ENTRETIEN RAPIDE et FIABLE

Etant parmi les plus importants dépositaires de la GENERAL MOTORS AU CANADA, nous possédons un des services d'entretien les plus considérables et les mieux équipés de l'est canadien, rapide et efficace, opéré par des mécaniciens pleinement qualifiés travaillant sous la direction de surveillants entraînés à l'usine. C'est là une tradition de JARRY AUTOMOBILE INC.

PLUS DE 40 ANS D'EXPERIENCE DANS L'AUTOMOBILE

• PONTIAC • BUICK • ACADIAN BEAUMONT • VAUXHALL VIVA • CAMIONS GMC

Le plus important dépositaire GM de l'île Jésus

1068, BOUL. des LAURENTIDES
PONT-VIAU (FACE AU MIRACLE MART) TEL.: 669-2681

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

Selon le directeur Alfred Latreille, de la police de Ste-Anne-de-Bellevue, cet incendie n'est peut-être qu'accidentel mais ce n'est pas sans raison que le Commissariat des incendies entretient des doutes sur l'origine du sinistre, car en un an, le feu a dévasté quatre hôtels de la région, dont l'hôtel "Quatre Saisons", de l'île Perrot, où il a été établi qu'il s'agissait d'un incendie criminel, l'automne dernier.

Le directeur Latreille a fait savoir que les résultats de l'enquête seront connus bientôt, peut-être dans une semaine.

Les autres hôtels rasés par les flammes depuis un an dans la région de Ste-Anne-de-Bellevue sont l'hôtel Canada de Rigaud, incendié au début de l'hiver et l'hôtel Edgewater, de l'île Perrot, détruit l'an dernier.

Le cri d'un commis mel trois suspects en fuite

Un cri d'alarme bien senti a fait prendre la poudre d'escampette à trois suspects qui n'avaient pour toutes armes qu'un couteau de poche et un revolver "à pétard", vers 11 h. 20 hier soir, à la pharmacie Besner, située au 7127 rue St-Denis, dans le nord de la métropole.

Tandis que l'un des "mauvais sujets" était de garde à l'extérieur de l'établissement, un deuxième se présentait au commis, M. René Blouin, du 1671 rue Vial, lui demandant un "paquet de gomme". Aussitôt, le troisième individu entra en scène, informant M. Blouin que "c'était un hold-up", en pointant en sa direction un revolver rutilant mais sans plus. Devant l'absence de réaction de sa victime, il jura alors le tout pour le tout et sortit un couteau de poche, d'un air traqué.

Alors là, M. Blouin, jugeant que la comédie avait assez duré, se dirigea d'un pas décidé vers la sortie, ouvrit la porte et lança un cri... qui s'avéra être un cri de guerre pour les "dangereux gommeux", qui quittèrent en vitesse, fuyant dans une voiture décapotable qui était stationnée dans une rue voisine.

ANNONCE

Congestion de la poitrine

Soulagez rapidement la congestion due aux rhumes de poitrine avec l'Onguent Mentholatum. Sa chaleur bienfaisante active la circulation locale, diminue la congestion et l'oppression.

Onguent Mentholatum
calmant et bienfaisant

Accident mortel à Beauharnois

VALLEYFIELD. (DNC) — Un homme de 58 ans a perdu la vie lorsque sa voiture est allée donner contre un arbre après avoir dérapé sur la chaussée glissante, sur le chemin St-Louis, à Beauharnois.

La victime, M. Albert Marcell, domicilié au 68 rue Armand, à Maple Grove, voyageait seul dans son véhicule au moment de la tragédie. La mort a été instantanée.

Le coroner du district de Valleyfield, le Dr Gaétan Gauthier, a rendu un verdict de mort accidentelle.

Le centre récréatif du collège de L'Assomption rasé par les flammes

Un incendie d'origine inconnue a rasé au sol, tôt hier matin, le centre récréatif du collège de L'Assomption, à une vingtaine de milles à l'est de Montréal.

Les flammes ont pris naissance vers minuit, mais ce n'est que plusieurs heures plus tard que les pompiers de l'endroit parvenaient à éteindre le brasier. Il ne restait plus à ce moment-là qu'un amas de ruines et l'immeuble était une perte totale. Les dégâts matériels ont été évalués à environ \$50,000.

Personne n'a été blessé au cours des opérations.

Deux bambins sauvés de l'onde par un Torontois, à Québec

QUÉBEC. (PCI) — Un camionneur de Toronto a fait preuve d'un courage à toute épreuve hier quand il a sauvé la vie à deux bambins qui étaient tombés dans une rivière à Québec.

James Clayton, un Noir de 29 ans, employé par une compagnie de transport et domicilié au 78 rue Hampton, à Toronto, a sauvé François et Sylvie Morin, âgés respectivement de 4 et 3 ans, d'une mort certaine.

Les enfants s'amusaient près de la rivière Lairet, qui coule dans la banlieue de Québec; ils ont soudain perdu pied et sont tombés dans l'eau glacée. Attiré par les cris des enfants, Clayton a reculé le camion qu'il était à charger, dans une cour à bois et s'est attaché avec un câble pour descendre jusqu'à la rivière chercher les enfants.

Ces derniers ont été conduits à l'hôpital, mais ils ont pu regagner leur domicile par la suite. Des agents de la police municipale de Québec ont affirmé que sans l'intervention de Clayton, les enfants se seraient sûrement noyés.

Un livreur se fait voler \$70

Yvon Sasseville, 20 ans, du 2111 ouest, rue Notre-Dame, employé à l'épicerie Beausoleil, s'est fait voler \$70 par un suspect qui l'avait accosté, vers 6 h. 10 hier soir en face du 625 de l'avenue Greene. Le voleur, qui était présumé armé d'un revolver, a pris la fuite à pied.

Vol d'une auto contenant \$4,000 de marchandises

M. Malcolm Colle, un homme d'affaires dont le domicile est situé au 4637 de la rue Oxford, s'est fait voler son automobile, hier soir, alors qu'elle était stationnée, rue Mayrand, dans le quartier Côte-des-Neiges.

Le propriétaire de l'auto volée estime qu'en plus de la voiture, les bandits lui ont volé pour plus de \$4,000 de fourrures et autres vêtements qui se trouvaient à l'intérieur.

Une auto s'écrase contre un poteau: un blessé

Un homme dont la police préfère ne pas dévoiler le nom repose présentement dans un état critique à l'hôpital Notre-Dame, à la suite d'un accident qu'il a provoqué au volant d'une voiture qui ne lui appartenait pas, vers 2 h. 30 la nuit dernière à l'angle de la rue Laurier et de la 9e avenue, dans le quartier Rosemont.

L'automobile, qu'il conduisait à une vitesse excessive, s'est écrasée sur un poteau d'acier et est une perte totale. Le conducteur, âgé de 20 à 25 ans, souffre d'une fracture du crâne, d'une fracture de la mâchoire et de contusions multiples. Il demeure sous constante observation.

Deux vols à main armée

Deux vols à main armée ont été commis ce matin vers 11 h.

Le premier a été commis à la Canadian Converted, 1659 rue Delormier, où trois cagouliers armés ont réussi à s'emparer d'une somme d'argent de plus de \$5,000.

A Ville St-Michel, quelques minutes plus tard, deux bandits armés de mitraillettes, ont fait irruption à la succursale de la Banque Provinciale située au 9101 blvd Pie IX, et se sont fait remettre une somme d'argent indéterminée pour le moment.

LEVESQUE

SUITE DE LA PAGE 3

L'intention de la poursuite "jusqu'à ce qu'ils arrêtent de me traiter comme un chien".

Pour sa part, le gouverneur Webb a déclaré que Lévesque et ses comparses Jean-Claude Messier et Antonio Facchini "tentent par tous les moyens qu'ils connaissent de se causer le plus de maux possible".

"Nous sommes pleinement conscients du fait qu'ils s'échapperaient, s'ils entrevoient la moindre chance de réussir, et nous prenons toutes les précautions qu'il faut à cet égard", de dire M. Webb.

Le gouverneur a expliqué que les trois complices de violence "savent très bien que nous n'ignorons pas leurs intentions et il est plus que probable qu'ils en sont conscients et désirent se venger, d'une manière ou d'une autre".

Messier et Facchini doivent subir leurs procès sous des accusations de vols à main armée. Lévesque doit également comparaître en raison d'accusations du même ordre, avant d'être transféré dans un pénitencier fédéral.

Mme Lévesque tente de réunir une somme de \$2,500 pour loger un appel, consécutivement aux condamnations pour hold-up et vols rendus contre son fils.

FAUX

SUITE DE LA PAGE 3

par le procureur général, le témoin précédent, Me Guy Desjardins, ex-procureur-chef de la Couronne pour le district de Montréal, avait antérieurement déclaré, lui, qu'il était prêt à dire, et dans les moindres détails, tout ce qu'il savait de cette histoire.

En raison des prescriptions très strictes de la procédure, de leur application aussi stricte par le juge Trahan, et des multiples interventions de la défense pour éviter toute preuve de oui-dire, Me Desjardins dut toutefois, par la suite, renier maintes réponses qu'il allait donner et omettre autant d'explications qu'il était prêt à fournir.

A un certain moment, le témoin, arrêté au beau milieu d'une phrase, devait même déclarer :

— C'est bien difficile. J'en sais tellement de choses... Il raconte donc comment il avait été mis au courant des premiers faits par Me Jean-Paul Grégoire, et comment il avait immédiatement transmis ses renseignements à l'inspecteur-chef Gérard Houle, de la P.P., avec instruction de faire enquête.

C'est ainsi que deux mandats furent subséquemment émis pour perquisition... à la gare Windsor et au domicile du juge Lamarre, où devaient se trouver respectivement les faux et la clef.

Lorsque Omer Fontaine fut amené aux quartiers généraux de la P.P. par ailleurs, il écouta, par le truchement d'écouteurs spéciaux, la conversation qui eut lieu entre le détenu et les policiers.

Il examina également le colis que l'on avait apporté de la gare.

C'est alors qu'il possédait de la déclaration assermentée de Fontaine, qui impliquait à la fois MM. Gaston Archambault et André Lagarde, des indications apparaissant sur les deux colis, et s'appuyant par ailleurs sur le fait qu'au moment même de l'arrestation du "courrier", une personne se nommant Lagarde avait tenté de rejoindre celui-ci à la gare même, il déclara des mandats d'arrêt contre les deux personnes qui furent acquittées depuis.

Je refaisais exactement la même chose...

C'est alors que Me Landry pose à Me Desjardins une question visant à lui faire dire si, oui ou non, il croyait avoir les éléments de preuve suffisants pour justifier les accusations qu'il avait portées.

Le témoin répond alors : — Replacé dans les mêmes circonstances et ayant en main les mêmes indices que nous avions alors, je refaisais exactement la même chose.

Quant aux noms des informateurs de Grégoire, Me Desjardins dit n'avoir connu celui de l'un d'eux que vers le 26 janvier et de la bouche du procureur général d'alors. Quant à l'autre, il ne le connut qu'en cours.

Il dit également n'avoir pas été mis au courant de l'entrevue de Boisjoly et de Sauvé avec deux policiers provinciaux venus de Québec, tout comme il ignore, au moment où elles furent prises, les procédures contre les dénommés Bright et Di Palma, même si c'est lui qui, par la suite, déclara à l'intention de la Couronne n'avoir aucune preuve à présenter contre eux.

Quant au témoin Moreau, il raconte par le menu détail les circonstances dans lesquelles il avait recueilli sa déclaration assermentée, et il dit avoir pris toutes les précautions possibles pour s'assurer que celui-ci disait bien la vérité.

— Je l'ai même averti que si je découvrais qu'il mentait, ce serait moi-même qui venrais à l'accuser de parjure.

Il rappelle par ailleurs que peu après sa déposition en cour, ce jeune chômeur de Montréal-Nord lui avait demandé : "Alors, bien témoiné ?". Puis qu'il avait ajouté, du même souffle :

— Écoutez, je ne peux entrer dans la police provinciale ?

L'inspecteur Houle lui avait alors donné les renseignements nécessaires pour faire sa demande, mais celle-ci avait apparemment échoué quand le jeune homme s'était présenté aux quartiers généraux de la rue McGill en état d'ébriété.

Jamais, cependant, il ne fut question de réminiscence quelconque pour son témoignage, et il n'y eut effectivement jamais.

Me Jean-Paul Grégoire, pour sa part, avait antérieurement terminé sa déposition, et il s'était élevé, à un certain moment, contre les insinuations qui ont pu être faites à son endroit.

"Je n'ai rien monté, rien inventé et rien fabriqué dans cette affaire, contrairement à ce qu'on a pu écrire et ce qui a pu se potiner."

Un peu plus tard, il devait ajouter : "Je n'ai rien à cacher, et je ne cache rien ni personne."

Il soutint que Boisjoly ne lui avait pas parlé d'Archambault et de Lagarde avant l'arrestation d'Omer Fontaine, à la gare Windsor.

Par contre, le jour même, il l'avait averti que quelqu'un irait chercher le colis à la consignation.

BARRAGE

SUITE DE LA PAGE 3

mission mixte internationale aboutirait à la mise en oeuvre de mesures qui remédieraient à cet état de choses. Toutefois, les problèmes que doit étudier la commission sont très complexes et leur solution peut exiger plusieurs années de travail assidu. Il faudra donc, dans le plus bref délai possible, chercher et trouver d'autres moyens d'améliorer la production des eaux dans le Saint-Laurent en aval de Montréal. L'amélioration graduelle du

chenal maritime du St-Laurent au cours des années a porté aux 35 pieds actuels la profondeur disponible dans les conditions normales qui était autrefois d'environ 10 pieds. En revanche, alors que le chenal devenait plus efficace du point de vue hydraulique, la surface des eaux baissait graduellement. La perte de niveau subie au cours des 30 dernières années atteint un total d'environ neuf pouces. Ce phénomène n'est pas entièrement mauvais puisqu'il en est toujours résulté une importante augmentation de la profondeur du chenal. Toutefois, on se demande s'il vaudrait mieux continuer de creuser, en sachant fort bien que tous les résultats obtenus de cette façon sont partiellement détruits par un nouvel abaïssement de la surface des eaux, ou bien s'il faudrait construire des ouvrages en rivière, comme des barrages, afin de hausser le niveau. La question n'est pas nouvelle, elle a été soulevée maintes fois et a fait l'objet d'études soignées à la suite desquelles la réponse a toujours été qu'il fallait creuser davantage.

Un film sur l'Expo '67

par Raymond Grenier

Il existe maintenant un film, d'une vingtaine de minutes, qui porte le nom prestigieux : "Expo 67". Première réalisation du genre, due à un commanditaire canadien — Traders Finance et le Traders Group of Companies — le film a été présenté en avant-première, hier après-midi, devant les membres du conseil d'administration de cette importante société de crédit et devant des représentants de la Compagnie de l'Expo.

M. Ross Willmott, président de Traders, et M. Andrew Kniwesser, directeur général de l'Expo, ont tous deux souligné l'importance de ce premier film consacré à l'Exposition de l'Expo, qui sera traduit en 17 langues et qui sera distribué dans une centaine de pays.

Il existe actuellement en deux versions originales, française et anglaise.

Si l'on tient compte du fait qu'il fut tourné l'an dernier, c'est-à-dire dans le brochant du remblayage et de la "construction" des terres insulaires de Sainte-Hélène et de Notre-Dame et avant que l'on puisse donner des illustrations concrètes des projets mis au point pour l'exposition, on ne peut qu'admirer ce qu'a fait, pour "Traders" — et pour Expo 67 — Crawley Films Ltd, et plus particulièrement le scénariste David Mayerovitch et le réalisateur René Bonnière.

Il s'agit d'un film en couleur. Le choix des photos et leur qualité sont remarquables. Il fallait que des dirigeants de l'Expo, MM. Pierre Dupuy et Bernard Shaw, commissaires généraux, en tête, exposent succinctement le sens et l'importance de l'entreprise. Si excellents qu'ils soient, de tels expositions à eux seuls auraient difficilement fourni la matière d'un court-métrage très vivant.

Avec beaucoup d'ingéniosité et même d'humour, MM. Mayerovitch et Bonnière ont animé les idées et les projets exposés au moyen d'illustrations qui vont de la longue procession des camions de remblayage aux légères arabesques d'acier que sculptait Roussil sur le Mont-Royal, l'an dernier.

La seule publicité qu'ait voulu retirer "Traders" pour son initiative se résume à sa signature de commanditaire à la fin du film.

Le projet comporte l'exploitation exclusive des emplacements publicitaires qui seront concédés à l'adjudicataire : emplacements pour publicité translucente, combinés à l'éclairage des voitures; les emplacements situés sur les trottoirs des quais; les emplacements situés dans les accès au métro (salles de contrôle, mezzanines, cages d'escalier, couloirs et passerelles au-dessus des voies).

Les soumissionnaires peuvent également proposer d'autres emplacements et suggérer l'utilisation d'autres formes de publicité en précisant les dimensions et la nature de la publicité envisagée tout en indiquant la plus-value des recettes à atteindre de ces suggestions.

L'exploitation comprendra l'ensemble des opérations suivantes : la prospection de la clientèle, l'établissement et la passation des contrats de publicité avec les tiers; l'exécution des contrats, la facturation et le recouvrement des créances correspondantes.

L'exclusivité qui sera accordée à l'adjudicataire s'étendra à tous les procédés publicitaires. L'adjudicataire devra s'efforcer de promouvoir tout nouveau procédé qui augmenterait le volume, la valeur et l'esthétique de la publicité.

L'exploitation sera consentie pour une durée de cinq ans, à compter de la première mise en service du métro avec voyageurs, en partie ou en totalité.

Une copie conforme de chaque contrat de location consentie devra être adressée par l'adjudicataire à la ville de Montréal.

ANNONCE

Pour supprimer la gêne DES DENTIERES qui bougent

Ne soyez plus gêné ni irrité par un dentier qui bouge et bascule. Supprimez-le de l'ASTETHE, une poudre alcaline (non acide) amolante, qui le maintiendra en place plus solidement et plus confortablement. Évitez les désagréments d'un dentier qui bouge, procurez-vous l'ASTETHE, à tous les quinzièmes de produits pharmaceutiques.



photo LA PRESSE

Les conseillers visitent le métro

C'est par un temps maussade mais bien approprié à la visite de catacombes qu'une cinquantaine de conseillers, de membres du comité exécutif et de journalistes ont pris l'autobus, ce matin, au Champ-de-Mars, afin d'aller visiter les derniers développements du métro de Montréal, sur tous les chantiers. La visite est organisée par M. Lucien L'Allier, président de la CTM et ingénieur en chef du métro. De gauche à droite : M. Roger Sigouin, conseiller, M. Jacques Racicot, du service des Travaux publics, M. Lucien L'Allier et M. Marcel Lafaille, commissaire à la CTM.

Mise en garde contre des billets de banque sans valeur

OTTAWA. (PCI) — La Banque du Canada a mis la population en garde aujourd'hui contre des billets de banque sans valeur, volés hier dans un bureau de messagerie à Vancouver.

Les billets en coupures de toutes valeurs ont été annulés par trois perforations d'un demi-pouce, mais, auparavant, ils équivalaient à \$1,200,000.

Selon le communiqué de la Banque du Canada, toute personne qui verrait un de ces billets ou qui en entendrait parler, devrait entrer immédiatement en communication avec la police.

EXPO

SUITE DE LA PAGE 3

L'entente générale. Finalement, ses représentants ont accepté de considérer comme un amendement le texte signé cette nuit.

M. Ménard a déclaré que toutes les dispositions avaient été prises pour le déclenche-

ment de la grève de ce matin. Il a déclaré que dans ce cas-ci les représentants de la Confédération des syndicats nationaux, qui sont également partie à l'entente avec l'Expo, n'ont pas défendu le point de vue du CTM.

A son avis, il n'existe plus d'articles pouvant conduire à mésestime, et il lui semble que la paix syndicale soit définitivement installée à l'Expo, du moins en ce qui concerne les métiers de la construction.

3 Montréalais passeront 10 ans en prison

WELLAND, Ont. (PCI) — Trois Montréalais ont été condamnés ce matin à 10 ans, moins quatre mois, de prison après avoir admis leur participation à un vol de \$902,357.74 dans une banque de Niagara Falls, le printemps dernier.

Les condamnés sont : Henry Joseph Lizotte, âgé de 43 ans, Robert Bruce Simpson, âgé de 40 ans et John Kiniski, âgé de 43 ans.

Ils ont avoué avoir ouvert 119

Une tour d'observation à l'Expo

Cet été, du haut d'une tour en bois construite sur l'île Sainte-Hélène, les Montréalais pourront suivre les travaux d'installation et de construction de l'Exposition universelle de 1967.

Telle est l'information que l'Association canadienne du bois compte annoncer lundi prochain. L'ACB a été la première industrie canadienne à s'inscrire comme exposant à l'exposition. Dans le hall de réception de la Compagnie de l'Expo, on peut voir son chèque fierement gravé dans dix rondelles d'un billet de bois. Ce chèque est la toute première recette qu'aura touchée l'Expo.

La tour d'observation que l'ACB mettra à la disposition du public curieux, sera située entre le restaurant Hélie-de-Champlain, et la piscine de l'île Sainte-Hélène. Elle aura une hauteur de 80 pieds.

Invité d'honneur du congrès de l'ACB, M. Claude Wagner, procureur général du Québec, se verra offrir une maquette de bois en forme de tour d'observation. Il a mérité l'honneur et le souvenir en bois pour avoir donné suite au premier dossier sérieux, préparé par l'ACB, qui a ouvert l'affaire des faillites frauduleuses.

EXAMEN DE LA VUE

Bruno Quessin O.D., Optométriste, bureau cnez

Peoples Credit JEWELLERS
1015 ouest, Ste-Catherine
VI. 9-7071

CARNAVAL de QUÉBEC

Trains spéciaux Ville-Marie

VOYAGE de fins de semaine

2 nuits d'hôtel au motel et passage
ALLER et RETOUR
\$23.50 à \$29.50

Départs : vendredi soir, retour dimanche soir.
Encore quelques places disponibles.
HÂTEZ-VOUS !

Aussi trains spéciaux pour la journée
Dimanche, 21 fév. \$8.50 par pers.
Samedi, 27 fév.

AGENCE DE VOYAGES
Ville-Marie
5135 St-Denis — Tél. 276-2694

ÉVITEZ LES INCONVÉNIENTS DE LA ROUTE, PRENEZ LE TRAIN



RENDEZ-VOUS À QUÉBEC POUR UNE BAGATELLE!

Aller à Québec ne vous coûte presque plus rien. De plus, vous jouissez du confort agréable d'une voiture-coach climatisée. C'est un voyage qui vous assure la détente, le plaisir et la rapidité d'un train luxueux. Si peu de frais, tant de confort, une telle sécurité!

*Tarif simple en voiture-coach, en vigueur tous les jours sauf les vendredis et dimanches.

48 TRAINS PAR SEMAINE!

CANADIEN PACIFIQUE • CANADIEN NATIONAL

PRUDENTIAL FINANCE
CORPORATION LIMITED
11^e Étage, 1225 rue Université
Montréal 1, Québec, Téléphone: UN. 6-6672

paie **6%** d'intérêt

BILLETS GARANTIS
contre échéance jusqu'à 1 an

- 125% de collatéral détenu en vertu d'un fonds fiduciaire.
- Le fonds investi vers le dixième jour de chaque mois, rapporte de l'intérêt à partir du 1^{er} du mois.

De l'opinion du Conseil, ces billets garantis seront des placements pour lesquels la loi (Canada) des compagnies d'assurance du Canada et de l'Angleterre, déclare que toute compagnie enregistrée en vertu de la Section III de cette loi, peut investir ses fonds sans recourir aux stipulations de la sous-section (4) de la section 63 de ladite loi.



LA PRESSE

est à la recherche de jeunes garçons sérieux et débrouillards, âgés de 9 à 12 ans, pour la livraison à domicile du journal. Ce travail s'effectue tous les jours après les heures de classe.

Il y a demande de porteurs pour les districts suivants : Côte-des-Neiges, Hampstead, Westmount, Côte-Saint-Luc, Notre-Dame-de-Grâce, Ville Mont-Royal.

Ecoliers, la chance vous est offerte de vous faire un revenu hebdomadaire intéressant. Il vous suffit de communiquer avec votre

SERVICE DU TIRAGE 849-1138

La France réglera en or ses comptes avec les pays étrangers

PARIS. (Reuter, AFP) — Un porte-parole du ministère des Finances de la France a déclaré aujourd'hui que son pays considérait qu'il était réintégré du système de règlements monétaires internationaux connu sous le nom de "Gold Exchange Standard" et que dorénavant la France convertirait en or toutes ses nouvelles acquisitions de devises étrangères.

Le porte-parole a fait cette déclaration en réponse à une question relative à la signification précise d'une affirmation faite hier par le ministre des Finances de la France, M. Valéry Giscard d'Estaing. Le ministre avait annoncé que dorénavant la France réglerait uniquement en or les déficits de sa balance de paiements.

Le porte-parole a précisé toutefois que la France n'entendait pas convertir tout d'un coup en or ses réserves monétaires détenues sous la forme de dollars, des réserves en dollars sont actuellement évaluées à \$1.375.000.000.

"Nous avons l'intention de commencer bientôt la conversion graduelle de nos réserves tout en ayant le souci de ne pas causer d'embarras à nos amis et alliés", a dit le porte-parole. Il a ajouté que le gouvernement français serait suivi par d'autres pays.

M. Giscard d'Estaing a formulé des propositions concrètes en vue d'une réforme du système de règlements monétaires internationaux. Ces propositions, mises de l'avant au cours d'une conférence, font suite à l'appel lancé par le général de Gaulle, la semaine dernière, en faveur d'un retour à l'étalon-or. En même temps, M. d'Estaing annonçait que la France avait l'intention d'appliquer ces propositions concrètes immédiatement.

Les experts soulignent que si la France effectue ses paiements en or, ce sera la première fois qu'un pays règle ses soldes avec de l'or depuis l'accord de Bretton Woods de 1945, qui permettait le règlement des comptes en dollars plutôt qu'en or.

La France paie ses dettes

Le total de la dette extérieure de la France, qui dépassait \$3 milliards à la fin de 1958, s'élève actuellement à \$638 millions. Sur cette somme, environ \$600 millions sont dus aux Etats-Unis, le reste devant être versé au Canada et à la Banque internationale. Il s'agit d'une dette à long terme.

2,500 étudiants et quelques prêtres manifestent contre le régime espagnol

MADRID. (AFP) — La police a dispersé à coups de matraque une manifestation de 2.500 étudiants concentrés au début de l'après-midi sur la place de Quvedo devant le siège du syndicat officiel des étudiants espagnols (SEU).

Les étudiants, qui criaient

"Liberté syndicale" et "Seu Non", ont été attaqués avec violence par la police armée de matraques, qui a procédé à de nombreuses arrestations parmi lesquelles il y aurait, croit-on, un professeur d'université.

C'est la troisième manifes-

Sir Winston laisse une succession de \$912,132

LONDRES. (UPI-Reuter) — Sir Winston Churchill, qui est décédé le 24 janvier dernier à l'âge de 90 ans, laisse une succession de \$912,132. Le testament de celui qui fut le premier ministre de Grande-Bretagne aux heures sombres de la dernière guerre mondiale a été ouvert hier.

Il laisse la tierce de ses biens à sa femme, lady Churchill. Les deux autres tiers seront divisés à parts égales entre ses trois enfants, l'actrice Sarah Churchill, Mme Mary Soames et le journaliste Randolph Churchill.

Les exécuteurs testamentaires ont révélé que la succession brute de sir Winston s'élevait à \$912,132 avant déduction des dettes et taxes. La succession nette montre un solde de \$470,883.

Les "méfaits" de l'hindi: une crise gouvernementale, 56 tués dans des manifestations et 4 suicides rituels

LA NOUVELLE-DELHI. (AFP, PC) — Les troubles causés par la décision du gouvernement de l'Inde d'imposer l'hindi comme langue officielle dans tout le pays ont déjà fait 56 morts (24 nouveaux manifestants ont été tués aujourd'hui), tandis qu'on relève 4 cas de suicide par le feu, à la manière bouddhiste. Enfin la démission de deux ministres plonge pour de bon le gouvernement du premier ministre Shastri dans une véritable crise constitutionnelle.

Hier, le directeur de l'école élémentaire d'un village dans l'état de Madras (où la résistance à l'hindi est la plus forte) s'est fait brûler vivants en s'arrosant d'essence afin de protester contre l'adoption de cette langue. C'est le quatrième cas de suicide de ce genre depuis le début des manifestations dans l'état de Madras. Une cinquième personne, un fermier, a tenté également de se donner la mort en s'arrosant de pétrole. Le fermier est à l'hôpital, grièvement brûlé.

L'agitation est particulièrement vive dans le district de Coimbatore, où des unités de l'armée ont été dirigées, la situation y paraissant incontrôlable.

Ces émeutes généralisées ont produit une vive émotion à la Nouvelle-Delhi, et le premier ministre Shastri a convoqué son cabinet en conseil extraordinaire.



Kossyguine en Corée du Nord

Le premier ministre de l'Union soviétique, M. Alexis Kossyguine (à gauche) est arrivé hier à Pyongyang, capitale de la Corée du Nord, où il a été accueilli par le premier ministre, M. Kim Il Sung. Après son

périple au Nord-Vietnam, M. Kossyguine a fait une escale d'une journée à Pékin, avant de s'embarquer pour la Corée.

Photo de TASS transmise par FA

23,000 médecins britanniques menacent de quitter le Service national de santé

Mécontentement général chez les médecins de famille, qui trouvent "révoltante" la hausse de salaire que leur offre le gouvernement

LONDRES. (PA) — Un comité de l'Association médicale britannique a recommandé fortement aux 23.000 médecins de famille de Grande-Bretagne de se retirer du Service national de santé. Cette décision fait suite à la hausse de salaire que le gouvernement vient de consentir aux médecins, mais que les dirigeants de la profession médicale ont dénoncée comme étant "grossièrement insuffisante".

Le comité a recommandé aux 23.000 médecins de famille de se retirer du Service national de santé, mais que les dirigeants de la profession médicale ont dénoncée comme étant "grossièrement insuffisante".

Le gouvernement a annoncé dimanche dernier qu'il accordait une hausse de salaire de 5 livres (\$15) par semaine aux médecins, ce qui porterait leur salaire hebdomadaire à une

Un pasteur noir enchaîné sur son lit d'hôpital à Selma

SELMA, Alabama. (PA, UPI) — Le sheriff de Selma, James Clark, a ordonné hier de faire transférer le révérend James Bevel, un collègue du pasteur King, de la prison à l'hôpital des Noirs où le malheureux, souffrant d'une attaque de pneumonie, a été enchaîné par les chevilles sur son lit.

Le révérend Bevel est demeuré quatre heures enchaîné de la sorte. On a empêché sa femme d'aller le voir. La porte de la chambre étant gardée par un policier armé d'un aiguillon élastique utilisé pour les bestiaux.

C'est la première fois qu'on entend dire qu'un patient a été enchaîné ainsi sur son lit. On explique que l'ordre d'enchaîner le patient a été donné parce que les féttes de l'hôpital ne sont pas pourvues de grilles. C'est le docteur E. A. Maddox qui a réussi à faire enlever les chaînes de son patient qui, en raison de souffrances aiguës, a vu sa température monter à 102 degrés.

L'incident, joint à la marche forcée des écoles noirs également imposée par le sheriff Clark, a soulevé l'indignation des citoyens de Selma. Il a été impossible d'obtenir des explications de la part du sheriff.

Entre-temps, le pasteur King a déclaré au cours d'une conférence de presse donnée à East Lansing, dans l'état de Michigan, qu'il ne voyait qu'une législation fédérale comme "clef" pour éliminer la discrimination électorale en Alabama et au Mississippi.

A la même heure, Place d'Espagne dans le centre de Madrid, quelques centaines d'étudiants du SEU officiel ont manifesté pour le retour de Gibraltar à l'Espagne. Les manifestants, qui criaient "Gibraltar Espagnol", se sont dispersés au bout d'une demi-heure sans tenter de se rendre devant l'ambassade de Grande-Bretagne.

Des tracts distribués et portant la signature de l'organisation de gauche "Fédération universitaire démocratique espagnole" protestaient contre la "répression dirigée ces temps derniers contre les étudiants et les ouvriers". Ce document ajoutait: "Notre lutte et celle des ouvriers est dirigée contre un même pouvoir qui opprime tout le peuple espagnol. Nous luttons pour un syndicat démocratique dans un Etat démocratique".

Pendant une heure et demie, les étudiants, au nombre de 2.500 environ, se sont reformés constamment au cri de "syndicats libres".

Le premier ministre a d'autre part annoncé la convocation d'une conférence des chefs de gouvernement des différents Etats où se pose le problème linguistique, du fait que le hindi n'y est pas la langue courante.

A Madras, devant l'agitation croissante, la police a reçu l'autorisation d'ouvrir le feu, tout comme dans l'ensemble de l'Etat, si la situation s'aggrave.

D'autre part, une grève générale de 24 heures est observée aujourd'hui à Madras. Les troubles, qui se sont étendus à 5 des 16 Etats de l'Inde, plangent le cabinet du premier ministre Shastri dans une véritable crise.

40% de la population

L'hindi est parlé par environ 40% des 480 millions d'Indiens. Dans le reste de la population,

Le gouvernement a annoncé dimanche dernier qu'il accordait une hausse de salaire de 5 livres (\$15) par semaine aux médecins, ce qui porterait leur salaire hebdomadaire à une moyenne de 60 livres (\$120). Les médecins avaient demandé un salaire minimum de 70 livres (\$210) au cours de négociations qui se prolongeaient depuis plusieurs mois. Le total des augmentations de salaires réclamé par les médecins s'élevait à \$4 millions, tandis que le ministère de la Santé n'offrait qu'une hausse globale de \$16,5 millions.

Le Dr James Cameron, qui a dirigé les négociations, a déclaré

Wilson appuie Johnson malgré 50 dissidents travaillistes

contre les installations américaines.

LONDRES. (UPI) — Le premier ministre Harold Wilson a déclaré que la Grande-Bretagne appuyait l'initiative des Etats-Unis au Vietnam au cours d'une conversation téléphonique avec le président Johnson, apprenant de sources gouvernementales aujourd'hui.

Par la même occasion, M. Wilson a réaffirmé que son pays approuvait les "représailles calculées" dont usent les Etats-Unis au Nord-Vietnam pour décourager les attaques terroristes des Vietcong au sud.

M. Wilson a fait cette déclaration en dépit d'une opposition de 50 membres de son parti qui, eux, favorisent de préférence une intervention britannique pour qu'intervienne un cessez-le-feu et un accord négocié par voie diplomatique au Vietnam.

Les porte-parole affirment, par ailleurs, que le gouvernement britannique s'inquiète de la crise en cours, laquelle pourrait éventuellement mener à une "escalade" du conflit dans tout le Sud-Est asiatique, voire à une guerre ouverte avec la Chine.

Situation paradoxale de Labour

On croit savoir que M. Wilson a également fait part de cette inquiétude britannique à M. Johnson au cours de sa conversation au téléphone. Mais tout semble indiquer que le cabinet britannique est quand même unanime pour exprimer sa solidarité avec les Etats-Unis.

On croit comprendre qu'en retour M. Johnson a assuré à M. Wilson que les raids américains au Nord-Vietnam demeurent des mesures de "représailles limitées" qui constituent une "réponse équivalente" aux attaques communistes

on trouve 13 langues et environ 845 dialectes. A Madras, on parle tamoul; dans l'état de Kerala, le malayalam est employé; dans l'état de Mysore, c'est le kannada. L'hindi est surtout répandu dans le nord du pays.

Les démissionnaires du cabinet sont M. Subramaniam, ministre de l'Alimentation, qui était considéré comme l'un des membres du gouvernement les plus compétents, et M. Alagan, ministre d'Etat pour l'industrie pétrolière et chimique. Leur langue maternelle à tous deux est le tamoul.

Il est réclame que l'anglais conserve un statut officiel à l'hindi.

Kossyguine: l'agression des USA au Vietnam a servi à rapprocher les pays socialistes d'Asie

PYONG YANG. (AFP-UPI) — M. Alexis Kossyguine, président du Conseil soviétique, a déclaré aujourd'hui que les "provocations impérialistes" au Vietnam n'ont servi qu'à renforcer la cohésion des pays socialistes d'Asie.

Le leader soviétique a fait cette déclaration à Pyong Yang, capitale de la Corée du Nord, dernière étape de sa tournée en Asie.

"Les conversations que nous avons eues à Pékin et ici, a encore dit M. Kossyguine, prouvent que l'URSS, la Chine et la République démocratique de Corée sont unies dans le même but, pour neutraliser l'agresseur et empêcher l'extension de l'action militaire en Indochine".

Hier soir, au cours d'une réception offerte en son honneur par le maréchal Kim Il Sung, président du Conseil des ministres de la Corée du Nord, M. Kossyguine avait affirmé que "l'impérialisme mise sur la scission et la division des forces révolutionnaires et, en premier lieu, de celles du camp socialiste". Il a ajouté que l'impérialisme, bien qu'ayant perdu certaines de ses positions, restait un adversaire sérieux et encore puissant.

De son côté, le maréchal Kim Il Sung a dit que la Corée du Nord était reconnaissante au peuple soviétique qui "nous a libérés de la domination coloniale et de l'impérialisme japonais et qui maintenant nous apporte une grande aide morale et matérielle".

Evolution des raids américains au Vietnam, le maréchal a déclaré que ces attaques constituaient une provocation à l'adresse non seulement du peuple vietnamien, mais aussi de tous les peuples socialistes et de tous les peuples pacifistes du monde.

"La Pravda" fait des commentaires

Dans son éditorial d'aujourd'hui, "La Pravda" écrit qu'il

est temps qu'à Washington l'on abandonne toute illusion à l'impunité de l'agression contre la République démocratique du Vietnam. En attaquant ce pays, dit l'éditorial, les agresseurs s'attaquent à tout le camp socialiste.

"Le gouvernement soviétique a déjà déclaré et confirme encore une fois qu'il ne peut rester indifférent quand il s'agit de la garantie de sécurité intéressant un pays socialiste frère et qu'il accordera toute l'aide et tout le soutien nécessaires", déclare la "Pravda" qui rappelle que, dans leur communiqué conjoint du 10 février, les gouvernements de Moscou et de Hanoi ont fait état de l'accord sur les mesures à prendre pour renforcer le potentiel défensif de la RDV et des consultations régulières sur tous les problèmes en suspens.

Après avoir souligné que le seul moyen de résoudre le problème sud-vietnamien est l'observation stricte par les Etats-

Unis de la convention de Genève de 1954 sur l'Indochine et le retrait des forces armées et du matériel militaire américains du Sud-Vietnam, la "Pravda" poursuit: "L'Union soviétique a toujours prôné et se prononce encore aujourd'hui pour la normalisation de ses relations avec les Etats-Unis et l'amélioration progressive de ces rapports".

Une photo de Mao

Pour la première fois depuis de longues années, une photographie de Mao Tse-toung a paru dans la presse soviétique. Elle figure en première page des "Izvestia".

C'est la première fois depuis 1959, date du voyage à Pékin de M. Khrouchtchev à l'occasion du dixième anniversaire de la République populaire chinoise, qu'une photo représentant côte à côte le président Mao Tse-toung et un haut dirigeant soviétique est publiée dans la presse soviétique.

L'Afrique francophone condamne le Ghana

NOUAKCHOTT, Mauritanie, (AFP) — La conférence des chefs d'Etat africains francophones qui s'est terminée aujourd'hui à Nouakchott, capitale de la Mauritanie, a donné naissance à une nouvelle organisation, l'O.C.A.M., ou "Organisation commune africaine et malgache". Il s'agit, selon le communiqué final, d'un regroupement africain qui a pour but, dans le cadre de l'O.U.A. (Organisation de l'Unité africaine), de renforcer la coopération et la solidarité entre les Etats africains et malgaches".

La première conférence de l'O.C.A.M. aura lieu à Tananarive en janvier 1966 et, apprend-

on, elle sera précédée d'une conférence des ministres des Affaires étrangères qui se tiendra également à Tananarive.

Le communiqué final de la conférence de Nouakchott déclare notamment que "les chefs d'Etat condamnent avec énergie l'action de certains Etats, notamment celle du Ghana, qui accueillent les agents de la subvention et organisent sur leur territoire national des camps d'entraînement".

Le communiqué déclare enfin que les chefs d'Etat affirment la nécessité de la paix au Congo-Léopold et d'une aide au gouvernement légal de ce pays.

Lutte épique entre McDonald et Abel pour la présidence des Métallistes

PITTSBURGH. (PC, UPI, PA) — Le dépouillement du scrutin à la suite de l'élection présidentielle qui s'est tenue hier chez les "Métallistes unis d'Amérique" indiquait jusqu'à quel point le secrétaire-trésorier du syndicat, M. I. W. Abel, a livré une lutte serrée au président sortant, M. David J. McDonald.

Les résultats de 2.896 districts sur le total de 3.203 répartis aux Etats-Unis et au Canada s'établissent comme suit hier soir, selon une estimation officielle: Abel 284.953 votes; McDonald, 278.027 votes.

Les deux clans se sont accusés mutuellement d'avoir commis des irrégularités, par exemple, en retenant un certain nombre de bulletins de vote afin de pouvoir jongler avec le total. On a l'impression que le résultat final sera contesté devant la Cour, quel que soit le vainqueur.

Le district no 5 (province de Québec) a voté largement en faveur de M. Abel (7.065 voix contre 2.818), tandis que le district no 6 (toutes les provinces à l'ouest du Québec) a accordé 12.336 voix à M. Abel et 8.056 à M. McDonald.

Entre-temps, les dirigeants de l'industrie sidérurgique manifestent leur inquiétude au sujet de cette rivalité au sein des travailleurs, parce que cette division en deux camps d'égale force risque de compromettre les négociations qui doivent commencer avant la fin du mois en vue de la signature d'un nouveau contrat de travail.

On craint que la reprise des négociations soit retardée par les contestations qui seront déposées de part et d'autre et dont la Cour aura à décider. Le contrat de travail actuel expire le 30 avril et les 976.000

membres du syndicat sont libres de déclarer la grève dès le lendemain.

Poursuite syndicale de millions de dollars

WASHINGTON. (PA) — Le syndicat des chauffeurs de locomotive a décidé, hier, de réclamer une indemnité de plusieurs millions de dollars des compagnies ferroviaires des Etats-Unis qu'il accuse d'avoir congédié des milliers d'hommes illégalement.

La Fraternité des chauffeurs et mécaniciens de locomotive, affiliée à la FATCO, affirme que les sociétés ferroviaires ont violé sciemment la décision fédérale prise après arbitrage en 1963.

Cette décision a permis de réduire de 12.000 environ le nombre de chauffeurs et mécaniciens des Etats-Unis. Le syndicat prétend que les chauffeurs limogés n'ont pas obtenu des compensations appropriées.

Le président, M. Gilbert, a déclaré que l'action judiciaire était l'un des seuls recours qui restait depuis la mise en demeure fédérale de mai dernier qui a interdit au syndicat de déclarer la grève.

La première poursuite a été inscrite contre la division Texas-Louisiane du Southern Pacific Railroad où moins de 100 chauffeurs ont été touchés par la décision fédérale. L'indemnité réclamée est d'environ un million de dollars.

Elisabeth revient en Grande-Bretagne

KHARTOUM, Soudan. (AFP, UPI, Reuter) — La reine Elisabeth a quitté Khartoum aujourd'hui par la voie des airs pour rentrer à Londres, après une visite officielle de quatre jours au Soudan. Des milliers de Soudanais ont salué la reine à son départ. Le prince Philip, qui avait accompagné la reine au cours de son voyage en Ethiopie et au Soudan, s'est envolé en destination de l'Arabie saoudite, première étape d'une tournée de huit jours.

A part un incident, au cours duquel un étudiant lança une tomate en direction du cortège de la reine, la visite royale au Soudan a été couronnée de succès. La police a arrêté le jeune homme. Cependant, les autorités ont déclaré qu'il ne faut pas attacher une signification politique à l'incident. Il s'agissait d'un incident isolé. Il avait craint que le départ du couple royal ne soit marqué par des manifestations anti-gouvernementales, mais ces craintes n'avaient apparemment aucun fondement.



Téléphoto PA

Retour à la maison

Le jeune Danny Louis McGraw, âgé de 11 ans, est parmi les civils américains à qui le gouvernement de Washington a ordonné de revenir aux Etats-Unis à cause de la situation tendue au Sud-Vietnam. Il retourne chez lui, à Modeste, Californie, en compagnie de sa mère, de son frère et de ses deux sœurs. Quant à son père, officier de marine, il doit rester au poste.